



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2025

CC PAYS DE L'OURCQ EP DSP – EAU POTABLE



Table des matières

EDITORIAL.....	3
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE	5
SYNTHÈSE DU CONTRAT 2025	6
Le patrimoine de votre contrat.....	6
Le service aux usagers.....	6
Le bilan de l'activité	7
La qualité de l'eau.....	8
La consommation d'énergie	8
Les interventions et l'entretien du patrimoine.....	8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	9
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :	11
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	17
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT	17
ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G	19
LE CARE.....	22
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	23
LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT	26
LE PATRIMOINE DE SERVICE	28
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes.....	28
Les installations de production.....	29
Les ouvrages de stockage	30
Les installations de surpression	32
LE RÉSEAU	32
Les équipements de réseau	34
LES COMPTEURS.....	35
LA GESTION CLIENTÈLE.....	37
Les branchements par commune :	37
Les clients par commune :	38
Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :	39
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :	40
Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)	41
Les consommations par tranche.....	42
DÉTAIL DES RÉCLAMATIONS	45
LA FACTURE 120 M ³	46
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	50
LES VOLUMES D'EAU	54
Synthèse des volumes sur l'année calendaire	54
Volumes mensuels en (m ³) sur 5 années consécutives	54
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice.....	55
Les volumes prélevés mensuels par ressource	55
Les volumes produits mensuels par ressource	56
Les volumes importés mensuels par ressource	58
Les volumes exportés mensuels par ressource.....	59
FORMULE DE CALCUL PERMETTANT D'ÉTABLIR LES VOLUMES SUR LA PÉRIODE DE RELÈVE IMPOSÉE PAR LA CLIENTÈLE	60
LES INDICATEURS.....	61
Le Rendement IDM (Indicateur du maire)	61
Le Rendement Primaire	62
L'Indice Linéaire de Pertes	63
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés	64
L'Indice Linéaire de Consommation.....	65
CONSOMMATION D'ÉNERGIE.....	66
L'EAU BRUTE	68
Synthèse des analyses sur l'eau brute	68



L'EAU TRAITÉE	68
Synthèse des analyses sur l'eau traitée	68
Détail des non-conformités sur l'eau traitée	68
Commentaire sur l'eau traitée	68
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	68
Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution	69
Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution	69
Commentaire sur l'eau point de mise en distribution	73
L'EAU DISTRIBUÉE	74
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée	74
Détail des non conformités sur l'eau distribuée	74
Commentaire sur l'eau distribuée	75
SYNTHÈSE	75
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	77
LE SUIVI DES NAPPES	83
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	88
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	93
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE RELATIVE À LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE	112
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	126
Attestation Dommages aux Biens	126
Responsabilité civile	127
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	128
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	132
Attestation Tous risques chantiers	133
LE GLOSSAIRE	134
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	139

EDITORIAL

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2025. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2025 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

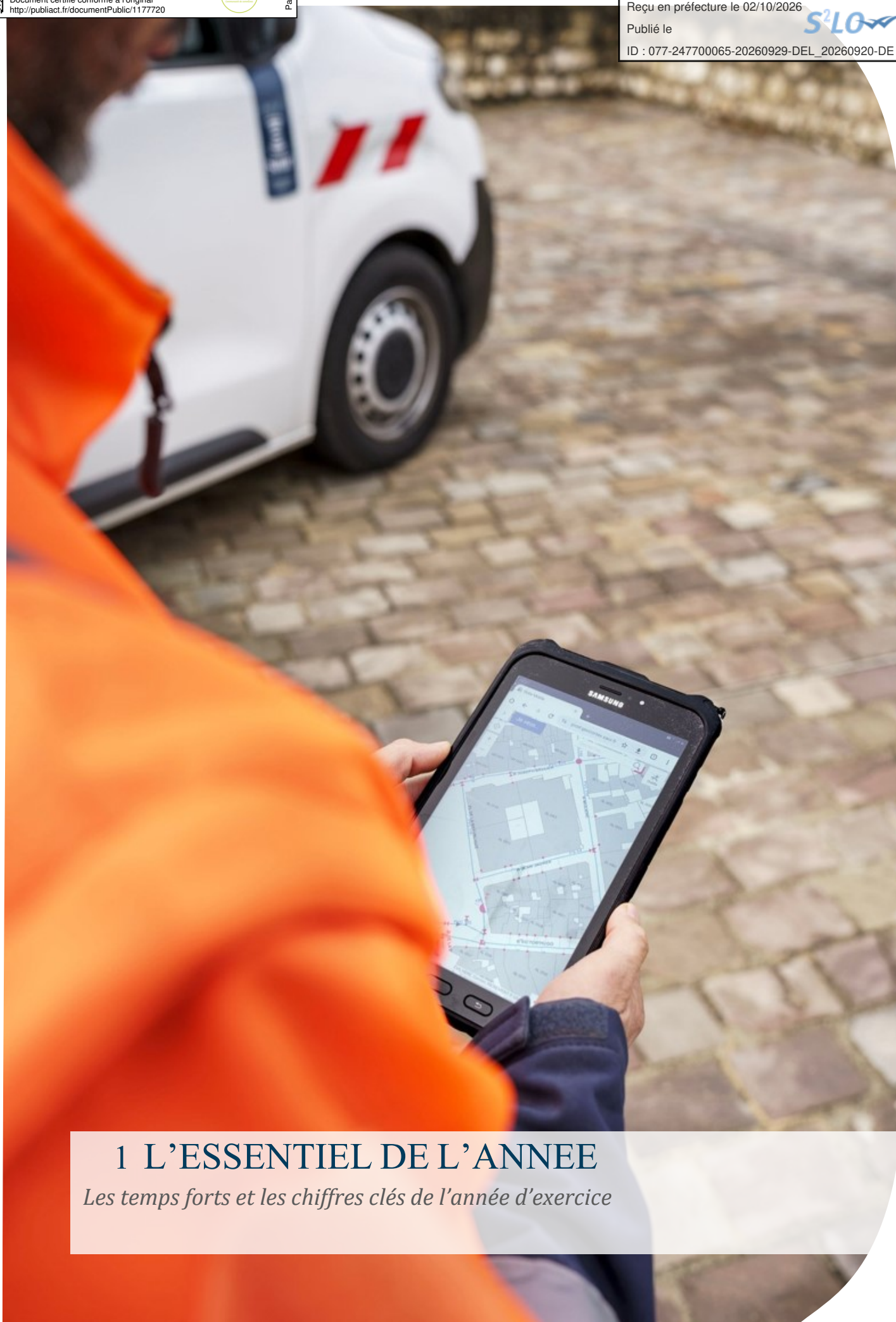
Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.



Estelle Grelier
Présidente de Saur France



1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



10 ouvrages de prélèvement

10 stations de production



908 259 m³ produits sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

140 387 m³ importés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

34 205 m³ exportés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours



36 ouvrages de stockage, soit **7 724 m³** de stockage

1 014 441 m³ distribués sur la période de relèvement ramenés à 365 jours



12 stations de surpression

214,027 kml de réseau

7 303 branchements dont **22** neufs



13 fuites sur conduites réparées

29 fuites sur branchements



99% des analyses ARS bactériologiques conformes

87,3% des analyses ARS physico-chimiques conformes



79,89% de rendement de réseau

2,7 m³/km/j d'Indice linéaire de perte

10,72 m³/km/j d'Indice linéaire de consommation

2,78 m³/km/j d'Indice linéaire des volumes non comptés



797 431 m³ consommés sur la période de relèvement ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,68€ TTC/m³** Au 1^{er} janvier 2026 pour une facture de 120 m³



SYNTHÈSE DU CONTRAT 2025

Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2025
Nombre d'ouvrages de prélèvement	10
Nombre de stations de production	10
Nombre de stations de surpression	12
Nombre d'ouvrages de stockage	36
Volume de stockage (en m³)	7 724

Réseau	2024	2025	Evolution
Linéaire de réseaux (en km)	215,164	214,027	-0,53%
Longueur des canalisations renouvelées en 2025 (en km)	0	0	-
Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années (en km)	6,043	6,008	-0,58%
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56%	0,56%	0%
Linéaire de réseau avec âge renseigné (en km)	214,994	213,788	-0,56%
Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	99,92%	99,89%	-0,03%
Linéaire de réseau avec diamètre et matériaux connus (en km)	204,367	203,247	-0,55%
Pourcentage de connaissance des informations structurelles	94,98%	94,96%	-0,02%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120 points)	109	109	0%

Compteurs	2025
Nombre total de compteurs	7 305
Nombre de compteurs renouvelés durant l'année	451

Le service aux usagers

Vos usagers	2024	2025	Evolution
Nombre de branchements du contrat	7 269	7 303	0,47%
Dont nombre de branchements neufs		22	
Nombre de contrats d'abonnés desservis	7 165	7 303	1,93%
Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	17 217	17 217	0%

Service à l'utilisateur	2024	2025	Evolution
Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j	2 j	0%
Nombre total de mise en service de branchement au 31/12	486	521	7,2%
Nombre total de mise en service de branchement dans les délais au 31/12	483	515	6,63%
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,38%	98,85%	-0,54%
Nombre d'interruptions de service non programmées	37	40	8,11%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 contrats d'abonnés	5,16	5,48	6,2%
Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	7	11	57,14%
Taux de réclamations écrites du service d'eau potable pour 1 000 abonnés	0,98	1,51	54,08%

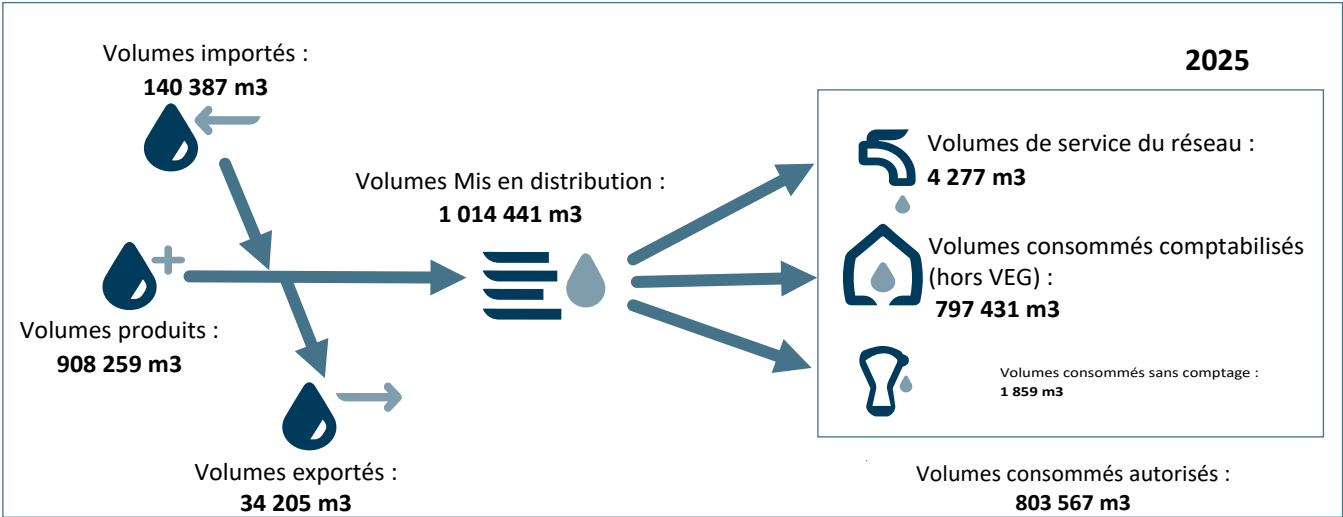
Tarif de l'eau	2024	2025	Evolution
Prix du litre d'eau en centimes (€ TTC/L)	0,27	0,2675	-1,5%
Prix du service d'eau potable (€ TTC/m³)	2,72	2,68	-1,5%
Montant total HT de la facture 120 m³ revenant à la collectivité (€ HT)	62,13	64,64	4,03%
Montant total HT de la facture 120 m³ revenant au délégataire (€ HT)	180,05	179,74	-0,17%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ (€ TTC)	83,84	76,73	-8,48%
Montant total d'une facture 120 m³ TTC au 1er janvier de l'année N+1 (€ TTC)	326,02	321,11	-1,51%

Gestion financière	2024	2025	Evolution
Montant hors taxes restant impayé au 31/12/année N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (€ HT)	71 223,92	71 886,44	0,93%
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/année N (€ TTC)	2 168 048	1 842 738	-15%
Taux d'impayés sur les factures d'eau	3,29	3,9 %	18,9%
Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HT)	548	0	-100%

Le bilan de l'activité

Volumes produits	2025
Nombre d'ouvrages de prélèvement	11
Volumes prélevés (en m³)	912 554
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	NR
Nombre de stations de production	11

Performance	2024	2025	Evolution
Volumes produits (en m³)	871 070	908 259	4,27%
Volumes importés (achat d'eau) (en m³)	159 660	140 387	-12,07%
Volumes exportés (vente d'eau) (en m³)	56 480	34 205	-39,44%
Volumes consommés (hors vente en gros) (en m³)	721 891	797 431	10,46%
Volumes mis en distribution (en m³)	974 250	1 014 441	4,13%
Rendement de réseau IDM (en point)	76,19%	79,89%	3,7 pts
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/jour)	10	10,72	7,2%
Indice Linéaire de Pertes (m³/km/jour)	3,13	2,7	-13,46%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m³/km/jour)	3,21	2,78	-13,4%



La qualité de l’eau

Qualité de l’eau pour tous les types d'eau analysés par l’ARS (hors eau brute)	2024	2025	Evolution
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	138	96	-31,16%
Nombre d'analyses microbiologiques non conformes	0	1	-
Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	98,96%	-1,04%
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	180	134	-25,56%
Nombre d'analyses physico-chimiques non conformes	0	17	-
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	87,31%	-12,69%

La consommation d’énergie

Consommation électrique	2024	2025	Evolution
Consommation (en kWh)	496 778	559 451	12,62%

Les interventions et l’entretien du patrimoine

Synthèse du nombre d'interventions par type	2024	2025	Evolution
Nombre de nettoyages des réservoirs	33	35	6,06%
Nombre de campagnes de recherche de fuites	68	45	-33,82%
Linéaire de réseau inspecté (en ml)	77 600	79 700	2,71%
Nombre de fuites trouvées	28	21	-25%
Nombre de réparations de fuites ou de casses sur conduites	12	13	8,33%
Nombre de réparations de fuites ou de casses sur branchements	18	29	61,11%
Nombre d'interventions d'entretien	76	58	-23,68%

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2024	2025	Evolution
Nombre d'entretiens de niveau 2 (entretien avec habilitation électrique et mise en conformité : électrique, levage, pression, ouvrants...)	110	104	-5,45%
Nombre de contrôles réglementaires (électrique, levage, pression, ouvrants...)	1	8	700%

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

- Gestion du service de l'eau potable :

- ✓ Un Schéma Directeur a été initié il y a quelques années sur le territoire de la CCPO.
- ✓ Un programme de travaux a depuis été défini et engagé pour les dix prochaines années.
- ✓ Reprise de la Campagne de renouvellement des branchements plombs.
- ✓ Lancement des travaux zone des Effaneaux, modification de la convention d'achat d'eau avec CACPB et vente avec USESA
- ✓ Réalisation d'une modélisation hydraulique sur l'ensemble du pays de l'Ourcq

- Qualité et distribution de l'eau :

- ✓ La CCPO poursuit son plan d'action de sécurisation de la ressource et de la qualité de l'eau distribuée. Plusieurs opérations ont été menées en 2025 dans le but de rechercher l'eau et d'assurer la conformité de l'eau distribuée. Dont le diagnostic de 2 captages (Plessis Placy + Isles les Meldeuses).
- ✓ Place HAROUARD, poursuite de la procédure d'expertise.
- ✓ Manque d'eau sur la commune d'Armentières en Brie à la suite des travaux d'abaissement du niveau de la marne par VNF, impact sur la capacité du forage. La CCPO a lancé un diagnostic du forage actuel et une étude sur le forage de reconnaissance afin de voir si la mise en service pourrait être une solution envisageable.
- ✓ L'étude de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable a commencé et qu'une présentation de celle-ci sera faite en début d'année 2026 ;
- ✓ Le PGSE une première présentation sur la réglementation, la méthodologie, a été fait en mai 2025 aux équipes de la CCPO.
- ✓ La CCPO a notifié fin 2025 un marché pour la mise en œuvre de l'étude de la stratégie pour la préservation de la ressource.
- ✓ À la suite de la mise en place par l'ARS de la recherche systématique lors des analyses :
 - De deux métabolites de la Chloridazone (herbicide) ;
 - D'un métabolite du Chlorothalonil (fongicide) ;

Le pourcentage de conformités des analyses sur les paramètres physicochimiques a baissé.

Néanmoins, les dépassements sont uniquement des dépassements de la valeurs environnementale et nous sommes éloigné du dépassement des valeurs sanitaires maximales.

Les métabolites ont été détectées sur les UDI d'Armentières-en-Brie, Puisieux, Lizy-sur-Ourcq, Douy-la-Ramée. La CCPO est donc soumise à des demandes de dérogations sur ces territoires.

Le forage de Chamigny, situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) et alimentant l'UDI de Coulombs-en-Valois / Germigny-sous-Coulombs / Dhuisy, est également concerné par la présence de ces métabolites. Il doit donc faire l'objet d'une demande de dérogation portée par la CACPB, en associant l'UDI de Coulombs-en-Valois / Germigny-sous-Coulombs / Dhuisy.



2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
CC PAYS DE L'OURCQ EP DSP
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2024 fin contrat : 31 décembre 2033

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	11,95	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m ³	0,4391	€HT/m ³
VP.178	Montant total HT de la facture 120m ³ revenant à la collectivité (abonnement + consommation x 120)	64,64	€HT/120m ³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	30,22	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m ³	1,2460	€HT/m ³
VP.177	Montant total HT de la facture 120m ³ revenant au délégataire (abonnement + consommation x 120)	179,74	€HT/120m ³
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0,0800	€HT/m ³
VP.345	Redevance Consommation part Consommation (Agence de l'eau)	0,0799	€HT/m ³
VP.346	Redevance Consommation part Performance (Agence de l'eau)	0,3400	€HT/m ³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	0,0000	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5%	%
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ (VP.215+VP.346+VP.345+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	76,73	€TTC/120m ³
	Montant total d'une facture 120m ³ TTC au 1 ^{er} janvier de l'année N+1	321,11	€TTC/120m ³
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1	2,68	€TTC/m ³
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	1 842 738	€TTC
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2025 (hors travaux)	1 959 233	€HT

Qualité de l'eau		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres microbiologiques		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	96
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	1
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	99%
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	134
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	17
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	87,3%
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	908 259	m ³
VP.060	Total des Volumes importés	140 387	m ³
VP.061	Total des Volumes exportés	34 205	m ³
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	797 431	m ³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	788 184	m ³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	9 246	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	1 859	m ³
VP.220	Volumes de service du réseau	4 277	m ³
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	214,027	Km
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	-39,44%*	Oui si + de 5% Non si – de 5%
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	7 303	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)	34	ab/Km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,89%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,78	m ³ /Km /j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,7	m ³ /Km/j
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	6,008	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	214,027	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	43,3K	€HT
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56	%

*VP.235 : Baisse importante du volume de vente d'eau selon plusieurs facteurs. Le premier : à la suite des travaux réalisés par l'USESA, la vente d'eau de Montigny s'est transformée en achat d'eau. Cette vente est donc nulle. Secondement, la vente d'eau à Brumetz est maintenue en service minimale, c'est-à-dire en cas de secours exclusivement.

*P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2025	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	94,96%	14 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025	203,247	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	99,89%	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2025	213,788	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2025	214,027	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			29 points / 30 points	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 point
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			65 points / 75 points	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE	109 points / 120 points	

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	7 303	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	7 273	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	30	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	17 217	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	2,36	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	40	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	5,48	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	98,85	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	11	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	1,51	‰

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relèvement ramenés sur 365 jours)	797 431	m ³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relèvement ramenés sur 365 jours)	788 184	m ³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relèvement ramenés sur 365 jours)	9 246	m ³
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	Encours total de la dette		€
VP.183	Epargne brute annuelle		€
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	71 886,44	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	1 842 738	€TTC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	3,9	%



Compteurs extrapolés ramenés sur 365j					
Libelle	Code	Type	Valeur	Unité	
ACHAT MONTIGNY VERS CCPO - 7726AE099	MP-00496141	IMP	1463	m3	
ARRIVÉE MAISON SONNETTE - REMPLISSAGE- 7726AE052	MP-00368345	IMP	137141	m3	
COMPTEUR EAUX DE LAVAGE CROUY - 7726PT025	MP-00368311	PROD	1446	m3	
ETREPILLY LAVAGE DES FILTRES - 7726EB002	MP-00368340	PROD	116	m3	
EXHAURE PLESSIS PLACY BIS - 7726EB005	MP-00368323	PROD	113163	m3	
EXHAURE YPRESIEN BIS - 7726PT033	MP-00368308	PROD	116004	m3	
PROD ARMENTIÈRES - BIS- 7726PT023	MP-00368349	PROD	44420	m3	
PROD CONGIS - VOYEUX BIS - 7726PT019	MP-00368326	PROD	19271	m3	
PROD DE PUISIEUX BIS - 7726PT002	MP-00369912	PROD	14757	m3	
PROD DOUY LA RAMÉE	MP-00369906	PROD	18285	m3	
PROD ETREPILLY BIS - 7726PT003	MP-00369904	PROD	36250	m3	
PROD LIZY SUR OURCQ (VIEUX PUIT) - 7726PT031	MP-00368321	PROD	363347	m3	
PRODUCTION STATION CROUY SUR OURCQ (EXHAURE- BESAIN USINE)	MP-00496472	PROD	88214	m3	
REPRISE ISLES LES MELDEUSES BIS - 7726PT017	MP-00369908	PROD	96105	m3	
RESTITUTION VERS RETOURNELOUP - 7726VE152	MP-00368347	EXP	33193	m3	
VENTE À BRUMETZ - 7726VE065	MP-00418584	EXP	832	m3	
VENTE À MONTIGNY	MP-00418585	EXP	178	m3	
VENTE LA CHAUSSÉE DN80 - 7726AE060	MP-00368417	IMP	1781	m3	



3 LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l’eau potable du contrat CC PAYS DE L’OURCQ EP DSP est délégué à SAUR dans le cadre d’un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2024, arrivera à échéance le 31 décembre 2033.

LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT



4 LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Localisation	Proposition	Délai
Nappes	Poursuivre le suivi des forages ainsi que l'évolution du niveau des nappes.	Court terme
Réseau	Améliorer la sectorisation pour limiter les zones de recherche de fuites.	Court terme
Réseau	Vigilance sur les zones d'incrustations avec le calcaire, revoir le temps de séjour dans les canalisations.	Court terme
Réseau	Supprimer les canalisations en domaine privé.	Moyen terme

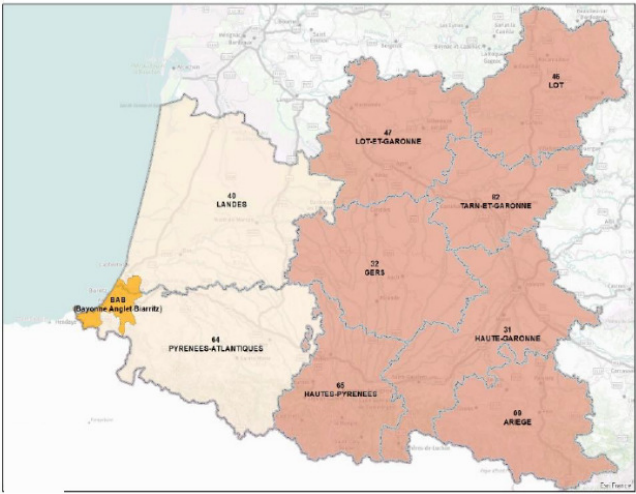
ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici Fin 2029.

Dès cette année, en 2026, la 2G s'arrête définitivement.

- Chez Orange l'extinction de la 2G commence au printemps dans le Sud-Ouest pour se généraliser en septembre 2026 sur tout le territoire national :

Les vagues d'arrêt du réseau 2G d'Orange France



31 mars 2026

VAGUE 1

Unité Urbaine de la Côte Basque, Bayonne / Anglet / Biarritz (64)

12 mai 2026

VAGUE 2

Départements des Pyrénées-Atlantiques (64) et des Landes (40)

9 juin 2026

VAGUE 3

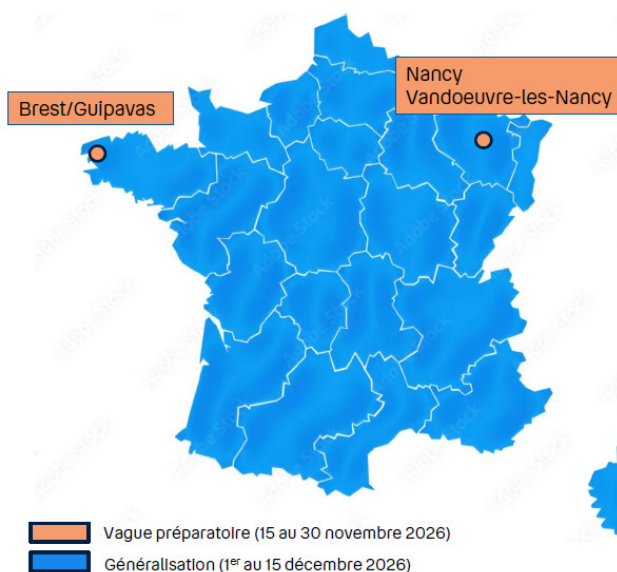
Départements de l'Ariège (09), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Hautes-Pyrénées (65) et Tarn-et-Garonne (82)

A partir de fin septembre 2026 : généralisation sur l'ensemble du territoire métropolitain

- Chez Bouygues Télécom l'extinction de la 2G se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2026

Modernisation du réseau de Bouygues Telecom Planification de l'extinction de la 2G

- **Vague préparatoire** : la première vague d'extinction de la 2G commencera le 15 novembre 2026 sur 4 villes : BREST (29200), GUIPAVAS (29490), NANCY (54000 et 54100) et VANDOEUVRE-LES-NANCY (54500)
- **Généralisation** : la généralisation de l'extinction de la 2G sur tout le territoire métropolitain s'étalera sur la période du 1^{er} au 15 décembre 2026



CONFIDENTIEL

➔ Chez SFR l'extinction de la 2G est annoncé au 15 novembre 2026

Vous êtes concernés par cette rupture technologique que nous impose les fournisseurs de téléphonie mobile, et une partie de vos équipements sensibles de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève (le cas échéant) doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.

Depuis 2 ans, nous avons lancé un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition, en 2025, **vous avez dû être contacté par votre interlocuteur SAUR** qui vous a expliqué en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Si vous avez des interrogations, ou des besoins de compléments d'informations sur ce sujet sensible pour la continuité de services des fonctionnements et données de fonctionnements de vos installations et de vos réseaux d'eau potable, d'assainissement, ou d'eaux pluviales, **prenez contact très rapidement avec votre interlocuteur SAUR habituel afin de vous apporter toutes les informations nécessaires.**

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié une FAQ
<https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-d-actions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.



5 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

LE CARE

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

COLLECTIVITE	ANNEE 2025
ACTIVITE	CC PAYS DE L'OURCQ
	Eau Potable

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	1 781,6	1 994,5	12,0
Exploitation du service	1 059,2	1 212,8	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	623,7	679,8	
Travaux attribués à titre exclusif	42,6	43,3	
Produits accessoires	56,1	58,6	
CHARGES	2 174,2	2 138,0	-1,7
Personnel	256,2	299,9	
Energie électrique	100,7	89,3	
Achats d'eau	125,5	118,4	
Produits de traitement	2,7	4,2	
Analyses	18,1	18,3	
Sous-traitance, matières et fournitures	161,3	122,2	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	11,4	9,0	
Autres dépenses d'exploitation	143,9	160,3	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	5,3	7,3	
<i>Engins et véhicules</i>	57,3	63,8	
<i>Informatique</i>	45,6	51,5	
<i>Assurances</i>	2,9	2,9	
<i>Locaux</i>	15,4	16,3	
<i>Divers</i>	17,3	18,5	
Contribution des services centraux et recherche	115,3	160,8	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	623,7	679,8	
<i>Part collectivité</i>	357,2	490,6	
<i>Autres organismes publics</i>	266,5	189,2	
Charges relatives aux renouvellements	512,1	419,5	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	184,9	92,5	
<i>Programme contractuel</i>	155,9	155,8	
<i>Fonds contractuel</i>	171,4	171,2	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	14,1	12,1	
Charges relatives investissements du domaine privé	4,9	3,8	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	32,6	40,5	
Charges relatives aux investissements contractuels	51,6		
RESULTAT AVANT IMPOT	-392,6	-143,6	-63,4
RESULTAT	-392,6	-143,6	-63,4

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 01772600
Validé le 18/05/2026

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).
- La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
- La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
- Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT





6 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m³/h	Date du rapport hydrologique	Date arrêté préfectoral	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PUITS D'ARMENTIÈRE EN BRIE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1937	27	01-03-1983	-	PRODUCTION D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE	ARMENTIERES-EN-BRIE
FORAGE DE CONGIS SUR THÉROUANNE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1960	20	26-02-1979	-	PRODUCTION DE CONGIS SUR THÉROUANNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE
FORAGE DE VARINFROY	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1967	29	06-04-1983	-	PRODUCTION DE CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ
FORAGE DE DOUY LA RAMÉE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1958	15	01-03-1995	-	PRODUCTION DE DOUY LA RAMÉE	DOUY-LA-RAMEE
FORAGE ETREPILLY	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1985	30	14-11-1995	03-07-2013	DÉFERRISATION DE ETREPILLY	ETREPILLY
FORAGE DE ISLES LES MELDEUSES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1980	35	18-01-1983	-	PRODUCTION DE ISLES LES MELDEUSES	ISLES-LES-MELDEUSES
FORAGE DU PLESSIS PLACY	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1985	40	09-03-1995	03-07-2013	DÉFERRISATION ET CS001 LE PLESSIS PLACY	LE PLESSIS-PLACY
FORAGE DE LIZY-SUR-OURCQ - YPRESIEN	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2002	40	01-09-1992	-	PRODUCTION DE YPRESIEN - LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ
FORAGE DE LIZY SUR OURCQ	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1965	100	19-07-1993	-	PRODUCTION PARC DU TAMBOURIN - LIZY SUR OURCQ	LIZY-SUR-OURCQ
FORAGE DE PUISIEUX	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1905	15	11-07-1983	-	PRODUCTION DE PUISIEUX	PUISIEUX



Les installations de production

Libellé	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Déférrisation de Etrepilly	1995	30 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	ETREPILLY
Déférrisation et CS001 Le Plessis Placy	2001	40 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	LE PLESSIS-PLACY
Production d'Armentières-en-Brie	1937	27 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	ARMENTIERES-EN-BRIE
Production de Congis sur Théroouanne	1960	20 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	CONGIS-SUR-THEROUANNE
Production de Crouy sur Ourcq	2004	29 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	CROUY-SUR-OURCQ
Production de Douy la Ramée	1958	15 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	DOUY-LA-RAMEE
Production de Isles les Meldeuses	1980	35 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	ISLES-LES-MELDEUSES
Production de Puisieux	1903	15 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	PUISIEUX
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	2002	40 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	LIZY-SUR-OURCQ
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	1965	100 m³/h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	LIZY-SUR-OURCQ



Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Bâche Armentière en Brie	120 m³	84,9	81,7	0	Non	ARMENTIERES-EN-BRIE
Bâche de Cocherel	100 m³	194,5	190,5	180	Non	COCHEREL
Réservoir de Congis sur Therouanne	200 m³	79,2	75	57	Oui	CONGIS-SUR-THEROUANNE
Réservoir de Coulombs en Valois	350 m³	175	170	169,2	Oui	COULOMBS-EN-VALOIS
Bâche de Dhuisy	150 m³	186	181,7	182	Oui	DHUISY
Réservoir des Efffaneaux - Dhuisy - Cuve 1	330 m³	236.1	230,1		Oui	DHUISY
Réservoir des Efffaneaux - Dhuisy - Cuve 2	660 m³	236.1	230,1		Oui	DHUISY
Réservoir de Douy la Ramée	150 m³	141	137,1	125	Oui	DOUY-LA-RAMEE
Bâche de Etrepilly n°1	90 m³	106,4	103	105	Oui	ETREPILLY
Bâche de Etrepilly n°2	90 m³	106,4	103	105	Oui	ETREPILLY
Bâche de Germigny	150 m³	166,3	162,3	163,4	Oui	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS
Brise Charge Bremoiselle	1 m³	0	0	0	Non	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS
Bâche d'Isles les Meldeuses n°1	150 m³	87,7	85	83,7	Oui	ISLES-LES-MELDEUSES
Bâche d'Isles les Meldeuses n°2	150 m³	87,7	85	83,7	Oui	ISLES-LES-MELDEUSES
Réservoir de Jaignes	80 m³	0	125,1	121	Non	JAIGNES
Réservoir de Beauval - HLM	1000 m³	135	126	110	Oui	LIZY-SUR-OURCQ
Bâche de Mary sur Marne	1500 m³	117,6	109,5	102,5	Oui	MARY-SUR-MARNE
Bâche de Vernelle	50 m³	117,4	115	115	Non	MAY-EN-MULTIEN
Réservoir	200 m³	170,4	165	0	Oui	MAY-EN-

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
de May en Multien						MULTIEN
Bâche de Marnoue les Moines	50 m ³	100	97,7	97,8	Non	OCQUERRE
Bâche de Ocquerre	80 m ³	62,8	59,7	60	Non	OCQUERRE
Réservoir de la Trousse	150 m ³	160,3	155,6	145	Oui	OCQUERRE
Réservoir de Puisieux - Cuve 1	80 m ³	127,8	126,1	128	Oui	PUISIEUX
Réservoir de Puisieux - Cuve 2	80 m ³	127,8	126,1	128	Oui	PUISIEUX
Bâche de Tancrou	60 m ³	112,8	109,6	110	Oui	TANCROU
Bâche de Vendrest	200 m ³	174	172,4	175	Oui	VENDREST
Réservoir de Vincy Manoeuvre	200 m ³	163	159	137	Oui	VINCY-MANOEUVRE

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bâche	Capacité de stockage	Télesurveillance	Commune	Type
Bâche eau traitée production de Isles les Meldeuses	50 m ³	Oui	ISLES-LES-MELDEUSES	Bâche de reprise
Bâche d'eau traitée de Plessis Placy	50 m ³	Oui	LE PLESSIS-PLACY	Bâche de reprise
Bâche eau traitée production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	200 m ³	Oui	LIZY-SUR-OURCQ	Bâche de reprise
Bâche reprise des HLM n°1	250 m ³	Oui	LIZY-SUR-OURCQ	Bâche de reprise
Bâche reprise des HLM n°2	250 m ³	Oui	LIZY-SUR-OURCQ	Bâche de reprise
Bâche de Crépoil	100 m ³	Oui	COCHEREL	Bâche de surpression
Bâche de Montanglos - Crouy sur Ourcq n°1	200 m ³	Oui	CROUY-SUR-OURCQ	Bâche de surpression
Bâche de Montanglos - Crouy sur Ourcq n°2	200 m ³	Oui	CROUY-SUR-OURCQ	Bâche de surpression
Bâche surpression de Dhuisy - Chambardy	3 m ³	Oui	DHUISY	Bâche de surpression

Les installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télesurveillance	Groupe électrogène
Surpression des Vignes - Armentières en Brie	ARMENTIERES-EN-BRIE	2000	0 m3/h	Oui	Non
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	COCHEREL	1900	15 m3/h	Oui	Non
Surpression et chloration de Congis sur Théroutanne	CONGIS-SUR-THEROUANNE	1900	10 m3/h	Oui	Non
Surpression de Montanglos - Crouy sur Ourcq	CROUY-SUR-OURCQ	1980	10 m3/h	Oui	Non
Surpression La Cavée - Crouy sur Ourcq	CROUY-SUR-OURCQ	2005	0 m3/h	Non	Non
Surpression de Etrepilly	ETREPILLY	1900	3 m3/h	Non	Non
Surpression de Isles les Meldeuses	ISLES-LES-MELDEUSES	1900	5 m3/h	Oui	Non
Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	LIZY-SUR-OURCQ	1900	50 m3/h	Oui	Non
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	OCQUERRE	2003	40 m3/h	Oui	Non
TANCROU Surpression Les Essarts	TANCROU	1995	5 m3/h	Oui	Non
TANCROU Surpression vers Jaignes	TANCROU	2018	0 m3/h	Oui	Non
Surpression de Vincy Manoeuvre	VINCY-MANOEUVRE	2003	20 m3/h	Oui	Non

LE RÉSEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	100	130,82
Acier	150	238,18
Acier	40	368,07
Acier	60	179,39
Acier	80	18,83
Amiante ciment	100	9272,3
Amiante ciment	125	6360,41
Amiante ciment	150	5159,96
Amiante ciment	40	1784,39
Amiante ciment	60	3962,35
Amiante ciment	80	3931,31
Amiante ciment	NC	131,21
Fonte	100	12858,14
Fonte	110	9,56
Fonte	125	5882,17
Fonte	150	5961,51
Fonte	200	9855,71



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Fonte	250	5334,86
Fonte	300	415,52
Fonte	40	347,78
Fonte	50	3071,78
Fonte	60	8992,44
Fonte	70	5496,07
Fonte	80	12313,4
Fonte	90	310,71
Fonte	NC	26,05
Inconnu	100	547,67
Inconnu	110	2,28
Inconnu	125	47,64
Inconnu	150	280,27
Inconnu	160	5,12
Inconnu	200	1,15
Inconnu	25	1,61
Inconnu	40	110,45
Inconnu	50	593,77
Inconnu	60	1815,46
Inconnu	63	3,87
Inconnu	70	135,45
Inconnu	80	1912,71
Inconnu	90	240,62
Inconnu	NC	4564,67
Plomb	20	22,86
Plomb	30	23,32
Plomb	40	84,25
Polyéthylène	110	153,99
Polyéthylène	125	4127,34
Polyéthylène	160	12185,65
Polyéthylène	180	2718,81
Polyéthylène	225	108,03
Polyéthylène	25	53,08
Polyéthylène	250	329,75
Polyéthylène	32	297,28
Polyéthylène	40	200,99
Polyéthylène	50	4069,27
Polyéthylène	63	4374,2
Polyéthylène	90	2155,32
Polyéthylène	NC	192,55
Pvc	110	12400,62
Pvc	125	414,51
Pvc	140	381,94
Pvc	150	55,95
Pvc	160	20955,64
Pvc	200	2268,02
Pvc	25	47,49
Pvc	32	317,87



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	40	1128,43
Pvc	50	6833,98
Pvc	63	13419,57
Pvc	75	7838,19
Pvc	90	4024,85
Pvc	NC	167,16
Total		214 026,57

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Boîte à boues	1
Borne fontaine	7
Bouche de lavage	13
Chasse automatique	1
Compteur	86
Defense incendie	115
Régulateur / Réducteur	20
Vanne de branchement	1
Ventouse	71
Vidange / Purge	330

LES COMPTEURS

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	37	2	0	0	0	0	0	39
2	554	0	0	0	0	0	0	554
3	215	0	0	10	1	0	0	226
4	1	0	0	4	0	0	0	5
5	55	9	0	3	0	0	0	67
6	174	21	0	1	3	0	0	199
7	106	6	0	5	1	1	0	119
8	123	3	0	2	1	0	1	130
9	120	1	0	1	2	0	0	124
10	106	6	0	1	0	0	0	113
11	166	1	0	0	1	0	0	168
12	163	8	0	2	0	0	1	174
13	803	10	0	2	2	1	1	819
14	825	22	0	10	0	0	0	857
15	1518	32	0	17	10	1	2	1580
16	1152	42	0	14	10	0	2	1220
17	759	6	0	4	1	0	0	770
18	18	3	0	0	0	0	1	22
19	5	0	0	0	0	0	1	6
20	1	0	0	0	0	0	0	1
21	8	0	0	0	0	0	1	9
22	3	0	0	0	0	0	0	3
>22	87	4	6	2	0	0	1	100
Total	6999	176	6	78	32	3	11	7305



7 LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune :

Le Branchement : Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
ARMENTIERES- EN-BRIE	403	401	397	397	397	0%
COCHEREL	256	252	257	257	262	1,9%
CONGIS-SUR- THEROUANNE	702	708	714	711	714	0,4%
COULOMBS- EN-VALOIS	295	293	291	287	288	0,3%
CROUY-SUR- OURCQ	771	778	776	770	775	0,6%
DHUISY	166	171	170	170	168	-1,2%
DOUY-LA- RAMEE	152	155	156	156	156	0%
ETREPILLY	330	330	336	332	334	0,6%
GERMIGNY- SOUS- COULOMBS	103	106	108	108	108	0%
ISLES-LES- MELDEUSES	294	303	303	308	307	-0,3%
JAIGNES	156	157	157	158	157	-0,6%
LE PLESSIS- PLACY	120	121	121	121	121	0%
LIZY-SUR- OURCQ	1 571	1 567	1 571	1 571	1 580	0,6%
MARY-SUR- MARNE	474	477	482	481	482	0,2%
MAY-EN- MULTIEN	382	385	395	399	405	1,5%
OCQUERRE	176	175	180	181	180	-0,6%
PUISIEUX	128	128	129	128	130	1,6%
TANCROU	172	174	174	176	178	1,1%
TROCY-EN- MULTIEN	111	112	113	112	113	0,9%
VENDREST	329	331	332	331	333	0,6%
VINCY- MANOEUVRE	110	112	114	115	115	0%
Total	7 201	7 236	7 276	7 269	7 303	0,47%

Les clients par commune :

Le Client : C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
ARMENTIERES-EN-BRIE	400	399	395	395	395	0%
COCHEREL	254	250	255	255	260	2%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	689	696	702	700	703	0,4%
COULOMBS-EN-VALOIS	295	293	291	287	286	-0,3%
CROUY-SUR-OURCQ	745	758	756	750	754	0,5%
DHUISY	160	165	164	164	162	-1,2%
DOUY-LA-RAMEE	152	155	156	156	156	0%
ETREPILLY	324	324	330	326	328	0,6%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	103	106	105	108	108	0%
ISLES-LES-MELDEUSES	291	299	299	304	302	-0,7%
JAIGNES	156	157	157	158	157	-0,6%
LE PLESSIS-PLACY	117	118	118	118	118	0%
LIZY-SUR-OURCQ	1 545	1 542	1 548	1 551	1 557	0,4%
MARY-SUR-MARNE	465	468	473	471	472	0,2%
MAY-EN-MULTIEN	379	381	391	395	401	1,5%
OCQUERRE	171	170	174	176	175	-0,6%
PUISIEUX	127	126	127	126	128	1,6%
TANCROU	170	173	173	175	177	1,1%
TROCY-EN-MULTIEN	108	109	110	109	110	0,9%
VENDREST	326	328	329	328	330	0,6%
VINCY-MANOEUVRE	108	110	112	113	113	0%
Total	7 085	7 127	7 165	7 165	7 192	0,38%

Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
ARMENTIERES-EN-BRIE	43 569	45 102	38 472	38 065	44 140	16%
COCHEREL	24 456	23 712	24 425	22 761	30 463	33,8%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	66 767	61 511	60 803	60 974	64 893	6,4%
COULOMBS-EN-VALOIS	30 548	30 991	28 829	28 743	29 661	3,2%
CROUY-SUR-OURCQ	81 068	77 858	73 260	64 584	74 234	14,9%
DHUISY	12 648	12 967	13 211	12 043	15 231	26,5%
DOUY-LA-RAMEE	13 725	13 564	13 409	13 014	13 652	4,9%
ETREPILLY	34 216	32 141	28 124	29 442	33 861	15%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	19 054	17 340	55 910	13 581	34 321	152,7%
ISLES-LES-MELDEUSES	33 413	31 427	28 861	27 133	28 965	6,8%
JAIGNES	16 032	13 121	11 992	13 506	13 991	3,6%
LE PLESSIS-PLACY	13 244	13 644	13 554	11 636	18 551	59,4%
LIZY-SUR-OURCQ	165 697	168 641	172 222	142 912	167 988	17,5%
MARY-SUR-MARNE	121 027	107 729	87 275	83 308	86 891	4,3%
MAY-EN-MULTIEN	39 870	38 111	35 234	38 488	45 525	18,3%
OCQUERRE	27 804	30 726	32 575	35 492	31 184	-12,1%
PUISIEUX	15 531	13 356	14 079	13 362	14 085	5,4%
TANCROU	23 046	22 474	15 815	16 807	28 386	68,9%
TROCY-EN-MULTIEN	10 198	10 723	9 524	12 940	10 586	-18,2%
VENDREST	25 412	25 840	24 955	25 601	24 832	-3%
VINCY-MANOEUVRE	10 911	10 478	10 347	9 588	10 023	4,5%
Total	828 236	801 456	792 876	713 980	821 463	15,05%

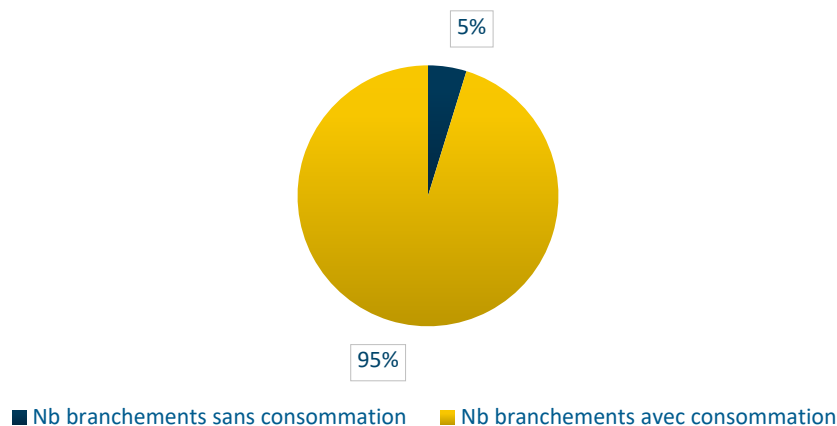
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

Attention : Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse et ceux présentés ci-dessous sont ramenés sur 365 jours.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
ARMENTIERES-EN-BRIE	43 332	46 503	39 334	38 487	42 849	11,3%
COCHEREL	24 323	24 449	24 972	23 013	29 572	28,5%
CONGIS-SUR-THEROUANNE	66 403	63 422	62 166	61 650	62 995	2,2%
COULOMBS-EN-VALOIS	30 382	31 954	29 475	29 061	28 793	-0,9%
CROUY-SUR-OURCQ	80 626	80 277	74 902	65 300	72 062	10,4%
DHUISY	12 579	13 370	13 507	12 176	14 785	21,4%
DOUY-LA-RAMEE	13 650	13 985	13 709	13 158	13 253	0,7%
ETREPILLY	34 030	33 140	28 754	29 768	32 870	10,4%
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	18 950	17 879	57 163	13 731	33 317	142,6%
ISLES-LES-MELDEUSES	33 231	32 404	29 508	27 434	28 118	2,5%
JAIGNES	15 945	13 529	12 261	13 656	13 582	-0,5%
LE PLESSIS-PLACY	13 172	14 068	13 858	11 765	18 008	53,1%
LIZY-SUR-OURCQ	164 794	173 881	176 081	144 496	163 073	12,9%
MARY-SUR-MARNE	120 367	111 077	89 231	84 231	84 349	0,1%
MAY-EN-MULTIEN	39 653	39 295	36 024	38 914	44 193	13,6%
OCQUERRE	27 652	31 681	33 305	35 885	30 272	-15,6%
PUISIEUX	15 446	13 771	14 394	13 510	13 673	1,2%
TANCROU	22 920	23 172	16 169	16 993	27 556	62,2%
TROCZY-EN-MULTIEN	10 142	11 056	9 737	13 083	10 276	-21,5%
VENDREST	25 274	26 643	25 514	25 885	24 106	-6,9%
VINCY-MANOEUVRE	10 852	10 804	10 579	9 694	9 730	0,4%
Total	823 722	826 360	810 644	721 891	797 431	10,46%

Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ARMENTIERES-EN-BRIE	14	383
COCHEREL	17	245
CONGIS-SUR-THEROUANNE	28	686
COULOMBS-EN-VALOIS	27	261
CROUY-SUR-OURCQ	39	736
DHUISY	8	160
DOUY-LA-RAMEE	7	149
ETREPILLY	12	322
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	6	102
ISLES-LES-MELDEUSES	19	288
JAIGNES	9	148
LIZY-SUR-OURCQ	68	1512
MARY-SUR-MARNE	15	467
MAY-EN-MULTIEN	23	382
OCQUERRE	12	168
LE PLESSIS-PLACY	5	116
PUISIEUX	5	125
TANCROU	8	170
TROCY-EN-MULTIEN	7	106
VENDREST	12	321
VINCY-MANOEUVRE	7	108
Total	348	6955



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Nombre de branchements		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2025	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
ARMENTIERES-EN-BRIE	397	351	39	0	7
COCHEREL	262	242	16	0	4
CONGIS-SUR-THEROUANNE	714	662	42	0	10
COULOMBS-EN-VALOIS	288	263	15	0	10
CROUY-SUR-OURCQ	775	727	46	0	2
DHUISY	168	151	14	0	3
DOUY-LA-RAMEE	156	144	9	0	3
ETREPILLY	334	307	21	0	6
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	108	97	6	1	4
ISLES-LES-MELDEUSES	307	283	19	0	5
JAIGNES	157	146	9	0	2
LE PLESSIS-PLACY	121	105	12	0	4
LIZY-SUR-OURCQ	1 580	1 463	95	1	21
MARY-SUR-MARNE	482	447	22	2	11
MAY-EN-MULTIEN	405	374	28	0	3
OCQUERRE	180	161	14	1	4
PUISIEUX	130	116	14	0	0
TANCROU	178	154	19	1	4
TROCY-EN-MULTIEN	113	100	9	0	4
VENDREST	333	315	14	0	4
VINCY-MANOEUVRE	115	103	9	0	3
Repartition (%)	-	91,89	6,46	0,08	1,56
Total	7 303	6 711	472	6	114



Les volumes consommés comptabilisés par tranche

Volumes consommés comptabilisés		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2025	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
ARMENTIERES-EN-BRIE	44 140	25 976	17 785	0	379
COCHEREL	30 463	18 706	11 543	0	214
CONGIS-SUR-THEROUANNE	64 893	48 243	15 446	0	1 204
COULOMBS-EN-VALOIS	29 661	16 254	13 101	0	306
CROUY-SUR-OURCQ	74 234	53 266	20 925	0	43
DHUISY	15 231	10 115	5 002	0	114
DOUY-LA-RAMEE	13 652	11 081	2 490	0	81
ETREPILLY	33 861	23 623	9 553	0	685
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	34 321	7 186	4 387	22 456	292
ISLES-LES-MELDEUSES	28 965	21 373	7 191	0	401
JAIGNES	13 991	10 391	3 515	0	85
LE PLESSIS-PLACY	18 551	8 194	10 237	0	120
LIZY-SUR-OURCQ	167 988	94 918	61 636	8 147	3 287
MARY-SUR-MARNE	86 891	32 092	14 344	39 796	659
MAY-EN-MULTIEN	45 525	26 931	17 967	0	627
OCQUERRE	31 184	12 022	9 795	9 197	170
PUISIEUX	14 085	8 766	5 319	0	0
TANCROU	28 386	11 257	7 770	9 127	232
TROCZY-EN-MULTIEN	10 586	7 313	3 014	0	259
VENDREST	24 832	20 718	3 895	0	219
VINCY-MANOEUVRE	10 023	7 471	2 521	0	31
Total de la collectivité	821 463	475 896	247 436	88 723	9 408
Consommation moyenne par TYPE de branchement	112,48	70,91	524,23	14 787,17	82,53

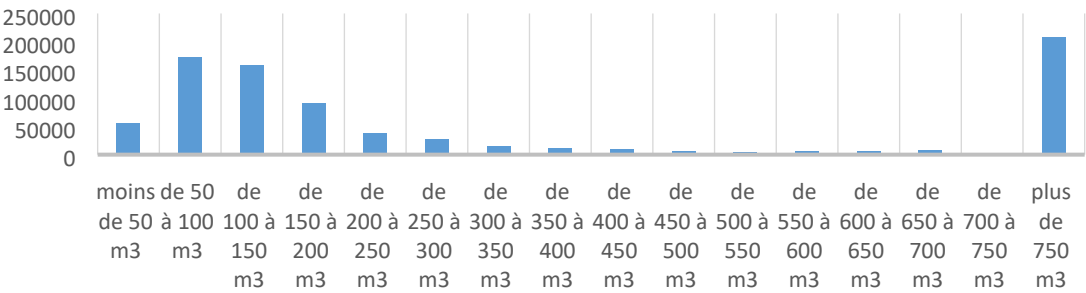
Les consommations de plus de 6 000 m³/an

Commune	Client	2024	2025	Evolution
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	STORENGY FRANCE CHEZ ENGIE FR3E	2 920	22 456	669%
LIZY-SUR-OURCQ	MAISON DE RETRAITE	5 818	8 147	40%
MARY-SUR-MARNE	HELIO PRINT	31 548	29 444	-6,7%
MARY-SUR-MARNE	HELIO PRINT 1	7 698	10 352	34,5%
OCQUERRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ	8 478	9 197	8,5%
TANCROU	SAUR	0	9 127	0%
Total		56 462	88 723	57,14%

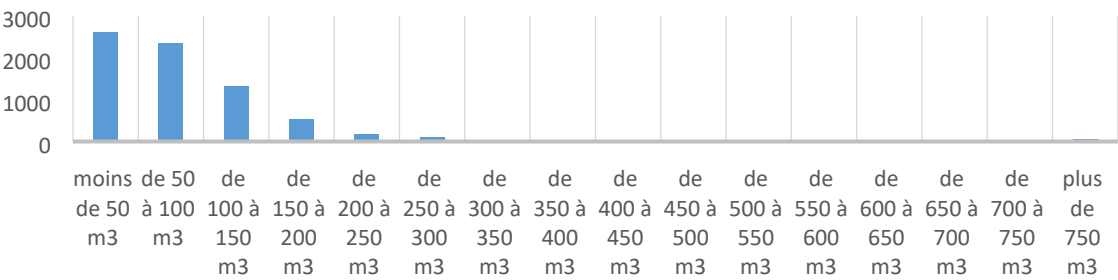
Spectre des consommations

Tranche	Volumes Consommés comptabilisés par tranche en m³	Nombre de branchements
moins de 50 m3	56477	2616
de 50 à 100 m3	172914	2343
de 100 à 150 m3	159322	1318
de 150 à 200 m3	91145	533
de 200 à 250 m3	38784	176
de 250 à 300 m3	26903	98
de 300 à 350 m3	15413	47
de 350 à 400 m3	10792	29
de 400 à 450 m3	8902	21
de 450 à 500 m3	5714	12
de 500 à 550 m3	4205	8
de 550 à 600 m3	6298	11
de 600 à 650 m3	6902	11
de 650 à 700 m3	7411	11
de 700 à 750 m3	2943	4
plus de 750 m3	207338	65

Répartition des consommations par tranche



Répartition du nombre de branchement par tranche



DÉTAIL DES RÉCLAMATIONS

Commune	Type	Nature	Nb réclamations	Nb Ecrites
ARMENTIERES-EN-BRIE	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage	2	2
ARMENTIERES-EN-BRIE	Facturation Encaissement	Réclamation sur Réclamation	1	1
ARMENTIERES-EN-BRIE	Produit	Eau Potable	1	1
COULOMBS-EN-VALOIS	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage	1	0
CROUY-SUR-OURCQ	Qualité de service	Comportement Civilité	1	0
CROUY-SUR-OURCQ	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement	1	1
DHUISY	Qualité de service	Service Web	1	0
DOUY-LA-RAMEE	Qualité de service	Erreur administrative	1	0
ISLES-LES-MELDEUSES	Qualité de service	Comportement Civilité	1	0
ISLES-LES-MELDEUSES	Produit	Eau Potable	1	0
LIZY-SUR-OURCQ	Qualité de service	Respect des engagements	2	0
LIZY-SUR-OURCQ	Produit	Eau Potable	1	0
LIZY-SUR-OURCQ	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage	1	1
LIZY-SUR-OURCQ	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement	1	0
MAY-EN-MULTIEN	Facturation Encaissement	Volume consommation Comptage	1	1
MAY-EN-MULTIEN	Qualité de service	Respect des engagements	1	1
MAY-EN-MULTIEN	Qualité de service	Dommage Causé	1	0
NC	Qualité de service	Erreur administrative	1	0
NC	Qualité de service	Respect des engagements	1	0
OCQUERRE	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement	1	1
PUISIEUX	Facturation Encaissement	Prélèvement Encaissement	1	1
TROCY-EN-MULTIEN	Qualité de service	Réclamation sur Réclamation	1	0
VENDREST	Produit	Eau Potable	1	1

LA FACTURE 120 M³



→ Message

Numéro de facture Simulation	Référence client *****	Facture du 01.01.2026
---------------------------------	---------------------------	--------------------------

• Nom du client : *****
• Adresse desservie : *****

→ Contacts

-  Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
-  **Service Clients**
01 77 78 80 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
-  **Dépannage 24h/24**
01 77 78 80 08 (prix d'un appel local)
-  TSA 51161
92894 NANTERRE CEDEX 09
-  **Accueil**
121 Rue Pierre Marx à LA FERTE SOUS
JOUARRE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV
l'après-midi

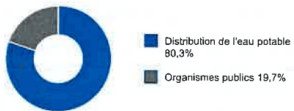
Votre facture de simulation du 1 janvier 2026

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	257,82
CDC DU PAYS DE L'OURCQ	
Organismes publics	63,29
Total facture	321,11
	321,11

détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** ARMENTIERES-EN-BRIE	120 m³	228455	015 mm			Conso. simulée
Votre facture en détail						
	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %
► Distribution de l'eau potable					244,38	257,82
Abonnement					42,17	44,49
Part Communauté de Communes	Année 2026				11,95	5,50
Part SAUR	Année 2026				30,22	5,50
Consommation					202,21	213,33
Part Communauté de Communes	Année 2026		120	0,4391	52,69	5,50
Part SAUR	Année 2026		120	1,2460	149,52	5,50
► Organismes publics					59,99	63,29
Consommation					59,99	63,29
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2026		120	0,3400	40,80	5,50
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2026		120	0,0799	9,59	5,50
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2026		120	0,0800	9,60	5,50
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) HT exonéré de TVA : 0,00 €						
s'élève à : 2,31 € / m³ soit 0,00231 € / litre HT soumis à TVA : 304,37 €						
TVA 5,50 % : 16,74 € TVA sur les débits : 16,74 €						
					Total facture TTC : 321,11 €	

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28335379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



Message

Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients**
01 77 78 80 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24**
01 77 78 80 08 (prix d'un appel local)
- TSA 51161**
92894 NANTERRE CEDEX 09
- Accueil**
121 Rue Pierre Marx à LA FERTE SOUS
JOUARRE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RDV
l'après-midi

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	*****	01.01.2025

• Nom du client : *****
• Adresse desservie : *****

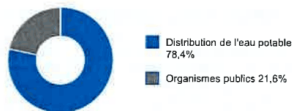
Votre facture de simulation du 1 janvier 2025

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	255,50
CDC DU PAYS DE L'OURCQ	
Organismes publics	70,52
Total facture	326,02
	326,02

détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPÉCIMEN

A NE PAS PAYER



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 077-247700065-20260929-DEL_20260920-DE

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** COCHEREL	120 m³	309713	015 mm			Conso. simulée		
		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable						242,18		255,50
Abonnement						42,22		44,54
Part Communauté de Communes		Année 2025				11,95	5,50	
Part SAUR		Année 2025				30,27	5,50	
Consommation						199,96		210,96
Part Communauté de Communes		Année 2025		120	0,4182	50,18	5,50	
Part SAUR		Année 2025		120	1,2482	149,78	5,50	
► Organismes publics						66,84		70,52
Consommation						66,84		70,52
Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		120	0,4600	55,20	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		120	0,0170	2,04	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		120	0,0800	9,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,35 € / m³ soit 0,00235 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 17,00 €		Total facture TTC : 326,02 €		
		HT soumis à TVA : 309,02 €		TVA sur les débits : 17,00 €				

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale
Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR
Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics
Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120

M³

SAUR

Partenaire : CDC DU PAYS DE L'OURCQ

Référence contrat : 772600/01

Date : 14/02/2026

Produit : Eau Potable

Type de contrat : Affermage

Type d'encaissement : Société

105Abonnement part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2026

Devise : Euro

Prix révisé = [K=1,0072] * Prix de base

Redevance : Abonnement part SAUR

Date d'actualisation : 05/02/2026

K : 1,0072

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/CHTE+0,06x010534763F/010534763F+0,25xFS2/FS2+0,13xTP10A2010/TP10A2010+0,07xA7726/A7726

K = 0,15 + 0,34 * ICHTE/CHTE + 0,06 * 010534763F/010534763F + 0,25 * FS2/FS2 + 0,13 * TP10A2010/TP10A2010 + 0,07 * A7726/A7726

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,0072

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/11/2025

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	129,80000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
FS2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,I)	170,40000	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			162,80000
A7726	Achat en gros à la CdC Pays Fertois ou au SMAEP Gernigny/Coul.	1,08090	01/11/2025	01/11/2025				1,11820
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	129,60000						131,20000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/08/2025	15/10/2025	Site Internet LE MONITEUR		1	131,20000
010534763P	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	167,60000						146,89230
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285P	010764285P	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet Moniteur		1,2685	115,80000

Page 1/5

Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,15+0,34xICHTE/CHTE+0,06x010534763F/010534763F+0,25xFS2/FS2+0,13xTP10A2010/TP10A2010+0,07xA7726/A7726									
.	0,15							0,15000	
.	+	0,34	x	138,1 / 129,8				+ 0,36174	
.	+	0,06	x	146,8923 / 167,6				+ 0,05259	
.	+	0,25	x	162,8 / 170,4				+ 0,23885	
.	+	0,13	x	131,2 / 129,6				+ 0,13160	
.	+	0,07	x	1,1182 / 1,0809				+ 0,07242	
.									1,0072
K définitif : 1,0072									
CRITERES TARIFAIRES									
Diamètre compteur sur rubrique : (015 à 025 mm);(030 mm);(040 mm);(060 mm);(080 à 100 mm);(> 100 mm)									

Diamètre compteur sur rubrique 015 à 025 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	30,00	30,22						

Diamètre compteur sur rubrique 030 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	51,00	51,37						

Diamètre compteur sur rubrique 040 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	63,00	63,45						

Diamètre compteur sur rubrique 060 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	95,00	95,69						

Page 2/5



Diamètre compteur sur rubrique 080 à 100 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	126,00	126,91						

Diamètre compteur sur rubrique > 100 mm

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	2700,00	2719,44						

Page 3/5

SAUR

Date : 14/02/2026

Partenaire : CDC DU PAYS DE L'OURCQ

Référence contrat : 772600/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
10SConsommation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2026	Redevance : Consommation part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 05/02/2026	K : 1,0072
Prix révisé = [K=1,0072] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,06 \times 0,10534763P / 0,10534763P_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,13 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,07 \times \text{A7726} / \text{A7726}_0$								
$K = 0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,06 \times 0,10534763P / 0,10534763P_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,13 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0 + 0,07 \times \text{A} / \text{A}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,0072								
Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/11/2025				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	129,80000	01/06/2025	16/09/2025	Site Internet LE MONITEUR			138,10000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C,T)	170,40000	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet LE MONITEUR			162,80000
A7726	Achat en gros à la CdC Pays Fertois ou au SMAEP Gernligny/Conl	1,08090	01/11/2025	01/11/2025				1,11820
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	129,60000						131,20000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/08/2025	15/10/2025	Site Internet LE MONITEUR		1	131,20000
010534763P	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	167,60000						146,89230
	Substitué avec coeff. 1,2685 par 010764285P	010764285P	01/09/2025	31/10/2025	Site Internet Moniteur		1,2685	115,80000

Page 4/5



Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,15+0,34x(CHTE/CHTEo+0,06x(10534763P/010534763Po+0,25x(FSD2/FSD2o+0,13x(TP10A2010/TP10A2010o+0,07xA7726/A7726o									
.	0,15								0,15000
.	+	0,34	x	138,1	/	129,8			+ 0,36174
.	+	0,06	x	146,8923	/	167,6			+ 0,05259
.	+	0,25	x	162,8	/	170,4			+ 0,23885
.	+	0,13	x	131,2	/	129,6			+ 0,13160
.	+	0,07	x	1,1182	/	1,0809			+ 0,07242
.									-----
.									1,0072
K définitif : 1,0072									
CRITERES TARIFAIRES									

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1,2371	1,2460						



8 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Attention : Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Les volumes produits sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.

Les volumes importés sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Les volumes exportés sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.

Synthèse des volumes sur l'année calendaire

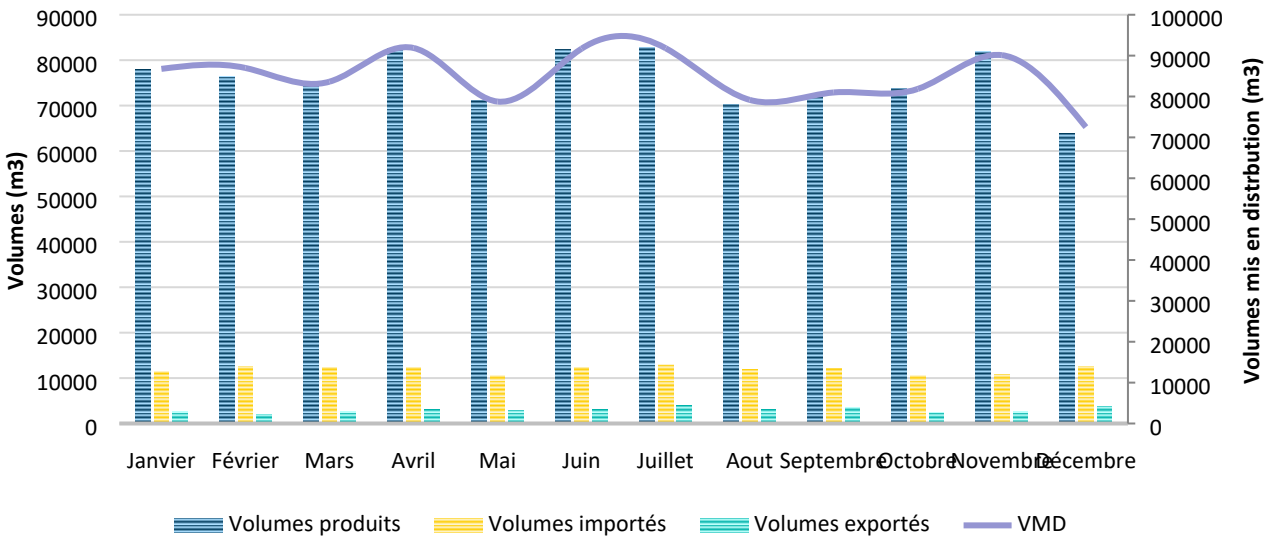
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Volumes en (m ³)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	793 909	825 406	776 564	878 060	909 689	3,6%
Volume importé	170 939	161 904	171 083	155 321	142 298	-8,4%
Volume exporté	74 411	63 198	61 412	51 403	35 822	-30,3%
Volume mis en distribution	890 437	924 112	886 235	981 978	1 016 165	3,5%

Volumes mensuels en (m³) sur 5 années consécutives

Mois	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Janvier	80 044	69 936	77 634	74 346	86 759	16,7%
Février	77 381	75 128	78 964	88 125	86 982	-1,3%
Mars	79 143	68 351	66 101	78 154	83 628	7%
Avril	71 404	78 050	77 297	81 553	91 874	12,7%
Mai	77 018	80 016	77 314	83 136	78 760	-5,3%
Juin	93 083	84 045	74 406	84 030	91 708	9,1%
Juillet	70 543	79 088	79 939	80 024	91 809	14,7%
Aout	60 059	85 884	72 905	88 140	79 173	-10,2%
Septembre	61 638	81 504	74 081	83 155	80 990	-2,6%
Octobre	76 041	80 136	69 105	80 506	81 859	1,7%
Novembre	71 621	68 563	74 448	78 288	90 113	15,1%
Décembre	72 462	73 411	64 041	82 521	72 510	-12,1%
Total	890 437	924 112	886 235	981 978	1 016 165	3,48%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice



Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d’eaux brutes (captage, puits etc...).

Déferrisation de Etrepilly - Prod Etrepilly - 7726PT003

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 920	2 681	2 597	2 853	3 248	3 328	2 981	2 564	2 806	2 789	2 972	3 582	35 321
2025	3 316	3 228	2 824	3 230	2 515	4 079	2 233	2 731	2 821	2 781	2 926	2 797	35 481

Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy - Exhaure Plessis Placy - 7726EB005

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 542	9 398	7 381	8 058	8 773	8 990	8 601	9 195	8 901	8 234	8 660	7 833	102 566
2025	8 286	8 430	8 220	10 010	8 706	10 816	11 034	11 869	9 931	9 231	9 644	9 061	115 238

Production d'Armentières-en-Brie - Prod Armentières

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	3 712	3 389	3 295	3 722	3 663	3 384	3 417	3 349	3 145	3 331	3 297	3 198	40 902
2025	4 225	3 684	3 704	3 841	3 278	3 138	4 076	3 665	3 831	4 184	4 266	4 512	46 404

Production de Congis sur Théroutanne - Prod Congis - Voyeux

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 134	1 048	1 104	1 053	958	930	1 191	680	817	1 418	1 818	1 475	13 626
2025	2 189	1 388	1 361	1 879	1 314	658	2 010	1 175	2 090	1 813	1 834	2 084	19 795

Production de Crouy sur Ourcq - EXHAURE CROUY SUR OURCQ

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 476	7 889	7 897	8 589	8 493	8 079	9 005	7 934	8 324	7 648	7 860	7 761	97 955
2025	7 997	7 705	7 199	8 608	7 060	7 837	7 441	7 161	6 954	6 712	7 136	5 068	86 878

Production de Douy la Ramée - Prod Douy la Ramée

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 485	1 594	1 601	1 719	1 706	1 870	1 544	1 325	1 273	1 446	1 550	1 600	18 713
2025	1 220	1 402	1 314	1 674	1 543	2 215	1 221	1 479	1 524	1 547	1 547	1 649	18 335

Production de Isles les Meldeuses - Reprise Isles les Meldeuses - 7726PT017

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 432	8 145	7 884	8 070	7 855	8 857	7 244	7 735	8 469	7 187	6 709	9 190	95 777
2025	7 663	6 502	9 387	7 839	7 113	7 215	8 088	8 185	8 545	10 367	8 724	5 752	95 380

Production de Puisieux - Prod de Puisieux - 77726PT002

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 112	1 290	1 198	1 401	1 362	1 302	1 442	1 073	1 288	1 242	1 308	1 050	15 068
2025	1 064	1 135	1 086	1 250	1 785	1 735	1 296	1 135	936	1 469	1 139	813	14 843

Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq - Exhaure Ypresien - 7726PT033

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	4 352	5 798	6 477	6 466	7 222	5 097	7 467	7 873	6 223	8 174	4 871	6 250	76 270
2025	7 377	8 116	6 962	6 943	10 557	13 470	13 586	10 029	10 430	12 951	15 392	11 977	127 790

Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq - Prod Lizy sur Ourcq (vieux puit) - 7726PT031

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	26 390	38 634	30 082	31 778	31 628	33 321	27 734	37 021	33 909	31 048	31 121	32 297	384 963
2025	34 941	35 159	32 341	37 658	27 537	31 521	31 864	23 112	25 526	22 925	29 551	20 275	352 410

Les volumes produits mensuels par ressource

Les volumes produits sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :

- A la sortie de l'usine de traitement,
- A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,
- A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.

Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.

Déferriération de Etrepilly - Etrepilly lavage des filtres - 7726EB002

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	- 10	- 9	- 10	- 10	- 10	- 9	- 10	- 10	- 10	- 10	- 9	- 10	- 117
2025	- 10	- 10	- 10	- 9	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10	- 10	- 119

Déferrisation de Etrepilly - Prod Etrepilly bis - 7726PT003

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 920	2 681	2 597	2 853	3 248	3 328	2 981	2 564	2 806	2 789	2 972	3 582	35 321
2025	3 316	3 228	2 824	3 230	2 515	4 079	2 233	2 731	2 821	2 781	2 926	2 797	35 481

Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy - Exhaure Plessis Placy bis - 7726EB005

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 542	9 398	7 381	8 058	8 773	8 990	8 601	9 195	8 901	8 234	8 660	7 833	102 566
2025	8 286	8 430	8 220	10 010	8 706	10 816	11 034	11 869	9 931	9 231	9 644	9 061	115 238

Production d'Armentières-en-Brie - Prod Armentières - bis- 7726PT023

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	3 712	3 389	3 295	3 722	3 663	3 384	3 417	3 349	3 145	3 331	3 297	3 198	40 902
2025	4 225	3 684	3 704	3 841	3 278	3 138	4 076	3 665	3 831	4 184	4 266	4 512	46 404

Production de Congis sur Théroutanne - Prod Congis - Voyeux bis - 7726PT019

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 134	1 048	1 104	1 053	958	930	1 191	680	817	1 418	1 818	1 475	13 626
2025	2 189	1 388	1 361	1 879	1 314	658	2 010	1 175	2 090	1 813	1 834	2 084	19 795

Production de Crouy sur Ourcq - Compteur eaux de lavage Crouy - 7726PT025

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	- 97	- 89	- 104	- 149	- 119	- 138	- 147	- 129	- 130	- 129	- 131	- 130	- 1 492
2025	- 130	- 117	- 129	- 168	- 104	- 156	- 51	- 129	- 103	- 117	- 103	- 66	- 1 373

Production de Crouy sur Ourcq - Production station Crouy sur Ourcq (Exhaure-Besoin usine)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 379	7 800	7 793	8 440	8 374	7 941	8 858	7 805	8 194	7 519	7 729	7 631	96 463
2025	7 867	7 588	7 070	8 440	6 956	7 681	7 390	7 032	6 851	6 595	7 033	5 002	85 505

Production de Douy la Ramée - Prod Douy la Ramée

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 485	1 594	1 601	1 719	1 706	1 870	1 544	1 325	1 273	1 446	1 550	1 600	18 713
2025	1 220	1 402	1 314	1 674	1 543	2 215	1 221	1 479	1 524	1 547	1 547	1 649	18 335

Production de Isles les Meldeuses - Reprise Isles les Meldeuses bis - 7726PT017

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	8 432	8 145	7 884	8 070	7 855	8 857	7 244	7 735	8 469	7 187	6 709	9 190	95 777
2025	7 663	6 502	9 387	7 839	7 113	7 215	8 088	8 185	8 545	10 367	8 724	5 752	95 380

Production de Puisieux - Prod de Puisieux bis - 77726PT002

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 112	1 290	1 198	1 401	1 362	1 302	1 442	1 073	1 288	1 242	1 308	1 050	15 068
2025	1 064	1 135	1 086	1 250	1 785	1 735	1 296	1 135	936	1 469	1 139	813	14 843

Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq - Exhaure Ypresien bis - 7726PT033

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	4 352	5 798	6 477	6 466	7 222	5 097	7 467	7 873	6 223	8 174	4 871	6 250	76 270
2025	7 377	8 116	6 962	6 943	10 557	13 470	13 586	10 029	10 430	12 951	15 392	11 977	127 790

Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq - Prod Lizy sur Ourcq (vieux puit) - 7726PT031

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	26 390	38 634	30 082	31 778	31 628	33 321	27 734	37 021	33 909	31 048	31 121	32 297	384 963
2025	34 941	35 159	32 341	37 658	27 537	31 521	31 864	23 112	25 526	22 925	29 551	20 275	352 410

Les volumes importés mensuels par ressource

Volumes importés : volumes achetés en gros à d'autres services, y compris à titre provisoire ou de secours. Les volumes achetés en gros sont les volumes d'eau potable provenant de services de distribution d'eau externe.
Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Comptage AE Montigny l'allier vers CCPO - COULOMBS EN VALOIS - Achat Montigny vers CCPO - 7726AE099

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2025	-	-	0	161	302	313	302	383	6	6	82	29	1 584

Comptage AE001 La Chaussée à 7726 - Vente la Chaussée DN80 - 7726AE060

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	151	151	170	142	149	139	141	63	63	306	220	203	1 898
2025	89	142	139	162	129	184	143	130	116	136	148	119	1 637

Réservoir des Effaneaux - Dhuisy - Arrivée Maison Sonnette - remplissage- 7726AE052

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	14 345	14 070	13 251	13 733	13 006	12 631	13 647	13 902	12 871	10 650	10 847	10 470	153 423
2025	11 309	12 398	12 108	12 102	10 051	11 852	12 568	11 413	12 033	10 448	10 492	12 303	139 077

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volumes exportés concernant l'approvisionnement en eau potable fourni à un autre service.

Comptage VE vers Brumetz - Vente à Brumetz - 7726VE065

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	1 568	1 170	675	1 241	574	170	228	282	254	284	69	46	6 561
2025	68	67	59	107	59	100	42	60	70	60	45	45	782

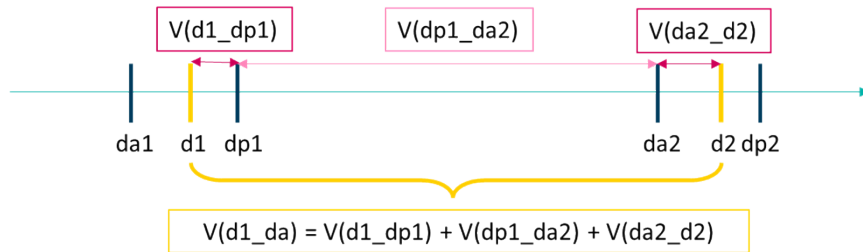
Comptage VE059 vers Montigny l'allier - Vente à Montigny

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 019	1 880	1 189	1 831	1 543	795	1 322	1 649	1 679	149	97	66	14 219
2025	0	0	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	0

Réservoir des Effaneaux - Dhuisy - Restitution vers Retourneloup - 7726VE152

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2024	2 914	2 725	2 701	2 651	2 562	2 648	2 536	2 375	2 731	2 266	2 508	2 006	30 623
2025	2 579	1 996	2 690	3 031	2 853	2 903	3 899	2 966	3 467	2 407	2 507	3 742	35 040

FORMULE DE CALCUL PERMETTANT D'ÉTABLIR LES VOLUMES SUR LA PÉRIODE DE RELÈVE IMPOSÉE PAR LA CLIENTÈLE



d1 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N-1
da1 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d1)
dp1 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d1)

d2 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N
da2 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d2)
dp2 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d2)

Formule :

$$\text{Volumes} = V[\text{dp1_da2}] + (V[\text{da1_dp1}] / N[\text{da1_dp1}] \times N[\text{d1_dp1}]) + (V[\text{da2_dp2}] / N[\text{da2_dp2}] \times N[\text{da2_d2}])$$

Exemple de calcul sur 3 compteurs fictifs :

Les dates barycentre de relève des compteurs clients sont : d1 = 19/10/N-1 , d2 = 25/10/N

A partir de ces dates de relève des compteurs clients, on peut sélectionner les dates de relève mensuelle des compteurs des volumes les plus proches : da1, dp1, da2, dp2

	d1	da1	dp1	d2	da2	dp2
Compteur1	19/10/N-1	10/10/N-1	09/11/N-1	25/10/N	10/10/N	10/11/N
Compteur2	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1	25/10/N	11/10/N	10/11/N
Compteur3	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1	25/10/N	10/10/N	09/11/N

Mois	oct	nov.	déc.	Janv.	Fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	aout	sept	oct	nov	déc
Relève auto Compteur 1	10- oct	09- nov	10- déc	10- janv	10- févr	10- mars	10- avr	10- mai	09- juin	09- juil	09- août	09- sept	10- oct	10- nov	11- déc
Volumes relevés (m3)	50	66	116	98	94	116	75	136	65	47	32	77	50	65	70
Relève auto Compteur 2	11- oct	11- nov	11- déc	11- janv	10- févr	10- mars	10- avr	11- mai	10- juin	10- juil	10- août	10- sept	11- oct	10- nov	10- déc
Volumes relevés (m3)	168	185	195	338	411	256	313	379	416	584	522	1082	177	426	360
Relève auto Compteur 3	11- oct	11- nov	11- déc	11- janv	10- févr	10- mars	10- avr	11- mai	10- juin	10- juil	10- août	10- sept	10- oct	09- nov	10- déc
Volumes relevés (m3)	23	26	24	33	46	69	21	38	25	25	21	19	39	36	40

	Vdp1_da2 : Période complète entre les 2 dates de relèves d1 et d2
	Période partielle entre les relèves mensuelles des compteurs, et d1 et d2

Traitement :

	Volumes			Nombre de jours				VALEUR	Volumes extrapolés sur 365j
	V dp1_da2	V da1_dp1	V da2_dp2	N da1_dp1	N d1_dp1	N da2_dp2	N da2_d2		
Compteur 1	906	66	65	30	21	31	15	984	965
Compteur 2	4673	185	426	31	23	30	14	5009	4915
Compteur 3	360	26	36	31	23	31	15	397	389
Total volume contrat :								6389	6269

LES INDICATEURS

Attention : Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

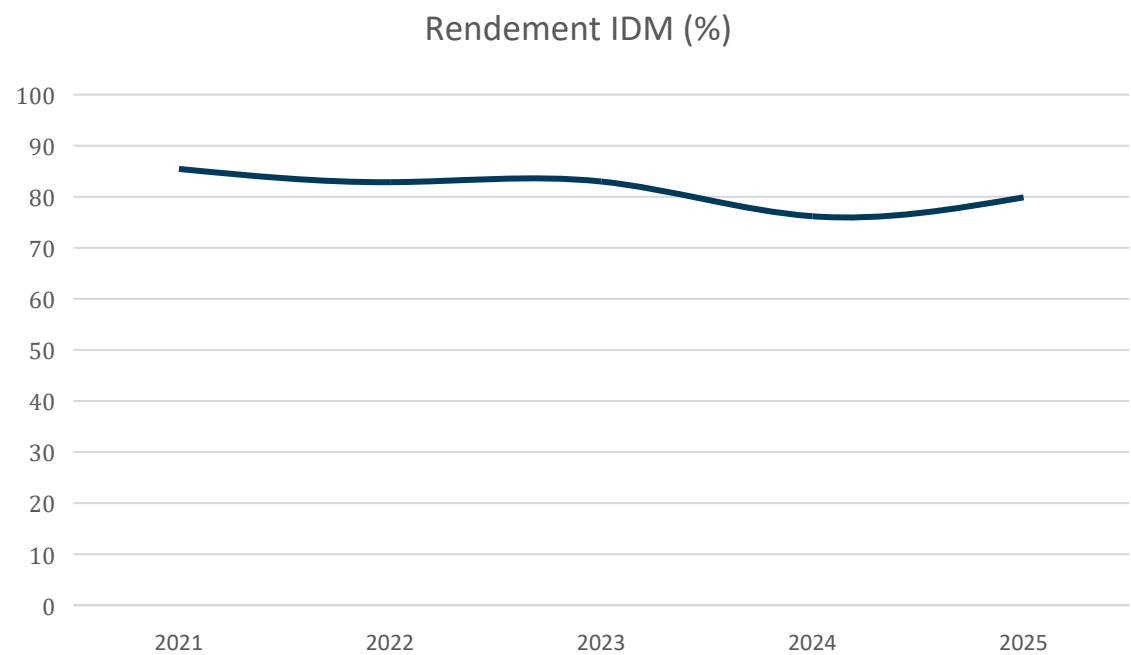
Définitions des notions utilisées pour les indicateurs :

- Les volumes produits** sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.
- Les volumes importés** sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
- Les volumes exportés** sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.
- Les volumes mis en distribution** correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.
- Les volumes consommés autorisés** sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).
- Les volumes consommés comptabilisés** sont les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluant pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.

Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{\text{Volumes consommés autorisés} + \text{Volumes vendus en gros}}{\text{Volumes produits} + \text{Volumes achetés en gros}}$$

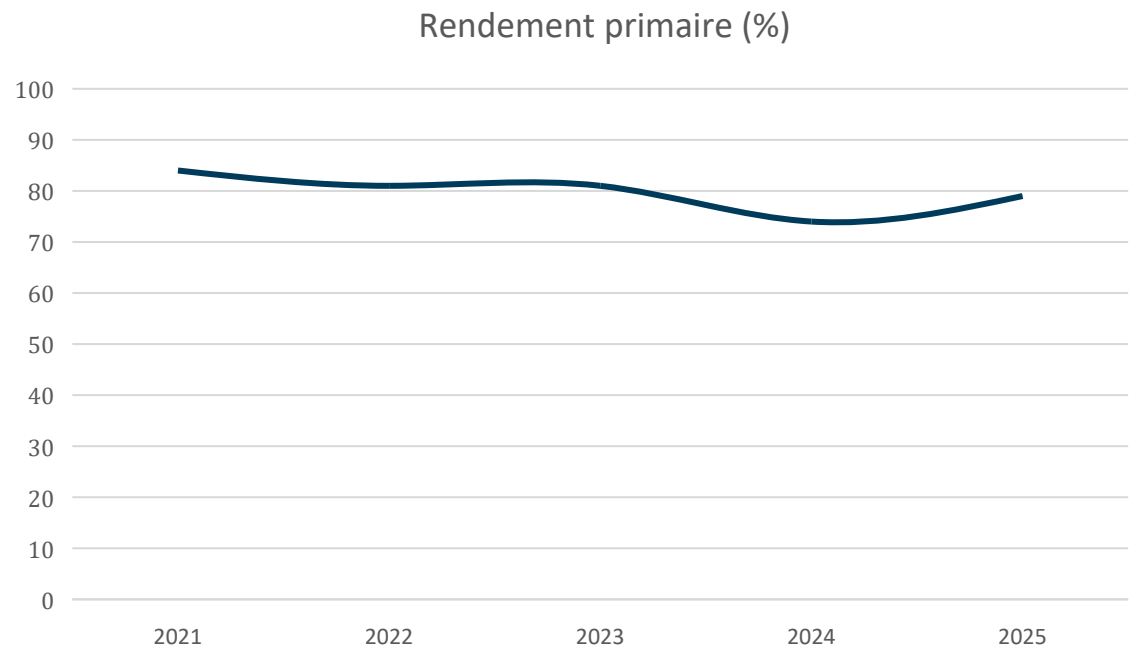
	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	887 751	922 365	884 863	871 070	908 259	4,3%
Volume acheté en gros	170 062	163 181	170 928	159 660	140 387	-12,1%
Volume vendu en gros	73 755	66 196	59 482	56 480	34 205	-39,4%
Volume consommé autorisé	830 243	833 272	816 737	728 816	803 567	10,3%
Rendement IDM (%)	85,46	82,86	82,99	76,19	79,89	4,9%



Le Rendement Primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{\text{Volumés consommés comptabilisés}}{\text{Volumés mis en distribution}}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	887 751	922 365	884 863	871 070	908 259	4,3%
Volume acheté en gros	170 062	163 181	170 928	159 660	140 387	-12,1%
Volume vendu en gros	73 755	66 196	59 482	56 480	34 205	-39,4%
Volume mis en distribution	984 058	1 019 350	996 310	974 250	1 014 441	4,1%
Volume consommé	823 722	826 360	810 644	721 891	797 431	10,5%
Rendement primaire (%)	83,71	81,07	81,36	74,1	78,61	6,1%

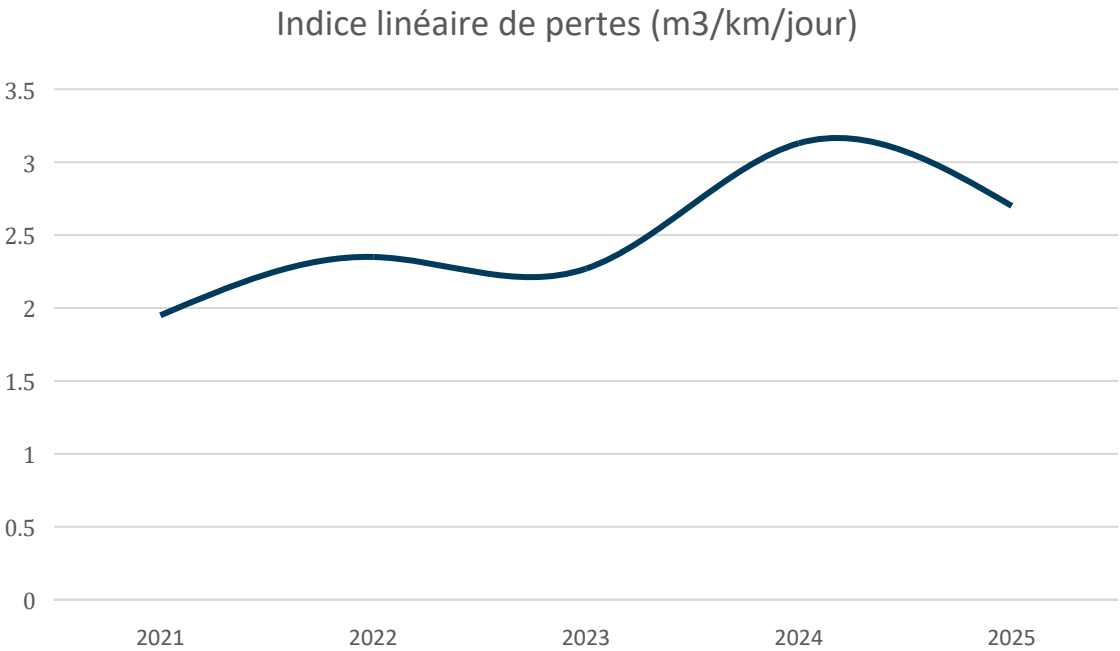


L'Indice Linéaire de Pertes

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.
Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volumen mis en distribution} - \text{Volumen consommés autorisés}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	887 751	922 365	884 863	871 070	908 259	4,3%
Volume acheté en gros	170 062	163 181	170 928	159 660	140 387	-12,1%
Volume vendu en gros	73 755	66 196	59 482	56 480	34 205	-39,4%
Volume mis en distribution	984 058	1 019 350	996 310	974 250	1 014 441	4,1%
Volume consommé autorisé	830 243	833 272	816 737	728 816	803 567	10,3%
Linéaire du réseau	216	217	217	215	214	-0,5%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	1,95	2,35	2,27	3,13	2,7	-13,6%



L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC) correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.

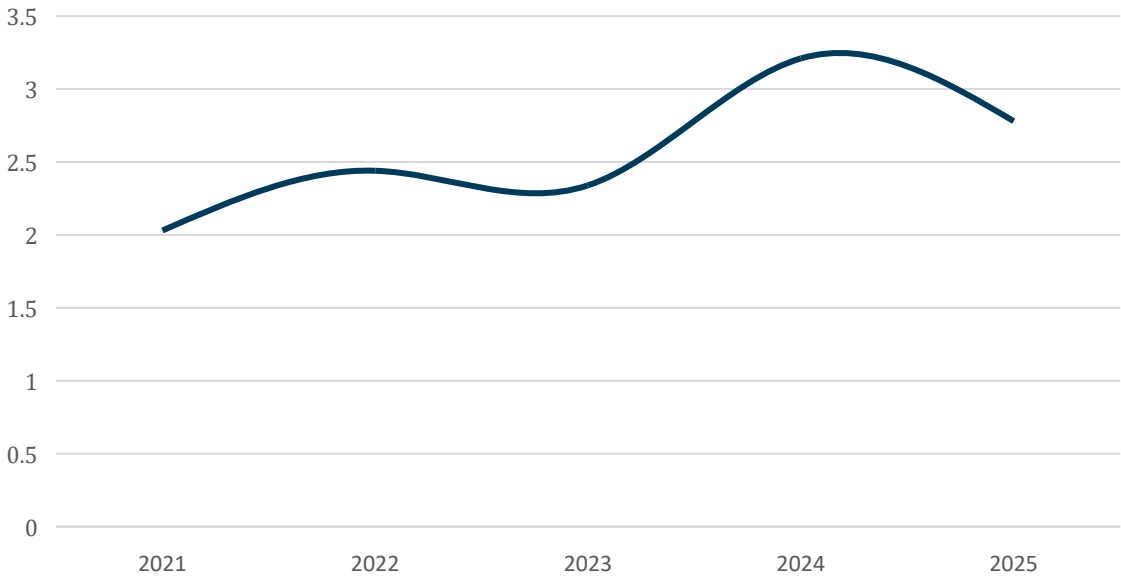
Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)

$$= \frac{\text{Volum\textsubscript{es} mis en distribution} - \text{Volum\textsubscript{es} consommés}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	887 751	922 365	884 863	871 070	908 259	4,3%
Volume acheté en gros	170 062	163 181	170 928	159 660	140 387	-12,1%
Volume vendu en gros	73 755	66 196	59 482	56 480	34 205	-39,4%
Volume mis en distribution	984 058	1 019 350	996 310	974 250	1 014 441	4,1%
Volume consommé	823 722	826 360	810 644	721 891	797 431	10,5%
Linéaire du réseau	216	217	217	215	214	-0,5%
Indice linéaire de volume non compté	2,03	2,44	2,34	3,21	2,78	-13,6%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



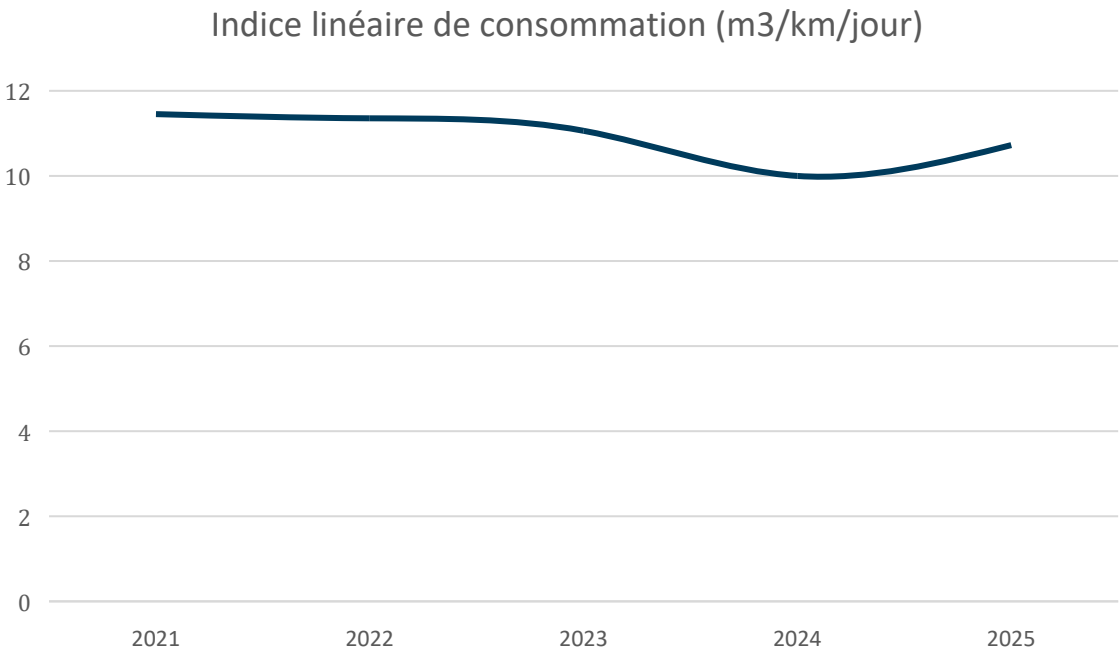
L'Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volumes consommés autorisés} + \text{Volumes exportés}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	887 751	922 365	884 863	871 070	908 259	4,3%
Volume acheté en gros	170 062	163 181	170 928	159 660	140 387	-12,1%
Volume vendu en gros	73 755	66 196	59 482	56 480	34 205	-39,4%
Volume mis en distribution	984 058	1 019 350	996 310	974 250	1 014 441	4,1%
Volume consommé autorisé	830 243	833 272	816 737	728 816	803 567	10,3%
Linéaire du réseau	216	217	217	215	214	-0,5%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	11,45	11,35	11,06	10	10,72	7,2%



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2021	2022	2023	2024	2025
Bâche d'Armentières-en-Brie	- 178	0	0	0	0
Bâche de Dhuisy	158	235	231	281	265
Ballon anti-bélier de Jaignes D53	369	- 130	0	0	0
CROUY-SUR-OURCQ Bâche + surpression Montanglos	3 775	5 546	4 839	4 512	6 077
Déferriisation de Etrepilly	9 404	11 905	10 735	11 409	12 678
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	75 290	84 881	89 253	72 934	83 326
Production d'Armentières-en-Brie	29 279	25 221	27 988	26 143	27 338
Production de Congis sur Thérrouanne	4 452	5 208	4 975	5 230	6 727
Production de Crouy sur Ourcq	40 616	48 596	50 006	51 637	47 901
Production de Douy la Ramée	9 733	9 893	8 961	8 213	7 752
Production de Isles les Meldeuses	38 358	43 142	36 586	32 247	33 001
Production de Puisieux	6 085	7 121	7 328	6 395	6 878
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	52 645	86 499	52 392	54 340	77 147
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	148 344	95 742	95 889	89 513	105 130
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	21 972	24 095	23 288	25 069	25 878
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	41 265	42 356	39 670	41 978	40 960
Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	25 809	23 769	23 752	24 432	26 223
Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	0	0	53	0	13
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	4 648	5 587	5 318	4 526	3 003
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	8 410	7 974	9 567	7 806	9 708
Surpression de Etrepilly	1 115	1 094	1 079	1 140	1 214
Surpression de Germigny	1 590	1 822	1 837	1 485	2 498
Surpression de Isles les Meldeuses	3 839	4 629	4 292	1 985	4 091
Surpression des Vignes - Armentières en Brie	2 231	2 565	2 334	1 948	2 862
Surpression et chloration de Congis sur Thérrouanne	10 275	11 977	12 242	14 559	17 068
Surpression La Cavée - Crouy sur Ourcq	1 135	341	349	325	575
TANCROU Surpression Les Essarts	2 042	1 974	1 763	2 018	3 124
TANCROU Surpression vers Jaignes	9 467	4 999	6 616	6 653	8 014
Total	552 657	557 041	521 343	496 778	559 451

Les sites avec des consommations négatives sont des ex-tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

SAUR a travaillé étroitement avec ENEDIS ces dernières années afin de faciliter le déploiement du compteur LINKY sur vos sites. A ce jour, 99% du parc de compteurs électriques exploités par SAUR sont équipés d'un compteur LINKY.



9 LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	2	0
Physico-chimique	2	8
Nombre total d'échantillons	2	8

L'EAU TRAITÉE

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	3	3	100	0	0	0
Physico-chimique	8	7	87	2	2	100
Nombre total d'échantillons	8	7	87	2	2	100

Détail des non-conformités sur l'eau traitée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Pesticides	ARS	09/10/25	Production d'Armentières-en-Brie	µg/l	0,66	Sortie station Armentières	-

Commentaire sur l'eau traitée

Les dépassements des limites de qualité observés en 2025 ont une origine uniquement phytosanitaire.

Les contrôles sanitaires menés sur la qualité de l'eau distribuée au sein de la collectivité ont mis en évidence plusieurs non-conformités aux limites de qualité fixées par le Code de la santé publique (CSP).

Ces dépassements concernent principalement les métabolites de pesticides Chloridazone desphényl et Chloridazone méthyl desphényl (herbicide) et du Chlorothalonil (fongicide) avec des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/L par métabolite, ainsi que, pour certaines installations, le total des pesticides dépassant la valeur de 0,5 µg/L.

Il est à noter que les Vmax (limites d'usage) sont de 110µg/L pour le Chloridazone méthyl desphényl, 11µg/l pour le Chloridazone desphényl et 3µg/L pour le Chlorothalonil R417888.

Les Unité de Distribution (UDI) concernées sont celles de Mary-sur-Marne, Puisieux, Douy et Armentières-en-Brie.

Ces dépassements ont été initialement identifiés dans le cadre de la campagne exploratoire conduite par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France en 2024. L'intégration de ces nouveaux métabolites au contrôle sanitaire au 1er janvier 2025 a conduit à un renforcement de la surveillance, permettant de confirmer les non-conformités lors de prélèvements réalisés en mai et juin 2025.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année, les concentrations maximales sur les UDI présentant des dépassements sont :

	V max* en µg/l	Puisieux [] max µg/l	Douy-la-Ramée [] max µg/l	Armentières-en-Brie [] max µg/l	Lizy-sur-Ourcq [] max µg/l
Chloridazone Méthyl desphényl	110	0.223	0.654	0.172	0.210
Chloridazone desphényl	11	0.525	0.821	0.437	0.307
Chlorothalonil R417888	3	0.097	0.037	0.037	0.093

* **Vmax (Valeur Sanitaire Maximale)** : concentration maximale d'un pesticide ou d'un métabolite pertinent dans l'eau destinée à la consommation humaine, en dessous de laquelle la consommation de l'eau est considérée comme ne présentant pas de risque pour la santé. Cette valeur est établie par l'Anses sur la base de données toxicologiques.

Nous pouvons donc observer que la limite réglementaire est certes dépassée sur ces UDI mais les concentrations sont très éloignées des concentrations entraînant une restriction d'usage.

Une procédure de demande de dérogation a été engagée par la CCPO.

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	16	16	100	0	0	0
Physico-chimique	30	15	50	13	8	61
Nombre total d'échantillons	30	15	50	13	8	61

Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	20/01/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,11	Réservoir Lizy
Chlorothalonil-R471811	ARS	20/01/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,9	1,27	Réservoir Lizy
Chloridazone desphényl	ARS	20/01/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,12	Réservoir Lizy
Chloridazone desphényl	ARS	17/02/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,23	Réservoir Lizy
Pesticides	ARS	17/02/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,5	0,62	Réservoir Lizy
Chlorothalonil-	ARS	17/02/25	Réseau communal	µg/l	0,9	1,5	Réservoir Lizy



Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
R471811			de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101				
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	17/02/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,19	Réservoir Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	19/03/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,21	Réservoir Lizy
Chlorothalonil-R471811	ARS	19/03/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,9	1,58	Réservoir Lizy
Pesticides	ARS	19/03/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,5	0,75	Réservoir Lizy
Chloridazone desphényl	ARS	19/03/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,31	Réservoir Lizy
Chloridazone desphényl	ARS	22/04/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,31	Réservoir de Puisieux
Pesticides	ARS	22/04/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,5	0,6	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	22/04/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,5	0,71	Réservoir Lizy
Chlorothalonil-R471811	ARS	22/04/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,9	1,27	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	22/04/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,59	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	22/04/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	1,36	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	22/04/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,9	1,96	Réservoir Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	22/04/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,27	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	22/04/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,16	Réservoir de Puisieux
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	22/04/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,19	Réservoir Lizy
Chloridazone desphényl	ARS	22/04/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,27	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone desphényl	ARS	22/04/25	Réseau communal de Lizy-sur-Ourcq - 7726000101	µg/l	0,1	0,29	Réservoir Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	14/05/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,39	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	14/05/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,16	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	14/05/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	1,13	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	14/05/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée -	µg/l	0,9	1,09	RESERVOIR DOUY LA R.



Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
7726000101							
Pesticides	ARS	14/05/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,5	0,89	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	14/05/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,55	Réservoir de Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	14/05/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,28	Réservoir de Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	14/05/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,43	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	19/06/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,59	Réservoir de Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	19/06/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,4	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	19/06/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	0,98	Réservoir de Puisieux
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	19/06/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,13	Réservoir de Puisieux
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	31/07/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,27	RESERVOIR DOUY LA R.
Chlorothalonil-R471811	ARS	31/07/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,9	1,2	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone desphényl	ARS	31/07/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,19	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	31/07/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,5	0,54	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	19/08/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,57	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	19/08/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	1,2	Réservoir de Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	19/08/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,3	Réservoir de Puisieux
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	19/08/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,16	Réservoir de Puisieux
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	11/09/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,3	RESERVOIR DOUY LA R.
Chlorothalonil-R471811	ARS	11/09/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,9	1,19	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone desphényl	ARS	11/09/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,35	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	11/09/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,5	0,75	RESERVOIR DOUY LA R.
Chlorothalonil-R471811	SAUR	01/10/25	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	µg/l	0,9	2,25	Sortie station Lizy
Chloridazone desphényl	SAUR	01/10/25	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	µg/l	0,1	0,35	Sortie station Lizy
Chloridazone	SAUR	01/10/25	Production de	µg/l	0,1	0,43	Sortie



Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
desphényl			Ypresien - Lizy sur Ourcq				nouvelle station Lizy
Chlorothalonil-R471811	SAUR	01/10/25	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	µg/l	0,9	1,11	Sortie nouvelle station Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	SAUR	01/10/25	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	µg/l	0,1	0,25	Sortie station Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	SAUR	01/10/25	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	µg/l	0,1	0,13	Sortie nouvelle station Lizy
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	13/10/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,22	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	ARS	13/10/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	1,53	Réservoir de Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	13/10/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,53	Réservoir de Puisieux
Pesticides	ARS	13/10/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,89	Réservoir de Puisieux
Chlorothalonil-R471811	SAUR	15/10/25	Production de Douy la Ramée	µg/l	0,9	1,58	Sortie Douy la Ramée
Chlorothalonil-R471811	SAUR	15/10/25	Production de Congis sur Théroutanne	µg/l	0,9	2,05	Sortie Congis
Chloridazone méthyl desphényl	SAUR	15/10/25	Production de Douy la Ramée	µg/l	0,1	0,65	Sortie Douy la Ramée
Chloridazone méthyl desphényl	SAUR	15/10/25	Production de Congis sur Théroutanne	µg/l	0,1	0,11	Sortie Congis
Chloridazone desphényl	SAUR	15/10/25	Production de Douy la Ramée	µg/l	0,1	0,82	Sortie Douy la Ramée
Chloridazone desphényl	SAUR	15/10/25	Production de Congis sur Théroutanne	µg/l	0,1	0,23	Sortie Congis
Chloridazone méthyl desphényl	ARS	13/11/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,28	RESERVOIR DOUY LA R.
Chlorothalonil-R471811	ARS	13/11/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,9	1,39	RESERVOIR DOUY LA R.
Pesticides	ARS	13/11/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,5	0,61	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone desphényl	ARS	13/11/25	Réseau communal de Douy-la-Ramée - 7726000101	µg/l	0,1	0,22	RESERVOIR DOUY LA R.
Chloridazone desphényl	SAUR	09/12/25	Production de Puisieux	µg/l	0,1	0,43	sortie station Puisieux - La Chaussée
Chloridazone méthyl desphényl	SAUR	09/12/25	Production de Puisieux	µg/l	0,1	0,21	sortie station Puisieux - La Chaussée
Chlorothalonil-R471811	SAUR	09/12/25	Production de Puisieux	µg/l	0,9	1,58	sortie station Puisieux - La Chaussée
Chlorothalonil-R471811	ARS	18/12/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,9	1,4	Réservoir de Puisieux
Chloridazone	ARS	18/12/25	Réservoir de	µg/l	0,1	0,22	Réservoir de

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
méthyl desphényl			Puisieux				Puisieux
Chloridazone desphényl	ARS	18/12/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,1	0,41	Réservoir de Puisieux
Pesticides	ARS	18/12/25	Réservoir de Puisieux	µg/l	0,5	0,75	Réservoir de Puisieux

Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

Les dépassements des limites de qualité observés en 2025 ont une origine uniquement phytosanitaire.

Les contrôles sanitaires menés sur la qualité de l'eau distribuée au sein de la collectivité ont mis en évidence plusieurs non-conformités aux limites de qualité fixées par le Code de la santé publique (CSP).

Ces dépassements concernent principalement les métabolites de pesticides Chloridazone desphényl et Chloridazone méthyl desphényl (herbicide) et du Chlorothalonil (fongicide) avec des concentrations supérieures à la limite réglementaire de 0,1 µg/L par métabolite, ainsi que, pour certaines installations, le total des pesticides dépassant la valeur de 0,5 µg/L.

Il est à noter que les Vmax (limites d'usage) sont de 110µg/L pour le Chloridazone méthyl desphényl, 11µg/l pour le Chloridazone desphényl et 3µg/L pour le Chlorothalonil R417888.

Les Unité de Distribution (UDI) concernées sont celles de Mary-sur-Marne, Puisieux, Douy et Armentières-en-Brie.

Ces dépassements ont été initialement identifiés dans le cadre de la campagne exploratoire conduite par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France en 2024. L'intégration de ces nouveaux métabolites au contrôle sanitaire au 1er janvier 2025 a conduit à un renforcement de la surveillance, permettant de confirmer les non-conformités lors de prélèvements réalisés en mai et juin 2025.

Ainsi, sur l'ensemble de l'année, les concentrations maximales sur les UDI présentant des dépassements sont :

	V max* en µg/l	Puisieux [] max µg/l	Douy-la-Ramée [] max µg/l	Armentières-en-Brie [] max µg/l	Lizy-sur-Ourcq [] max µg/l
Chloridazone Méthyl desphényl	110	0.223	0.654	0.172	0.210
Chloridazone desphényl	11	0.525	0.821	0.437	0.307
Chlorothalonil R417888	3	0.097	0.037	0.037	0.093

* **Vmax (Valeur Sanitaire Maximale)** : concentration maximale d’un pesticide ou d’un métabolite pertinent dans l’eau destinée à la consommation humaine, en dessous de laquelle la consommation de l’eau est considérée comme ne présentant pas de risque pour la santé. Cette valeur est établie par l’Anses sur la base de données toxicologiques.

Nous pouvons donc observer que la limite réglementaire est certes dépassée sur ces UDI mais les concentrations sont très éloignées des concentrations entraînant une restriction d’usage.

Une procédure de demande de dérogation a été engagée par la CCPO.

L'EAU DISTRIBUÉE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	77	76	98	0	0	0
Physico-chimique	96	95	98	5	5	100
Nombre total d'échantillons	96	94	97	5	5	100

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Plomb	ARS	19/06/25	Réseau communal de Ocquerre - 7726000101	µg/l	10	15	DDASS ALEATOIRE Ocquerre
Entérocoques	ARS	03/07/25	Réseau communal de Puisieux - 7726000101	N/100 ml	2	Mairie-école de Puisieux	-

Commentaire sur l'eau distribuée

En 2025, 2 non-conformités sur l'eau distribuée ont été recensés. La première concerne le paramètre Plomb, le recontrôle effectué par l'ARS n'a pas confirmé cette non-conformité. Son origine réside au niveau du temps de séjour dans les canalisations privatives au lieu de prélèvement. Il est recommandé de laisser couler l'eau 5 minutes avant tout usage alimentaire à ce point d'utilisation, ou de remplacer les éléments de plomberie en plomb.

La seconde non-conformité concerne des paramètres bactériologiques. Là encore, le recontrôle réalisé par l'ARS n'a pas confirmé la non-conformité. Avec la présence suffisante de Chlore lors du prélèvement, il est supposé qu'une contamination de l'échantillon a eu lieu lors de celui-ci ou lors de la mise en analyse au laboratoire.

SYNTHÈSE

La Communauté de Communes est composée de plusieurs unités de distribution :

- 🕒 **Crouy sur Ourcq** avec une eau provenant du pompage de Varinfroy à Crouy sur Ourcq.
Alimentation de la commune de Crouy sur Ourcq et mise en distribution au pompage.
- 🕒 **Douy La Ramée** avec une eau provenant du pompage de Douy La Ramée.
Alimentation de la commune de Douy La Ramée et mise en distribution au réservoir de Douy La Ramée.
- 🕒 **Puisieux** avec une eau provenant du pompage du lieu-dit La Chaussée.
Alimentation de la commune de Puisieux et mise en distribution au pompage.
- 🕒 **Isles Les Meldeuses** avec une eau provenant du pompage d'Isles Les Meldeuses.
Alimentation de la commune d'Isles Les Meldeuses et mise en distribution au pompage.
- 🕒 **Congis** avec une eau provenant des pompages de Villers Les Rigaults et d'Isles Les Meldeuses.
Alimentation de la commune de Congis sur Thérrouane et mise en distribution au réservoir de la commune.
- 🕒 **Lizy sur Ourcq** avec une eau provenant des pompages de l'Yprésien et de Lizy sur Ourcq.
Alimentation des communes de Lizy sur Ourcq, Ocquerre, Cocherel, Jaignes, Mary sur Marne, Tancrou, Vendrest, Rademont, Châton et du hameau de Torchamps et mise en distribution au réservoir de Lizy sur Ourcq.
- 🕒 **Etrepilly** avec une eau provenant du pompage d'Etrepilly.
Alimentation de la commune d'Etrepilly et mise en distribution au réservoir de la commune.
- 🕒 **Plessis Placy** avec une eau provenant du pompage de Plessis Placy.
Alimentation des communes de Trocy en Multien, Vincy Manœuvre, Plessis Placy, May en Multien et du Hameau du Gué à Tresmes et mise en distribution au pompage.
- 🕒 **Dhuisy** avec une eau provenant du pompage de Chamigny.
Alimentation des communes de Coulombs en Valois, Dhuisy, Germigny sous Coulombs et du hameau La Chaussée de Crouy sur Ourcq (pour les départements du 77) ; mise en distribution au pompage.
- 🕒 **Armentières en Brie** avec une eau provenant du pompage d'Armentières en Brie.
Alimentation de la commune d'Armentières en Brie.

La qualité de l'eau est différente selon les unités de distribution.



10 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
ARMENTIERES EN BRIE	Bâche d'Armentières-en-Brie	Bâche Armentière en Brie	17/10/25
COCHEREL	Bâche de Cocherel	Bâche de Cocherel	10/02/25
COCHEREL	Bâche de Crépoil - Cocherel	Bâche de Crépoil	19/05/25
CONGIS SUR THEROUANNE	Réservoir de Congis sur Therouanne	Réservoir de Congis sur Therouanne	28/08/25
COULOMBS EN VALOIS	Réservoir de Coulombs en Valois	Réservoir de Coulombs en Valois	03/12/25
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ Bâche + suppression Montanglos	Bâche de Montanglos - Crouy sur Ourcq n°1	02/12/25
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ Bâche + suppression Montanglos	Bâche de Montanglos - Crouy sur Ourcq n°2	04/12/25
DHUISY	Bâche de Dhuisy	Bâche de Dhuisy	05/09/25
DHUISY	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy - Cuve 1	05/12/25
DHUISY	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy - Cuve 2	03/12/25
DOUY LA RAMEE	Réservoir de Douy la Ramée	Réservoir de Douy la Ramée	10/06/25
ETREPILLY	Bâche de Etrepilly	Bâche de Etrepilly n°1	12/06/25
ETREPILLY	Bâche de Etrepilly	Bâche de Etrepilly n°2	13/06/25
GERMIGNY SOUS COULOMBS	Bâche de Germigny sous Coulombs	Bâche de Germigny	11/12/25
GERMIGNY SOUS COULOMBS	Brise-charge Bremoiselle	Brise Charge Bremoiselle	11/02/25
ISLES LES MELDEUSES	Bâches d'Isles les Meldeuses	Bâche d'Isles les Meldeuses n°1	02/09/25
ISLES LES MELDEUSES	Bâches d'Isles les Meldeuses	Bâche d'Isles les Meldeuses n°2	25/08/25
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Bâche eau traitée production de Isles les Meldeuses	02/09/25
JAIGNES	Réservoir de Jaignes	Réservoir de Jaignes	28/08/25
LE PLESSIS PLACY	Bâche de Plessis Placy	Bâche d'eau de lavage de Plessis Placy	27/06/25
LE PLESSIS PLACY	Bâche de Plessis Placy	Bâche d'eau traitée de Plessis Placy	26/06/25
LIZY SUR OURCQ	Bâches de reprise des HLM - Lizy sur Ourcq	Bâche reprise des HLM n°1	01/09/25
LIZY SUR OURCQ	Bâches de reprise des HLM - Lizy sur Ourcq	Bâche reprise des HLM n°2	14/11/25
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Bâche eau traitée production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	09/09/25
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Bâche eaux sales production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	09/09/25
MARY SUR MARNE	Bâche de Mary sur Marne	Bâche de Mary sur Marne	11/02/25
MAY EN MULTIEN	Bâche de Vernelle - May-en-Multien	Bâche de Vernelle	14/11/25
MAY EN MULTIEN	Réservoir de May en Multien	Réservoir de May en Multien	03/09/25
OCQUERRE	Bâche de Marnoue les Moines - Ocquerre	Bâche de Marnoue les Moines	05/12/25
OCQUERRE	Réservoir de la Trousse - Ocquerre	Réservoir de la Trousse - Ocquerre	02/12/25
PUISIEUX	Réservoir de Puisieux	Réservoir de Puisieux - Cuve 1	20/05/25
PUISIEUX	Réservoir de Puisieux	Réservoir de Puisieux - Cuve 2	23/05/25
TANCROU	Bâche de Tancrou	Bâche de Tancrou	24/11/25
VENDREST	Bâche de Vendrest	Bâche de Vendrest	04/09/25
VINCY MANOEUVRE	Réservoir et Suppression de Vincy Manoeuvre	Réservoir de Vincy Manoeuvre	24/06/25

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
COCHEREL	14/01/25	RUE DE SAINT LEU	1000	0
CONGIS SUR THEROUANNE	13/03/25	2 RUE DES GRANDS PRES	2500	0
CONGIS SUR THEROUANNE	25/03/25	ROUTE NATIONALE	2500	1
CONGIS SUR THEROUANNE	26/03/25	17 RUE DU VERT MOULIN	4000	1
CONGIS SUR THEROUANNE	09/05/25	1 RUE CHARLES DE GAULLE	2500	0
CONGIS SUR THEROUANNE	06/06/25	21 RUE DE LA POSTE	1000	0
COULOMBS EN VALOIS	04/07/25	2 RUE PHILIPPE FRANÇOIS	1000	1
DHUISY	20/03/25	2 PLACE DE LA MAIRIE	4500	1
DHUISY	21/11/25	5E RUE VERTE	500	0
DHUISY	24/11/25	3 RUE DE LIZY	3500	1
DHUISY	28/11/25	1 RUE DE COULOMBS	500	1
DHUISY	16/12/25	5 RUE DE LIZY	2550	1
ETREPILLY	27/03/25	12 RUE DU MOULIN 77139 ÉTREPILLY FRANCE	0	0
ISLES LES MELDEUSES	13/03/25	15BIS ROUTE DE MARY	1500	1
LE PLESSIS PLACY	16/06/25	1 COUR DES BERGERS	1500	0
LE PLESSIS PLACY	08/08/25	6 RUE DE TRESLONG	500	1
LIZY SUR OURCQ	27/02/25	5 AVENUE BENOIST	2500	1
LIZY SUR OURCQ	14/03/25	RUE DES CARREAUX	4000	0
LIZY SUR OURCQ	17/03/25	RUE DES CARREAUX	1000	0
LIZY SUR OURCQ	19/03/25	RUE DES CARREAUX	1000	0
LIZY SUR OURCQ	03/04/25	38 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	4000	1
LIZY SUR OURCQ	03/04/25	10 AVENUE GAMBETTA	2500	0
LIZY SUR OURCQ	06/05/25	70 RUE JEAN JAURES	250	1
LIZY SUR OURCQ	02/06/25	17 BIS ROUTE D'OCQUERRE	50	1
LIZY SUR OURCQ	08/12/25	5 IMPASSE DU CHAMP BODOR	2500	1
LIZY SUR OURCQ	11/12/25	6 AVENUE BENOIST	3000	0
MARY SUR MARNE	13/02/25	25 RUE DE CONDE	2000	0
MARY SUR MARNE	11/03/25	4 IMPASSE DE CONDE	1500	0
MARY SUR MARNE	10/04/25	RUE DES CHAMPS	1500	1
MARY SUR MARNE	05/05/25	4 RUE DES COQUELICOTS	2000	0
MARY SUR MARNE	13/06/25	9 GRANDE RUE	500	0
MAY EN MULTIEN	11/03/25	1N RUE DE SOISSONS	500	1
MAY EN MULTIEN	06/05/25	26 RUE DU PARC FLOBERT	500	0
MAY EN MULTIEN	16/05/25	26 RUE DU PARC FLOBERT	0	0
MAY EN MULTIEN	03/06/25	MAY-EN-MULTIEN	2500	1
MAY EN MULTIEN	19/06/25	48 RUE DE SOISSONS	1000	0
MAY EN MULTIEN	09/07/25	MAY-EN-MULTIEN	2500	0
MAY EN MULTIEN	30/10/25	2 RUELLE DU PRESOIR	1000	0
TANCROU	14/01/25	5 RUE DU CHEP	3500	1
TANCROU	14/02/25	5TER RUE DU CHEP	150	1
TANCROU	12/03/25	7 RUE DES PETITES FONTAINES	2500	0
TANCROU	21/08/25	7 RUE DU CHEP	2500	1
TANCROU	24/09/25	3 RUE DU CHEP	2500	0
TANCROU	09/12/25	7 RUE DES PETITES FONTAINES	200	1
VINCY MANOEUVRE	07/07/25	3 RUE DE NAVARRE	2500	0
TOTAL				21

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
ARMENTIERES EN BRIE	1



Commune	Nombre de casse/fuites réparées
COCHEREL	1
COULOMBS EN VALOIS	2
ISLES LES MELDEUSES	1
LIZY SUR OURCQ	1
MAY EN MULTIEN	2
TANCROU	5
Total	13

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
ARMENTIERES EN BRIE	Pvc	160	21/04/25	8 RUE DE TANCROU
COCHEREL	Pvc	160	05/03/25	25 RUE DE LA LOGE
COULOMBS EN VALOIS	Amiante ciment	100	10/03/25	COULOMBS-EN-VALOIS
COULOMBS EN VALOIS	-	-	22/08/25	1 HERVILLIERS
ISLES LES MELDEUSES	Pvc	63	28/03/25	1 CHEMIN D'ANIERES
LIZY SUR OURCQ	Fonte	60	11/03/25	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE
MAY EN MULTIEN	Amiante ciment	60	26/03/25	3 COUR D'OURDAIN
MAY EN MULTIEN	Fonte	80	15/10/25	D405 77145 MAY-EN-MULTIEN
TANCROU	Pvc	40	14/01/25	14 PLACE DU PARC
TANCROU	Fonte	60	18/02/25	1 RUE DU VIVIER
TANCROU	Fonte	70	04/08/25	2 RUE DES ESSARTS
TANCROU	Pvc	90	23/10/25	17 RUE JEAN CAMILLE FOURCY
TANCROU	Pvc	75	11/12/25	TANCROU



Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
COCHEREL	1
CONGIS SUR THEROUANNE	5
DHUISY	1
ISLES LES MELDEUSES	4
LIZY SUR OURCQ	9
MARY SUR MARNE	4
OCQUERRE	1
TANCROU	3
VENDREST	1
Total	29

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
COCHEREL	12/02/25	33 RUE DU GUE MATHIEU
CONGIS SUR THEROUANNE	28/03/25	86 RUE DU VERT MOULIN
CONGIS SUR THEROUANNE	10/05/25	1 ROUTE DE SOISSONS
CONGIS SUR THEROUANNE	10/05/25	1 ROUTE DE SOISSONS
CONGIS SUR THEROUANNE	11/09/25	6 PLACE DE L'EGLISE
CONGIS SUR THEROUANNE	24/10/25	26 RUE DU FOUR
DHUISY	27/05/25	10 COUR DES JOUVINS
ISLES LES MELDEUSES	18/03/25	2BIS ROUTE DE TRILPORT
ISLES LES MELDEUSES	28/03/25	5 RUE DE LA BRIQUETERIE
ISLES LES MELDEUSES	07/08/25	4 ROUTE DE TRILPORT
ISLES LES MELDEUSES	18/09/25	2 ROUTE DE TRILPORT
LIZY SUR OURCQ	10/01/25	11 RUE HENRI DUNANT
LIZY SUR OURCQ	21/03/25	7 RUE ROQUEMONT
LIZY SUR OURCQ	08/04/25	1 RUE ARISTIDE BRIAND
LIZY SUR OURCQ	02/06/25	17 BIS ROUTE D'OCQUERRE
LIZY SUR OURCQ	18/06/25	70 RUE JEAN JAURES
LIZY SUR OURCQ	17/07/25	10 PLACE DU COUCHANT
LIZY SUR OURCQ	23/07/25	9 ROUTE D'OCQUERRE
LIZY SUR OURCQ	15/12/25	8 RUE DE LA CROIX
LIZY SUR OURCQ	29/12/25	8 RUE DE LA CROIX
MARY SUR MARNE	17/02/25	25 RUE DE CONDE
MARY SUR MARNE	20/02/25	26 QUAI JACQUES PAPIN
MARY SUR MARNE	25/03/25	21 RUE DE CONDE
MARY SUR MARNE	24/06/25	1 COUR DU BOULANGER
OCQUERRE	14/02/25	2 AVENUE LOUIS DELAHAYE
TANCROU	11/02/25	16A GRANDE RUE
TANCROU	25/04/25	13 RUE JEAN CAMILLE FOURCY
TANCROU	19/09/25	1 RUE DU VIVIER
VENDREST	04/11/25	7 COUR COUDESSOUS



Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
ARMENTIERES EN BRIE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
ARMENTIERES EN BRIE	Manoeuvre de vannes	4
ARMENTIERES EN BRIE	Purge de réseau	1
COCHEREL	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
COCHEREL	Manoeuvre de vannes	1
CONGIS SUR THEROUANNE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
CONGIS SUR THEROUANNE	Manoeuvre de vannes	2
CONGIS SUR THEROUANNE	Purge de réseau	4
CROUY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
CROUY SUR OURCQ	Purge de réseau	1
ISLES LES MELDEUSES	Manoeuvre de vannes	3
ISLES LES MELDEUSES	Purge de réseau	1
JAIGNES	Manoeuvre de vannes	1
LIZY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
LIZY SUR OURCQ	Manoeuvre de vannes	4
LIZY SUR OURCQ	Purge de réseau	1
MARY SUR MARNE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
MARY SUR MARNE	Manoeuvre de vannes	3
MAY EN MULTIEN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
MAY EN MULTIEN	Manoeuvre de vannes	2
OCQUERRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
OCQUERRE	Manoeuvre de vannes	1
PUISIEUX	Manoeuvre de vannes	2
TANCROU	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
TANCROU	Manoeuvre de vannes	1
VENDREST	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
VENDREST	Manoeuvre de vannes	2
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	6
Total		58

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

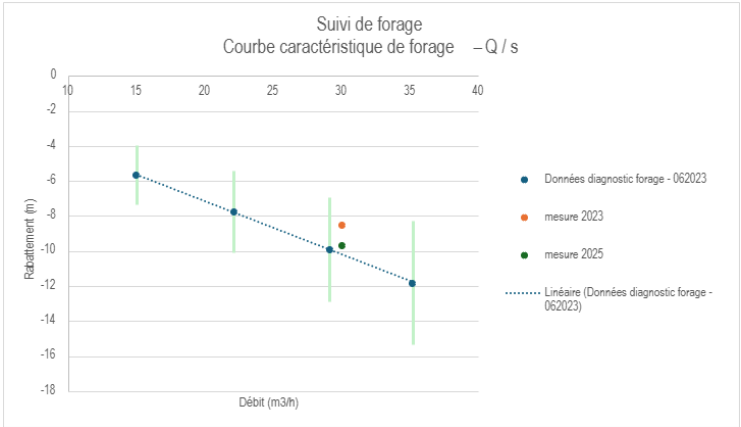
Commune	Nature	Date	Adresse
ARMENTIERES EN BRIE	Manoeuvre de vannes	08/04/25	4 RUE DU PRESSEUR
ARMENTIERES EN BRIE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	01/07/25	1 RUE D'ISLES
ARMENTIERES EN BRIE	Manoeuvre de vannes	19/08/25	25 RUE D'ISLES
ARMENTIERES EN BRIE	Purge de réseau	30/09/25	RUE DES CERISIERS
ARMENTIERES EN BRIE	Manoeuvre de vannes	16/10/25	35 RTE D'ISLES
ARMENTIERES EN BRIE	Manoeuvre de vannes	28/10/25	3 RUE DE LA GILLETTE
ARMENTIERES EN BRIE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/10/25	3 RUE DE LA GILLETTE
COCHEREL	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	21/01/25	6 PLACE DE L'ECOLE
COCHEREL	Manoeuvre de vannes	12/02/25	33 RUE DU GUE MATHIEU
COCHEREL	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/04/25	4 ROUTE DE LIZY
CONGIS SUR THEROUANNE	Purge de réseau	21/03/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE
CONGIS SUR THEROUANNE	Purge de réseau	21/03/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE
CONGIS SUR THEROUANNE	Purge de réseau	21/03/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE
CONGIS SUR THEROUANNE	Purge de réseau	21/03/25	CONGIS-SUR-THEROUANNE
CONGIS SUR THEROUANNE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/05/25	53 RUE DE LA POSTE
CONGIS SUR THEROUANNE	Manoeuvre de vannes	27/08/25	D121E
CONGIS SUR THEROUANNE	Manoeuvre de vannes	01/10/25	3 ROUTE DE TROCY
CONGIS SUR THEROUANNE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	05/12/25	9 RUE DE VILLERS
CROUY SUR OURCQ	Purge de réseau	27/03/25	CROUY-SUR-OURCQ
CROUY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/04/25	56 AVENUE DE FUSSY
CROUY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/04/25	56 AVENUE DE FUSSY
ISLES LES MELDEUSES	Purge de réseau	21/03/25	ISLES LES MELDEUSES
ISLES LES MELDEUSES	Manoeuvre de vannes	28/03/25	4 RESIDENCE LES OLIVIERES
ISLES LES MELDEUSES	Manoeuvre de vannes	07/08/25	4 ROUTE DE TRILPORT
ISLES LES MELDEUSES	Manoeuvre de vannes	22/08/25	RTE D'ARMENTIERES
JAIGNES	Manoeuvre de vannes	27/08/25	D3
LIZY SUR OURCQ	Manoeuvre de vannes	21/02/25	ROUTE DU PLESSIS - PLACY
LIZY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	08/04/25	5 RUE ARISTIDE BRIAND
LIZY SUR OURCQ	Manoeuvre de vannes	20/05/25	62 BIS RUE DE LIZY
LIZY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/05/25	62 BIS RUE DE LIZY
LIZY SUR OURCQ	Manoeuvre de vannes	11/06/25	70 RUE JEAN JAURES
LIZY SUR OURCQ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	31/07/25	14TER ROUTE DE MARY
LIZY SUR OURCQ	Manoeuvre de vannes	29/08/25	RTE DE BEAUVAL
LIZY SUR OURCQ	Purge de réseau	07/10/25	LIZY-SUR-OURCQ
MARY SUR MARNE	Manoeuvre de vannes	17/02/25	25 RUE DE CONDE
MARY SUR MARNE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/06/25	8 RUE DE L'EGLISE
MARY SUR MARNE	Manoeuvre de vannes	04/06/25	8 RUE DE L'EGLISE
MARY SUR MARNE	Manoeuvre de vannes	15/07/25	RUE DE CONDE
MAY EN MULTIEN	Manoeuvre de vannes	04/07/25	56 RUE DE SOISSONS
MAY EN MULTIEN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/07/25	56 RUE DE SOISSONS
MAY EN MULTIEN	Manoeuvre de vannes	10/09/25	MAY-EN-MULTIEN
MAY EN MULTIEN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	16/10/25	1 ROUTE DE LIZY
OCQUERRE	Manoeuvre de vannes	19/11/25	OCQUERRE
OCQUERRE	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	19/11/25	13 RUE DE CROUY
PUISIEUX	Manoeuvre de vannes	02/04/25	PUISIEUX

Commune	Nature	Date	Adresse
PUISIEUX	Manoeuvre de vannes	19/05/25	PUISIEUX
TANCROU	Manoeuvre de vannes	04/08/25	2 RUE DES ESSARTS
TANCROU	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	23/10/25	1 RUE DE L'EGLISE
VENDREST	Manoeuvre de vannes	03/09/25	SAVART GUILLEMAIN
VENDREST	Manoeuvre de vannes	04/11/25	4 COUR COUDESSOUS
VENDREST	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	04/11/25	4 COUR COUDESSOUS
VENDREST	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	24/12/25	1L COUR MORIENVAL - CHATON
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	14/01/25	VINCY-MANOEUVRE
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	14/03/25	VINCY-MANOEUVRE
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	17/07/25	VINCY-MANOEUVRE
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	12/08/25	VINCY-MANOEUVRE
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	31/10/25	VINCY-MANOEUVRE
VINCY MANOEUVRE	Purge de réseau	19/12/25	VINCY-MANOEUVRE

LE SUIVI DES NAPPES

Lizy sur Ourcq – Yprésien

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabatement	Débit
janv-22	3,04	15,29	12,25	19,5
mai-22	3,77	17,49	13,72	25
nov-23	4,39	12,92	8,53	30
mai-25	5,52	13,45	7,93	25
oct-25	4,87	14,55	9,68	30



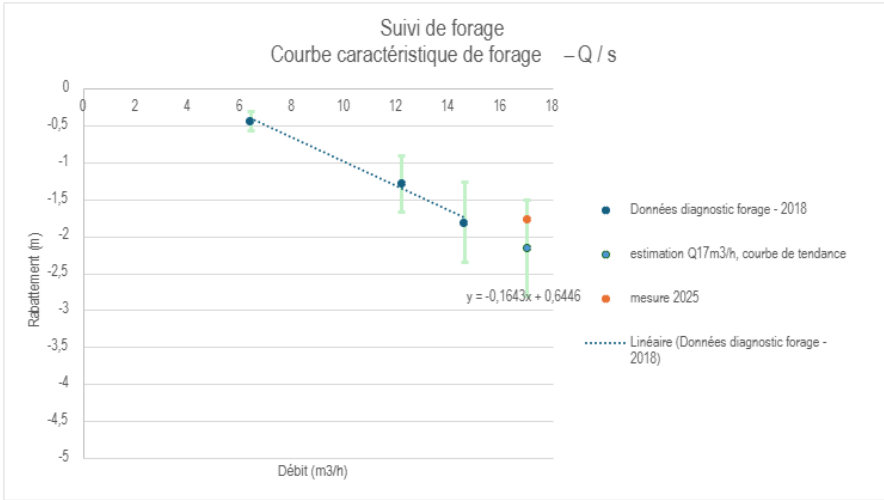
Crouy sur Ourcq – Varinfroy

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
juin-22	3,02	6,14	3,12	28
mai-23	3,12	6,03	2,91	26
nov-23	2,43	4,45	2,02	24
déc-25	2,85	5,8	2,95	26



Puisieux

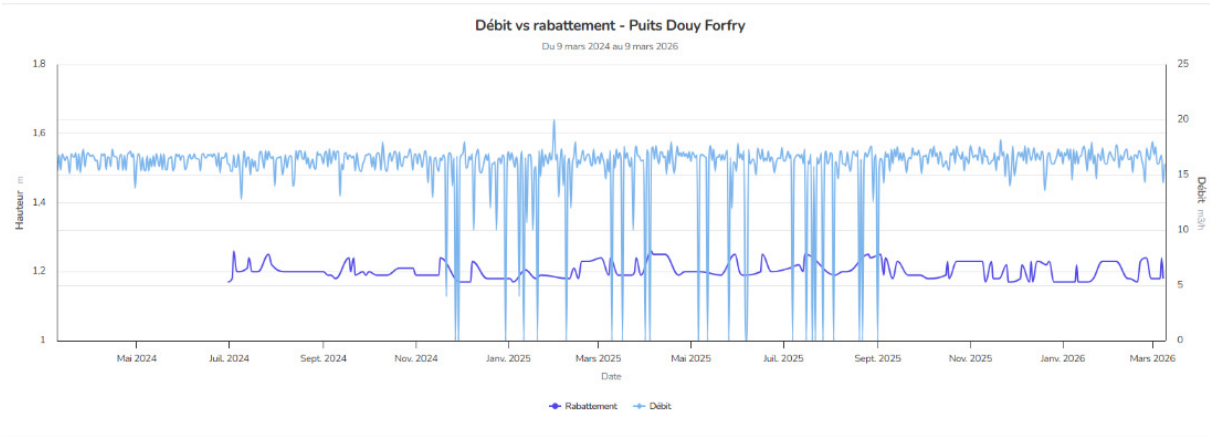
Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
mai-22	1,17	2,84	1,67	17
mai-25	1,09	2,85	1,76	17



Douy la Ramée

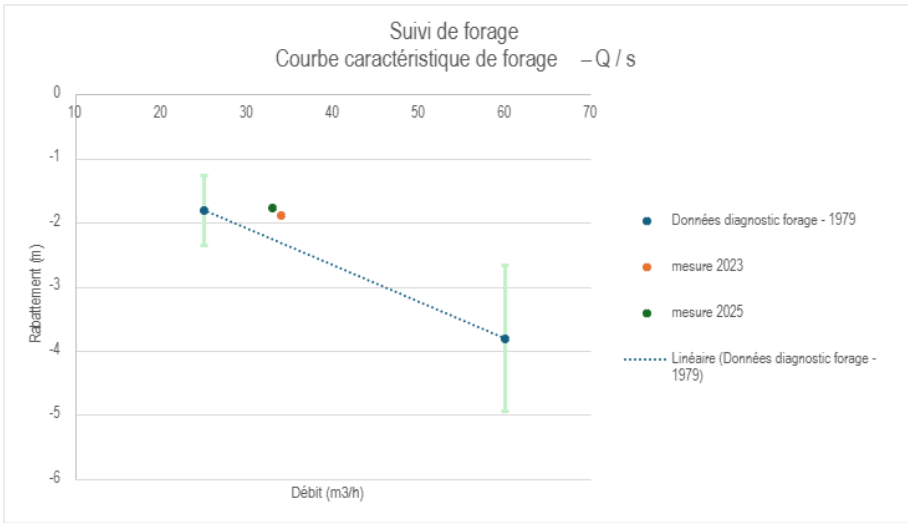
Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
mai-22	1,63	2,89	1,26	17
mai-25	1,45	2,65	1,2	18

Absence de courbe de tendance exploitable, cependant nous avons un rabattement très stable entre -1,18m et -1,26m ces deux dernières années pour un débit de pompage stable également.



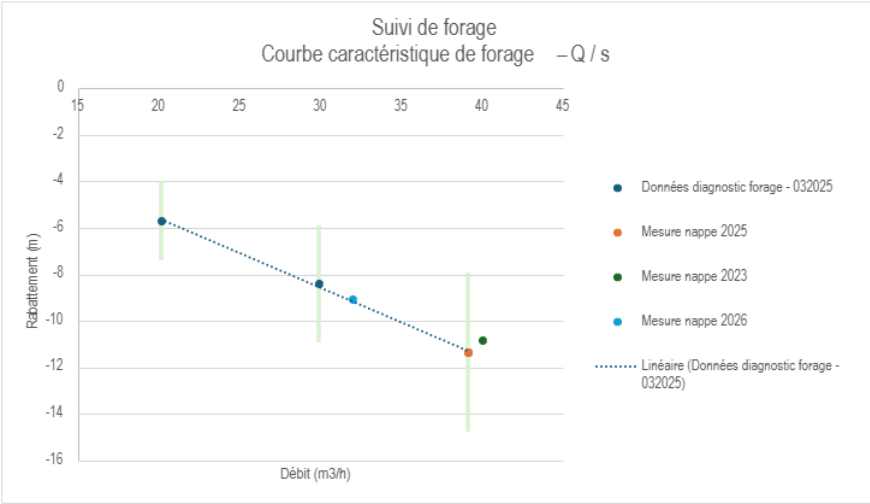
Congis sur Thérrouanne

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
juin-22	5	6,9	1,9	34
mai-23	4,9	6,85	1,95	36
nov-23	4,34	6,22	1,88	34
oct-25	4,79	6,55	1,76	33



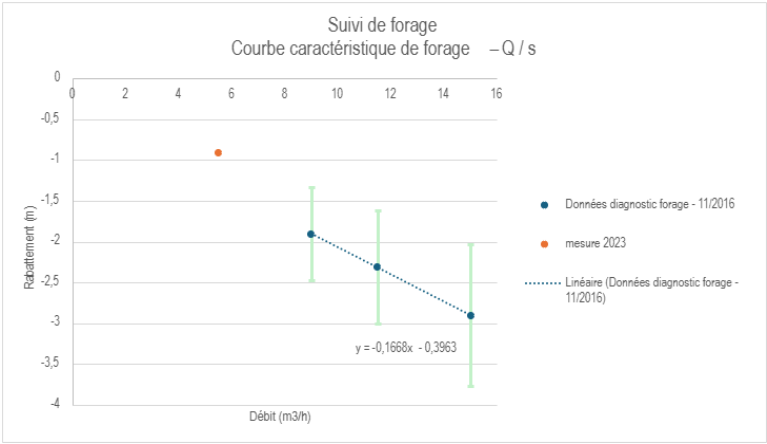
Isles les meldeuses

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
mai-22	17,87	25,15	7,28	28
mai-23	17,76	28,6	10,84	40
nov-23	17,5	28	10,5	40
mars-25	17,23	28,58	11,35	39,1



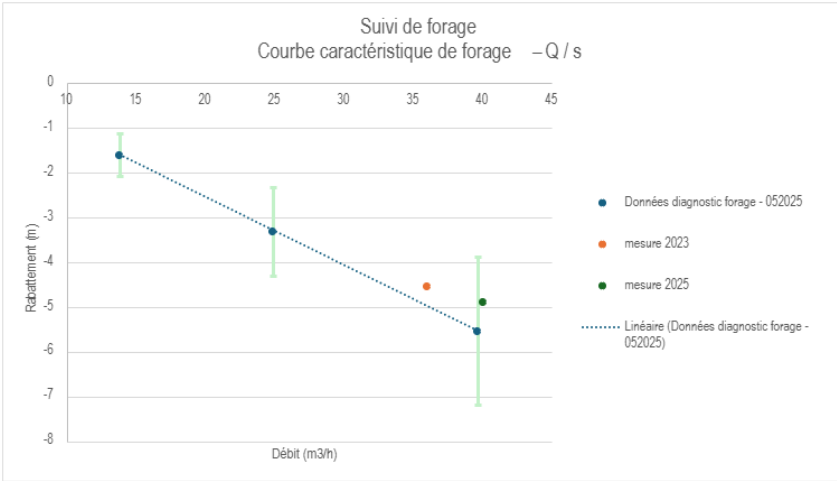
Armentières en Brie

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
juin-22	5,16	5,93	0,77	
mai-23	5,1	6,13	1,03	4,5
nov-23	4,6	5,5	0,9	5,5



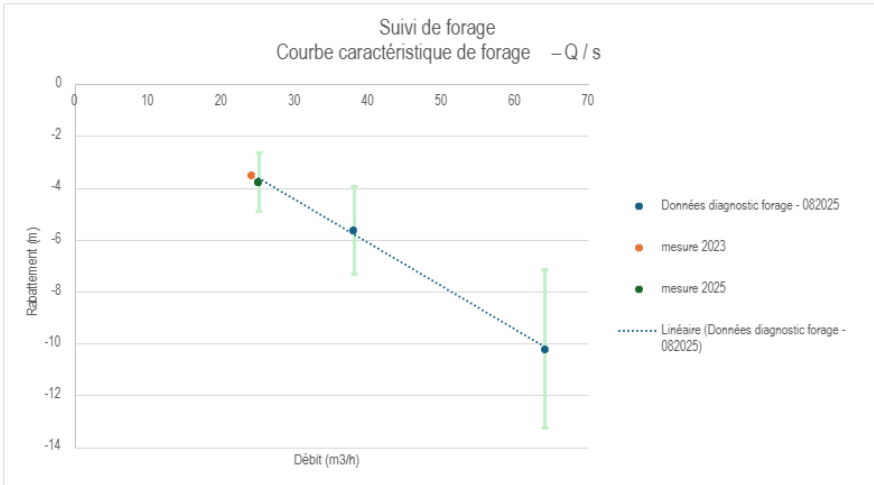
Le Plessis Placy

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
mai-22	7,29	12,23	4,94	42
nov-23	8,5	13,04	4,54	36
nov-25	8,4	13,28	4,88	40



Etrepilly

Données Suivi de nappe annuel				
mois	Niveau d'eau statique (m)	Niveau d'eau dynamique (m)	Rabattement	Débit
mai-22	4,08	7,59	3,51	24
juin-23	4,3	7,8	3,5	24
août-25	4,08	7,85	3,77	25



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires**, ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
ARMENTIERES EN BRIE	11	0	11
COCHEREL	4	0	4
CONGIS SUR THEROUANNE	2	0	2
COULOMBS EN VALOIS	1	0	1
CROUY SUR OURCQ	14	0	14
DHUISY	2	0	2
ETREPILLY	3	0	3
ISLES LES MELDEUSES	14	0	14
LE PLESSIS PLACY	8	0	8
LIZY SUR OURCQ	23	0	23
MARY SUR MARNE	1	0	1
MAY EN MULTIEN	2	0	2
OCQUERRE	5	0	5
PUISIEUX	4	0	4
TANCROU	4	0	4
VENDREST	4	0	4
VINCY MANOEUVRE	2	0	2
Total	104	0	104



Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Télésurveillance	02/01/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Production d'Armentières-en-Brie	17/01/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Pompe doseuse	18/02/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Pompe doseuse	15/05/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Télésurveillance	19/05/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Bâche d'Armentières-en-Brie	Télétransmission	16/06/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Pompe doseuse	09/07/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Pompe doseuse	24/07/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Débitmètre agence Production d'Armentières	27/08/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Bâche d'Armentières-en-Brie	Télétransmission	17/10/25	Curatif
ARMENTIERES EN BRIE	Production d'Armentières-en-Brie	Sonde Piézo	21/10/25	Curatif
COCHEREL	Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Armoire de commande	16/01/25	Curatif
COCHEREL	Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Pompe de reprise n°2	20/02/25	Curatif
COCHEREL	Bâche de Cocherel	Poire	21/02/25	Curatif
COCHEREL	Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Armoire de commande	15/09/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	Suppression et chloration de Congis sur Théroutanne	Armoire de commande	08/01/25	Curatif
CONGIS SUR THEROUANNE	Réservoir de Congis sur Théroutanne	Télétransmission	28/08/25	Curatif
COULOMBS EN VALOIS	Réservoir de Coulombs en Valois	Compteur	09/10/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	06/01/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Suppression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Armoire de commande	16/01/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	CROUY-SUR-OURCQ Bâche + suppression Montanglos	Pompe de suppression n°2	20/01/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Vanne lavage petit débit VLPD	10/03/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Vanne lavage petit débit VLPD	27/03/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	02/04/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	17/04/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Suppression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Armoire de commande	28/05/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	01/07/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Pompe d'eau chlorée	07/10/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Pompe d'eau chlorée	14/11/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Débitmètre chlore gazeux	17/11/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Vacuostat chloration	18/11/25	Curatif
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Chloration	21/11/25	Curatif
DHUISY	Bâche de Dhuisy	Télésurveillance	24/03/25	Curatif
DHUISY	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Télésurveillance	28/11/25	Curatif
ETREPILLY	Déferriation de Etrepilly	Déferriation de Etrepilly	26/06/25	Curatif
ETREPILLY	Déferriation de Etrepilly	Pompe immergée N°2	09/07/25	Curatif
ETREPILLY	Déferriation de Etrepilly	Vacuostat chloration	26/11/25	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Armoire de commande	22/01/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Pompe de surpression n°2	22/01/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Pompe de surpression n°1	22/01/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Pompe Exhaure n°1	11/02/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Capteur de pression	03/03/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Débitmètre exhaure	17/03/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	04/06/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Armoire de commande	30/07/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	01/09/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Sonde	10/09/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	15/10/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Pompe de surpression n°1	04/11/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	24/11/25	Curatif
ISLES LES MELDEUSES	Suppression de Isles les Meldeuses	Armoire de commande	22/12/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Coffret de télétransmission	28/01/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe forage n°1	15/05/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Pressostat	18/08/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Armoire électrique	22/09/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Armoire électrique	30/09/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Coffret de télétransmission	07/10/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Compresseur oxydation	10/10/25	Curatif
LE PLESSIS PLACY	Déferriation et CS001 Le Plessis Placy	Commande « auto » Lavage filtres	17/10/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Ballon anti-bélier	17/01/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Comptage Lizy sur Ourcq	Armoire + débitmètre + DL4W	24/01/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Filtre	21/02/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Tour d'oxydation	20/03/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Ballon anti-bélier	25/03/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	28/04/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe immergée forage	13/05/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	26/05/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Afficheur analyseur chlore	27/05/25	Curatif



Commune	Installation	Equipement	Date	Type
LIZY SUR OURCQ	Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	19/06/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Tuyauterie pompe de reprise N°1	25/07/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	06/08/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	07/08/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	19/08/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	05/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	05/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	05/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe de reprise N°1	11/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Sonde chlore	15/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Sonde niveau puits	30/09/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Vanne entrée eau de lavage et sortie eau filtrée F2	29/10/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Tour d'oxydation	21/11/25	Curatif
LIZY SUR OURCQ	Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	22/12/25	Curatif
MARY SUR MARNE	Bâche de Mary sur Marne	Télétransmission	11/02/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	Bâche de Vernelle - May-en-Multien	Bâche de Vernelle	10/02/25	Curatif
MAY EN MULTIEN	Bâche de Vernelle - May-en-Multien	Poire de niveau	17/11/25	Curatif
OCQUERRE	Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Télésurveillance	17/01/25	Curatif
OCQUERRE	Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Chloration	06/06/25	Curatif
OCQUERRE	Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Pompe de reprise 1	23/06/25	Curatif
OCQUERRE	Réservoir de la Trousse - Ocquerre	Télétransmission	01/12/25	Curatif
OCQUERRE	Réservoir de la Trousse - Ocquerre	Télétransmission	02/12/25	Curatif
PUISIEUX	Réservoir de Puisieux	Télésurveillance	04/02/25	Curatif
PUISIEUX	Production de Puisieux	Télésurveillance	08/04/25	Curatif
PUISIEUX	Production de Puisieux	Télésurveillance	06/06/25	Curatif
PUISIEUX	Production de Puisieux	Pompe doseuse	07/08/25	Curatif
TANCROU	TANCROU Supression Les Essarts	Télésurveillance	24/07/25	Curatif
TANCROU	TANCROU Supression Les Essarts	Pompes	15/09/25	Curatif
TANCROU	TANCROU Supression Les Essarts	Canalisation	16/09/25	Curatif
TANCROU	TANCROU Supression Les Essarts	Canalisation	08/10/25	Curatif
VENDREST	Bâche de Vendrest	Télésurveillance	07/05/25	Curatif
VENDREST	Comptage CS002 Stabilisateur de pression Chaton - Vendrest	Electrovanne	13/05/25	Curatif
VENDREST	Comptage CS002 Stabilisateur de pression Chaton - Vendrest	Stabilisateur aval	31/07/25	Curatif
VENDREST	Bâche de Vendrest	Télésurveillance	13/10/25	Curatif
VINCY MANOEUVRE	Réservoir et Supression de Vincy Manoeuvre	Sonde	15/05/25	Curatif
VINCY MANOEUVRE	Réservoir et Supression de Vincy Manoeuvre	Armoire de commande	12/12/25	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
ARMENTIERES EN BRIE	Bâche d'Armentières-en-Brie	Bâche d'Armentières-en-Brie	12/09/25
ARMENTIERES EN BRIE	Supression des Vignes - Armentières en Brie	Supression des Vignes - Armentières en Brie	12/09/25
CONGIS SUR THEROUANNE	Supression et chloration de Congis sur Thérouanne	Supression et chloration de Congis sur Thérouanne	11/09/25
CROUY SUR OURCQ	Production de Crouy sur Ourcq	Production de Crouy sur Ourcq	09/09/25
CROUY SUR OURCQ	Supression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Supression La Cavée - Crouy sur Ourcq	10/09/25
DHUISY	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	12/09/25
ISLES LES MELDEUSES	Supression de Isles les Meldeuses	Supression de Isles les Meldeuses	10/09/25
TANCROU	TANCROU Supression Les Essarts	TANCROU Supression Les Essarts	12/09/25

LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Déléataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Clause de renouvellement : G+C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Production d'Armentières-en-Brie	Pompe doseuse	Renouvellement complet du matériel			1 106								
Production d'Armentières-en-Brie	Débitmètre agence Production d'Armentières	Renouvellement complet du matériel			1 963								
Production d'Armentières-en-Brie	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel				2 599							2025
Bâche d'Armentières-en-Brie	Pompe immergée	Renouvellement complet du matériel			4 098								
Suppression des Vignes - Armentières en Brie	Compteur de suppression des Vignes	Renouvellement complet du matériel				506							
Suppression des Vignes - Armentières en Brie	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					2 644						
Comptage Cocherel vers Villemeneux	Débitmètre Cocherel vers Villemeneux	Renouvellement complet du matériel										1 863	
Comptage CS058 Crépoil vers Tancrou - COCHEREL	Débitmètre Crépoil vers Tancrou	Renouvellement complet du matériel	1 678										
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Pompe doseuse de javel	Renouvellement complet du matériel	939										
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Compteur d'eau de Crepail	Renouvellement complet du matériel				623							
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 644									2025
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		10 563									2025
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel									4 353		
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Pompe de reprise n°1	Renouvellement complet du matériel									4 353		



Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Production de Congis sur Thérouanne	Pompe doseuse de javel	Renouvellement complet du matériel	1 193										2026
Production de Congis sur Thérouanne	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel					2 645						
Production de Congis sur Thérouanne	Compteur agence PT019 Congis les Rigaults - Voyeux	Renouvellement complet du matériel				424							
Réservoir de Congis sur Therouanne	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	2 644										2024
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Pompe doseuse de javel	Renouvellement complet du matériel			1 193								
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel						424					
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel		890									
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 479									
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		10 938									2025
Suppression et chloration de Congis sur Thérouanne	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel		1 736									
Comptage VE059 vers Montigny l'allier	Compteur VE059 vers Montigny l'allier	Renouvellement complet du matériel				672							
Comptage VE vers Brumetz	Compteur VE vers Brumetz	Renouvellement complet du matériel				672							
Comptage RE061 Remplissage Réservoir - COULOMBS EN VALLOIS	Débitmètre RE061 vente à Coulombs	Renouvellement complet du matériel									1 678		
Réservoir de Coulombs en Valois	Echelle intérieure bache	Renouvellement complet du matériel				6 256							



Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Réservoir de Coulombs en Valois	Trappe accès réservoir	Renouvellement complet du matériel				2 381							
Réservoir de Coulombs en Valois	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	2 182										
Comptage Crouy vers Fussy	Débitmètre Crouy vers Fussy	Renouvellement complet du matériel	1 678										2025
Production de Crouy sur Ourcq	Inverseur bouteilles de gaz	Renouvellement complet du matériel								985			
Production de Crouy sur Ourcq	Chloromètre détendeur n°2	Renouvellement complet du matériel								1 064			2024
Production de Crouy sur Ourcq	Chloromètre détendeur n°1	Renouvellement complet du matériel								1 064			2024
Production de Crouy sur Ourcq	Pompe doseuse de soude n°1	Renouvellement complet du matériel			829								
Production de Crouy sur Ourcq	Pompe doseuse de soude n°2	Renouvellement complet du matériel			829								
Production de Crouy sur Ourcq	Cuve air de service	Renouvellement complet du matériel	2 167										
Production de Crouy sur Ourcq	Filtre dessiccant chlore gazeux	Renouvellement complet du matériel						345					2024
Production de Crouy sur Ourcq	Turbidimètre eau traitée 77260001D001	Renouvellement complet du matériel							3 248				
Production de Crouy sur Ourcq	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel							4 603				
Production de Crouy sur Ourcq	Niveau bache	Renouvellement complet du matériel	397										
Production de Crouy sur Ourcq	Débitmètre agence Production de Crouy sur Ourcq - Varinfroy	Renouvellement complet du matériel			2 859								2025
Production de Crouy sur Ourcq	Débitmètre chlore gazeux	Renouvellement complet du matériel								897			2024
Production de Crouy sur Ourcq	Compteur de lavage	Renouvellement complet du matériel						788					

Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Production de Crouy sur Ourcq	Compteur eau traitée de Crouy sur Ourcq	Renouvellement complet du matériel						788					
Production de Crouy sur Ourcq	Automate	Renouvellement complet du matériel							11 769				
Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel							2 772				2025
Production de Crouy sur Ourcq	Onduleur	Renouvellement complet du matériel							754				
Production de Crouy sur Ourcq	Démarrateur pompe N°1	Renouvellement complet du matériel									1 062		
Production de Crouy sur Ourcq	Démarrateur pompe N°2	Renouvellement complet du matériel									1 062		
CROUY-SUR-OURCQ Bâche + surpression Montanglos	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel				681							
CROUY-SUR-OURCQ Bâche + surpression Montanglos	Capteur de niveau bâche n°1	Renouvellement complet du matériel				782							
Surpression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Compteur surpression	Renouvellement complet du matériel				1 506							
Surpression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		8 192									2025
Surpression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Pompe de surpression n°2	Renouvellement complet du matériel								5 545			
Bâche de Dhuisy	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 644										
Réservoir des Effeneaux - Dhuisy	Vacuostat chloration n°2	Renouvellement complet du matériel	1 117										
Réservoir des Effeneaux - Dhuisy	Inverseur électrique chloration	Renouvellement complet du matériel			1 095								
Réservoir des Effeneaux - Dhuisy	Analyseur de chloration	Renouvellement complet du matériel			3 555								
Réservoir des Effeneaux - Dhuisy	Débitmètre arrivée Puits de la Trousse	Renouvellement complet du matériel							1 326				

Clause de renouvellement : G+C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Débitmètre arrivée Maison Sonnette et restitution Retournelo	Renouvellement complet du matériel							1 326				
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Compteur de distribution d'eau potable ZAC Effaneaux	Renouvellement complet du matériel					505						
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Compteur eau vers Dhuisy	Renouvellement complet du matériel					561						
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Compteur Défense incendie ZAC Effaneaux	Renouvellement complet du matériel					1 668						
Réservoir des Effaneaux - Dhuisy	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 644										
Production de Douy la Ramée	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel							2 078				2024
Production de Douy la Ramée	Compteur agence PT001 de Douy la Ramée	Renouvellement complet du matériel				681							
Production de Douy la Ramée	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			4 159								2025
Production de Douy la Ramée	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			33 188								
Réservoir de Douy la Ramée	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 286	
Déferrisation de Etrepilly	Inverseur mécanique chloration	Renouvellement complet du matériel				898							2025
Déferrisation de Etrepilly	Chloromètre n°2	Renouvellement complet du matériel				2 595							2024
Déferrisation de Etrepilly	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel					3 715						
Déferrisation de Etrepilly	Compteur agence PT003 Etrepilly	Renouvellement complet du matériel						522					
Déferrisation de Etrepilly	Débitmètre chloration	Renouvellement complet du matériel	941										2025
Déferrisation de Etrepilly	Compteur eau de lavage filtre	Renouvellement complet du matériel				672							



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 077-247700065-20260929-DEL_20260920-DE

Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Déferrisation de Etrepilly	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel			1 368								2025
Déferrisation de Etrepilly	Pompe eau motrice stérilisation	Renouvellement complet du matériel								636			2026
Déferrisation de Etrepilly	Tuyauterie chloration	Renouvellement complet du matériel	3 144										2024
Bâche de Etrepilly	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 286	
Suppression de Etrepilly	Compteur d'eau rue Dubajoux	Renouvellement complet du matériel				487							
Comptage AE001 La Chaussée à 7726	Compteur VE001 La Chaussée à 7726	Renouvellement complet du matériel						720					2024
Comptage VE055 - GERMIGNY SOUS COLOMBS	Compteur VE055 à Germigny	Renouvellement complet du matériel				926							
Bâche de Germigny sous Coulombs	Stabilisateur réservoir de Germigny	Renouvellement complet du matériel						1 229					
Comptage Briquetterie Isles	Débitmètre Briquetterie Isles	Renouvellement complet du matériel	1 962										
Production de Isles les Meldeuses	Chloromètre 1	Renouvellement complet du matériel				1 736							2024
Production de Isles les Meldeuses	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel	2 991										
Production de Isles les Meldeuses	Compteur agence PT017 Reprise d'Isles les Meldeuses	Renouvellement complet du matériel						1 007					2026
Production de Isles les Meldeuses	Compteur exhaure lles Les Meldeuses	Renouvellement complet du matériel				724							
Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel				4 064							2025
Production de Isles les Meldeuses	Pompe reprise n°1	Renouvellement complet du matériel	12 144										
Bâches d'Isles les Meldeuses	Sonde de niveau 0.6m	Renouvellement complet du matériel							681				



Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Bâches d'Isles les Meldeuses	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 186	
Suppression de Isles les Meldeuses	Compteur d'eau chemin des Bruyères	Renouvellement complet du matériel						313					
Suppression de Isles les Meldeuses	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		3 768									2025
Suppression de Isles les Meldeuses	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		10 074									2025
Suppression de Isles les Meldeuses	Pompe de surpression n°2	Renouvellement complet du matériel		1 479									
Suppression de Isles les Meldeuses	Pompe de surpression n°1	Renouvellement complet du matériel		1 479									
Ballon anti-bélier de Jaignes D53	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 448									
Comptage CS003 Torchamps à Jaignes	Compteur CS003 Torchamps à Jaignes	Renouvellement complet du matériel				1 727							
Comptage Lizy sur Ourcq	Compteur incendie imprimerie Didier	Renouvellement complet du matériel				820							
Comptage Lizy sur Ourcq	Compteur production imprimerie Didier	Renouvellement complet du matériel				656							
Comptages CS005 CS006 rue Valentine Rivière - Lizy sur Ourcq	Débitmètre CS006 Echampeu Haut de Lizy	Renouvellement complet du matériel	1 678										
Comptages CS005 CS006 rue Valentine Rivière - Lizy sur Ourcq	Compteur CS005 rue Valentine Rivière -Lizy sur Ourcq	Renouvellement complet du matériel				7 373							
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Panneau eau motrice	Renouvellement complet du matériel			1 772								
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Chloro détendeur n°1	Renouvellement complet du matériel			1 140								2024



Clause de renouvellement : G+C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Chloro détendeur n°2	Renouvellement complet du matériel			1 140								2024
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Hydroéjecteur chloration	Renouvellement complet du matériel			643								2025
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Coffret inversion	Renouvellement complet du matériel			1 050								2025
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Ballon anti- bélier	Renouvellement complet du matériel				4 886							2025
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Compteur agence PT031 de Lizy sur Ourcq	Renouvellement complet du matériel				825							
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel										2 552	
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Disjoncteur station	Renouvellement complet du matériel				3 191							
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Démarrateur pompe n°1	Renouvellement complet du matériel				1 229							
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Démarrateur pompe n°2	Renouvellement complet du matériel				1 229							
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Démarrateur pompe n°3	Renouvellement complet du matériel				1 229							
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Agitateur de permanganate	Renouvellement complet du matériel						1 589					
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Coffret d'inversion	Renouvellement complet du matériel			1 140								2024
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Panneau d'eau motrice	Renouvellement complet du matériel			1 672								

Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Chloro détendeur n°2	Renouvellement complet du matériel			1 302								2025
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Chloro détendeur n°1	Renouvellement complet du matériel			1 302								2024
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe doseuse de permanganate n°1	Renouvellement complet du matériel		900									
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe doseuse de permanganate n°2	Renouvellement complet du matériel		900									
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Turbidimètre	Renouvellement complet du matériel								5 245			
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Sonde niveau eau traitée	Renouvellement complet du matériel							456				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Vacuostat manque chlore	Renouvellement complet du matériel			816								
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Débitmètre agence Production Ypresien	Renouvellement complet du matériel							762				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Compteur d'eau reprise Ypresien	Renouvellement complet du matériel					711						
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Automate	Renouvellement complet du matériel							10 537				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Terminal opérateur	Renouvellement complet du matériel							4 723				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel							2 120				2025
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							28 036				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Démarrateur pompe de reprise n°1	Renouvellement complet du matériel							705				
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Démarrateur pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel							705				



Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe de reprise N°1	Renouvellement complet du matériel					8 478						2025
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe de lavage	Renouvellement complet du matériel					2 947						
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe de permanganate	Renouvellement complet du matériel	1 154										
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe immergée forage	Renouvellement complet du matériel			5 287								2025
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe eaux sales	Renouvellement complet du matériel			1 996								
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Stabilisateur	Renouvellement complet du matériel			1 990								
Bâches de reprise des HLM - Lizy sur Ourcq	Echelle intérieure bâche	Renouvellement complet du matériel							6 018				
Bâches de reprise des HLM - Lizy sur Ourcq	Trappe accès bâche	Renouvellement complet du matériel							2 570				
Bâches de reprise des HLM - Lizy sur Ourcq	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 146					
Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Echelle intérieure réservoir	Renouvellement complet du matériel							5 362				
Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Porte entrée réservoir	Renouvellement complet du matériel							2 514				
Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Trappe accès toit	Renouvellement complet du matériel							2 570				
Réservoir de Beauval - HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel									2 111		
Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	Compteur d'eau square Menton Beauval	Renouvellement complet du matériel				672							
Reprise HLM - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel			2 158								

Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Bâche de Mary sur Marne	Echelle à crinoline intérieure bâche	Renouvellement complet du matériel							7 214				
Bâche de Mary sur Marne	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel										2 251	
Comptage CS004 Moulin de May en Multien	Compteur CS004 Moulin de May en Multien	Renouvellement complet du matériel				820							
Réservoir de May en Multien	Porte entrée réservoir	Renouvellement complet du matériel				2 220							
Réservoir de May en Multien	Trappe accès toit	Renouvellement complet du matériel				2 570							
Réservoir de la Trousse - Ocquerre	Capteur anti intrusion	Renouvellement complet du matériel							1 690				
Bâche de Marnoue les Moines - Ocquerre	Trappe accès bâche	Renouvellement complet du matériel			2 570								
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Pompe de reprise 2	Renouvellement complet du matériel						3 137					
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Pompe de reprise 1	Renouvellement complet du matériel						3 137					2024
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Compteur de reprise d'Ocquerre	Renouvellement complet du matériel					786						
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Capteur anti intrusion	Renouvellement complet du matériel							1 710				
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 477									2025
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		10 457									2025



Clause de renouvellement : G+C		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025													
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Démarreur électronique	Renouvellement complet du matériel		970									2025
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel			1 253								
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Inverseur bouteilles chlore	Renouvellement complet du matériel			1 952								
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe doseuse de soude	Renouvellement complet du matériel					1 161						
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Compresseur air de service	Renouvellement complet du matériel							1 627				
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Surpresseur	Renouvellement complet du matériel	5 376										
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Turbidimètre	Renouvellement complet du matériel								3 355			
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel							4 603				
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Sonde de niveau puits	Renouvellement complet du matériel	649										2025
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Débitmètre agence EB005 Le Plessis Placy	Renouvellement complet du matériel						581					
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Débitmètre air oxydation	Renouvellement complet du matériel					1 639						
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Compteur sectorisation CS01 Plessis Placy Bourg	Renouvellement complet du matériel				681							2025
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Compteur d'eau May en Multien	Renouvellement complet du matériel				896							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Compteur d'eau Trocy Vincy	Renouvellement complet du matériel					512						
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Digicode	Renouvellement complet du matériel							702				2025
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Automate	Renouvellement complet du matériel		20 040									2025
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		23 234									2025



Clause de renouvellement : G+C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Variateur pompe forage N°1	Renouvellement complet du matériel		2 689									
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe de reprise n°4	Renouvellement complet du matériel				4 115							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe de reprise n°3	Renouvellement complet du matériel				4 115							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe de reprise n°2	Renouvellement complet du matériel				3 070							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe de reprise n°1	Renouvellement complet du matériel				3 070							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe de lavage	Renouvellement complet du matériel				1 284							
Déferrisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe forage n°1	Renouvellement complet du matériel	6 755										2025
Production de Puisieux	Pompe doseuse	Renouvellement complet du matériel	1 018										
Production de Puisieux	Compteur agence PT002 Puisieux	Renouvellement complet du matériel				516							
Production de Puisieux	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 644									2025
Production de Puisieux	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel		13 004									
Réservoir de Puisieux	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 094	2026
Bâche de Tancrou	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 124										
TANCROU Surpression Les Essarts	Ballon anti- bélier	Renouvellement complet du matériel	8 507										
TANCROU Surpression Les Essarts	Compteur d'eau les Essarts	Renouvellement complet du matériel				487							
TANCROU Surpression Les Essarts	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			3 774								
TANCROU Surpression vers Jaignes	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 644								
TANCROU Surpression vers Jaignes	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			10 712								



Clause de renouvellement : G+C Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2025		Type de Renouvellement	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Année de Réalisation
Comptage CS002 Stabilisateur de pression Chaton - Vendrest	Compteur CS002 Chaton - Vendrest	Renouvellement complet du matériel				1 325							
Bâche de Vendrest	Porte accès chambre des vannes	Renouvellement complet du matériel			1 815								
Bâche de Vendrest	Porte entrée bâche	Renouvellement complet du matériel			2 220								
Bâche de Vendrest	Trappe accès	Renouvellement complet du matériel			2 570								
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	4 361										
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Compteur d'eau	Renouvellement complet du matériel						1 410					
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Anti intrusion	Renouvellement complet du matériel							1 507				
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 135									
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		8 519									
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Variateur de vitesse	Renouvellement complet du matériel		1 064									
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Pompe de surpression N°3	Renouvellement complet du matériel						6 553					
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Pompe de surpression N°2	Renouvellement complet du matériel						6 553					



Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2025	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total (€)
Dotations(€)	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	76 006	760 060

Coefficients en Compte au : 31/12/2025	2024	2025
Coefficient de la dotation	1,000000	0,999300
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2025	2024	2025	Total (€)
Dotation actualisée (€)	76 006	75 953	151 959
Report de solde actualisé (€)	0	51 860	
Programmé au contrat	TOTAL	24 146	159 810
Total renouvellement(€)	24 146	159 810	183 956
Solde(€)	51 860	- 31 997	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Production d'Armentières-en-Brie	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	24/02/2025	2 599
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	25/09/2025	2 642
Reprise et chloration de Crépoil - Cocherel	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	18/09/2025	10 556
Suppression et chloration de Congis sur Théroutanne	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	06/08/2025	10 930
Comptage Crouy vers Fussy	Débitmètre Crouy vers Fussy	Renouvellement complet du matériel	19/06/2025	1 677
Production de Crouy sur Ourcq	Débitmètre agence Production de Crouy sur Ourcq - Varinfroy	Renouvellement complet du matériel	15/10/2025	2 857



Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Production de Crouy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	19/03/2025	2 772
Suppression La Cavée - Crouy sur Ourcq	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	28/05/2025	8 186
Production de Douy la Ramée	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	31/01/2025	4 156
Déferrisation de Etrepilly	Inverseur mécanique chloration	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	897
Déferrisation de Etrepilly	Débitmètre chloration	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	941
Déferrisation de Etrepilly	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	07/03/2025	1 368
Production de Isles les Meldeuses	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	25/04/2025	4 064
Suppression de Isles les Meldeuses	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	21/02/2025	3 765
Suppression de Isles les Meldeuses	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	30/07/2025	10 067
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Hydroéjecteur chloration	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	643
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Coffret inversion	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	1 050
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	4 886
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Chloro détendeur n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	1 302
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	06/05/2025	2 120
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe de reprise N°1	Renouvellement complet du matériel	10/09/2025	8 472
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Pompe immergée forage	Renouvellement complet du matériel	29/07/2025	5 283



Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	21/02/2025	2 475
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	02/06/2025	10 450
Reprise et chloration ZAC de Grand Champ - Ocquerre	Démarrreur électronique	Renouvellement complet du matériel	15/02/2025	969
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Sonde de niveau puits	Renouvellement complet du matériel	20/04/2025	649
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Compteur sectorisation CS01 Plessis Placy Bourg	Renouvellement complet du matériel	11/09/2025	681
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Digicode	Renouvellement complet du matériel	20/03/2025	702
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Automate	Renouvellement complet du matériel	24/09/2025	20 040
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	23/09/2025	23 218
Déferriisation et CS001 Le Plessis Placy	Pompe forage n°1	Renouvellement complet du matériel	14/05/2025	6 750
Production de Puisieux	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel	20/03/2025	2 642
Total				159 810

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Bâche d'Armentières-en-Brie	Robinet à flotteur	Renouvellement complet du matériel	16/10/2025	
Bâche d'Armentières-en-Brie	Stabilisateur amont	Renouvellement complet du matériel	13/09/2025	
Supression et chloration de Congis sur Thérrouanne	Variateur	Renouvellement complet du matériel	12/11/2025	



Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Production de Crouy sur Ourcq	Vanne sortie filtre N°2 VSF2	Renouvellement complet du matériel	19/06/2025	
Production de Crouy sur Ourcq	Vanne lavage petit débit VLPD	Renouvellement complet du matériel	27/04/2025	
Déferfisation de Etrepilly	Chloromètre n°1	Renouvellement complet du matériel	10/07/2025	
Production de Isles les Meldeuses	Chloromètre 2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
Production de Isles les Meldeuses	Pompe Exhaure n°1	Renouvellement complet du matériel	26/03/2025	
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Sonde pH	Renouvellement complet du matériel	24/04/2025	
Production Parc du Tambourin - Lizy sur Ourcq	Pompe immergée N°3	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
Production de Ypresien - Lizy sur Ourcq	Tuyauterie pompe de reprise N°1	Remplacement de composants ou rénovation	16/07/2025	
Déferfisation et CS001 Le Plessis Placy	Coffret de télétransmission	Renouvellement complet du matériel	26/09/2025	
Déferfisation et CS001 Le Plessis Placy	Démarrreur	Renouvellement complet du matériel	30/04/2025	
Déferfisation et CS001 Le Plessis Placy	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel	04/01/2025	
Comptage CS002 Stabilisateur de pression Chaton - Vendrest	Electrovanne	Renouvellement complet du matériel	22/05/2025	
Comptage CS002 Stabilisateur de pression Chaton - Vendrest	Stabilisateur aval	Renouvellement complet du matériel	09/10/2025	
Réservoir et Surpression de Vincy Manoeuvre	Compteur d'eau	Renouvellement complet du matériel	21/11/2025	
Total				36 914

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE RELATIVE À LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet et suit cinq axes d'évolution :

- l'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».
- l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive.
- l'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques.
- l'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable.
- le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

Les 14 premiers arrêtés de la directive eau potable ont été publiés

Après sa traduction en droit français, et la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2022 (n°2022-1611) et de deux décrets (2022-1720 et N°2022-1721) du 29 décembre 2022, le nouveau cadre de la directive eau potable 2020/2184 s'est mis en place en 2023. De nombreux arrêtés se rapportant à cette directive ont été publiés dès le mois de janvier sans que ne



soient toutefois précisé les moyens financiers alloués aux collectivités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.

- L'arrêté du 3 janvier relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est également paru au JO du 11 janvier 2023.
 - Il précise les modalités de sa mise en place par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)
 - Sa mise en place devra être effective avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau.
 - Il devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans et d'une évaluation obligatoire de sa mise en œuvre avant chaque mise à jour.
 - Le texte rappelle les finalités des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau d'identifier les dangers et événements dangereux susceptibles de détériorer la qualité de l'eau prélevée, les acteurs, d'évaluer les risques associés (ces risques sont soit qualitatifs soit quantitatifs si ils agissent indirectement sur la qualité de l'eau) et de mettre en place des mesures de gestion des risques, dont la faisabilité technique et financière aura été éprouvée, afin de permettre d'éviter ou de diminuer ces risques à un niveau acceptable.
 - En annexe l'arrêté précise le contenu de l'évaluation des risques appliquée aux zones de captage et à la production et à la distribution d'eau.
 - SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

13 arrêtés d'application sont également parus début 2023 :

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées au articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique
 - Principales dispositions transposées :
 - Intégration de nouveaux paramètres et des exigences de qualité associées : sous-produits de la désinfection, chlorates, chlorites, acides haloacétiques, composés perfluorés, bisphénol A, uranium chimique, microcystines.
 - Normes de qualité relevées pour : antimoine, bore, sélénium.
 - Normes de qualité abaissées pour : plomb, chrome.
 - Normes précisées pour : métabolites de pesticides.
 - Introduction des valeurs indicatives → utilisation pour les métabolites de pesticides non pertinents
 - Introduction des valeurs de vigilance
 - Principales évolutions pour les exigences de qualité en eaux distribuées

Évolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Dates pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates	
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	Si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	À analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
	Chrome VI	6 µg/L		
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Antimoine	10 µg/L		
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer dessalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Abaissement de la limite de qualité				Janvier 2036
	Chrome	25 µg/L		
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides. Définition d'une valeur de gestion (valeur indicative) pour les métabolites non pertinents = 0,9 µg/L.	

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent

satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique

- Le programme de tests et d'analyses de la surveillance est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter les installations du système de production et de distribution d'eau, réalisée dans le cadre du PGSSE.
 - Réévaluation a minima tous les 6 ans.
 - Il doit comprendre la surveillance des paramètres :
 - turbidité, notamment afin de vérifier l'efficacité de l'élimination physique au moyen de procédés de filtration ;
 - coliphages somatiques, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes ;
 - chlore et sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de la désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution, lorsqu'un traitement de désinfection est mis en œuvre ;
 - équilibre calco-carbonique, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux de distribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau ;
 - tout autre paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère, au regard des limites de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié susvisé et relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R.1321-24 du code de la santé publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
 - Ce texte établit le programme du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine.
 - Il détermine le contenu des analyses types à effectuer sur la ressource (eaux d'origine souterraine ou superficielle), sur les points de mise en distribution, et au robinet du consommateur.
 - Il détermine les fréquences minimales annuelles des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses en fonction du débit (en m3/jour).
 - Il entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
 - Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
 - Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- D'autres arrêtés d'application complémentaires viendront transposer des exigences de la Directive Européenne (UE) 2020/2184, en particulier les articles suivants :
- L'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.
 - L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
 - L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

- L'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

Métabolites de pesticides

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Comment définit-on la liste des pesticides et métabolites recherchés ?

- La liste des pesticides à rechercher dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux n'est pas arrêtée au niveau national.
- Compte-tenu du nombre élevé de molécules de pesticides étant ou ayant été autorisées/utilisées et de la diversité des contextes régionaux, le choix des molécules est effectué par chaque ARS et est révisé régulièrement.
- Il est ainsi tenu compte des activités et usages agricoles, des surfaces cultivées, de la probabilité de les retrouver dans les eaux et de leur toxicité sur la santé humaine.

Comment surveille-t-on les pesticides et leurs métabolites ?

Les exigences de qualité de l'eau distribuée sont précisées dans le Code de la santé publique en application de la Directive européenne 2020/2184. La surveillance mise en œuvre par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux compare les concentrations retrouvées dans les eaux distribuées à ces limites ainsi qu'à des valeurs de gestion introduites par l'instruction N°DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 :

Pour les métabolites PERTINENTS et les pesticides :

- La limite de qualité (LQ) :
 - 0,1 µg/l par molécule (sauf pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l) et 0,5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence.
 - L'eau est conforme lorsqu'elle répond à la limite de qualité.
 - Ces valeurs réglementaires ont été établies dans un objectif de lutte contre la pollution de la ressource et non sur la base d'une approche toxicologique d'impact sur la santé.
- La valeur sanitaire maximale (Vmax) :
 - C'est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé.
 - A vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place.

Pour les métabolites NON-PERTINENTS :

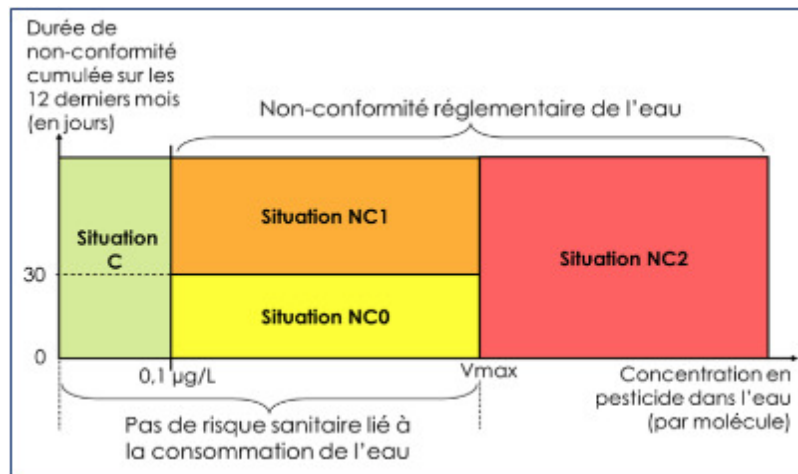
- Ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES, ou à défaut, à une valeur indicative unique fixée à 0,9 µg/l.

Comment sont déterminées les Vmax ?

- Les valeurs sanitaires maximale sont déterminées par l'ANSES à partir des valeurs toxicologiques de référence (VTR) s'appliquant aux substances actives ou métabolites, en considérant que l'exposition d'une personne par l'eau qu'elle consomme ne doit pas dépasser 10 % de la VTR.
- Pour assurer la plus grande sécurité possible, la Vmax est construite pour protéger les forts consommateurs d'eau du robinet et tient compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.
- Ces valeurs sanitaires maximales sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, en particulier quand des VTR sont actualisées, ou encore quand les méthodes de calculs sont revues. La méthode d'élaboration des Vmax, mise en place à l'Agence en 2007, a ainsi été réactualisée dans un avis de 2019 en utilisant des données nationales récentes.
- Depuis 2007, ce sont un peu moins de 200 molécules qui ont fait l'objet d'une détermination de Vmax, dont environ 20 ont fait l'objet d'une réévaluation. A ce jour, les Vmax déterminées sont presque toutes supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L (rares exceptions pour certains chlorés)
- En l'absence d'évaluation disponible de la Vmax par l'ANSES, l'instruction de la DGS du 24 mai 2022 prévoit la possibilité d'utiliser une Valeur Sanitaire Transitoire (VST) établie par l'Agence fédérale de l'environnement allemande (Umweltbundesamt, UBA)

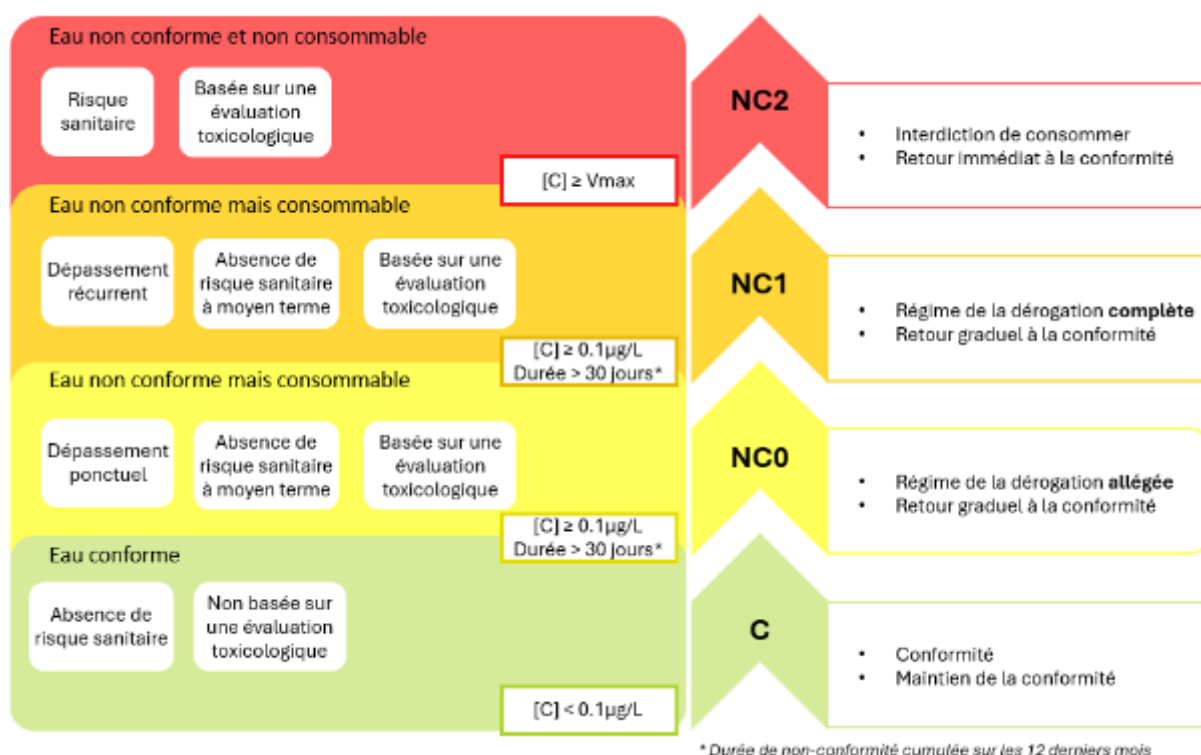
Mesures de gestion en cas de dépassement de la LQ

L'instruction de la DGS du 18/12/2020 distingue 4 types de situations selon la concentration et la durée du dépassement :



Situation	Risque sanitaire pour la population	Qualification	Actions à engager par l'ARS	Actions à engager par la PRPDE
C	<LQ en permanence	Non	Eau conforme	RAS
NC0	>LQ mais <Vmax pendant <30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "allégée"
NC1	>LQ mais <Vmax pendant >30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "complète"
NC2	> Vmax quelle que soit la durée du dépassement	Oui	Eau non conforme et non consommable	Pas de dérogation possible

Principes de gestion des non-conformités



Instruction DGS du 20 octobre 2023

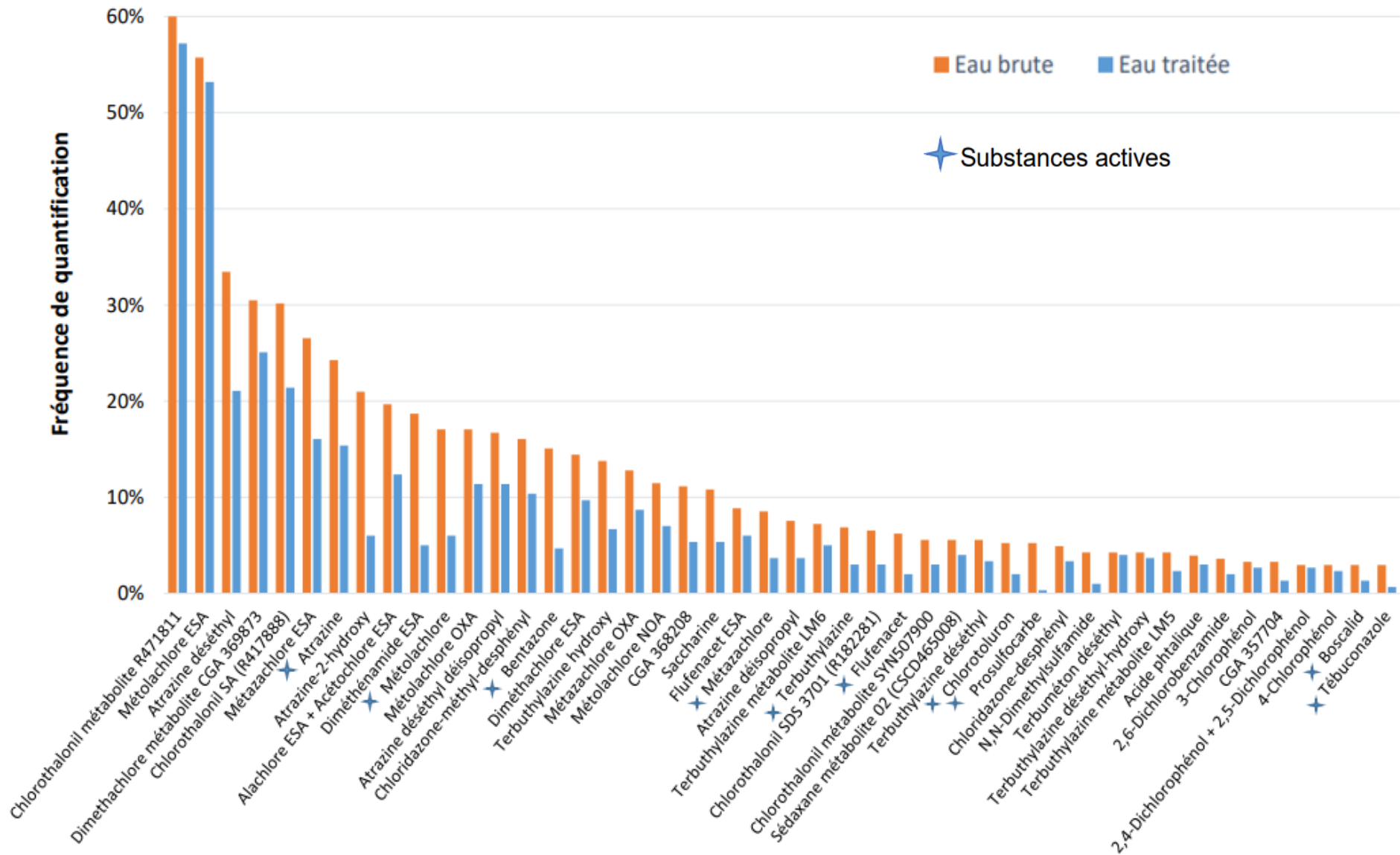
- Parution d'une instruction interministérielle de la DGS à destination des ARS : Instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à « la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées. »
- Fait suite aux difficultés d'application des mesures de gestion sanitaire par certaines ARS sur des territoires qui font face à des valeurs particulièrement élevées de certaines molécules sans V max.
- Les métabolites du Chloridazone et du Chlorothalonil sont particulièrement ciblés, car concernés par des dépassements des valeurs transitoires (VST) définies dans l'instruction du 24 mai 2022. L'application littérale des mesures de gestion impliquerait des restrictions d'usages pour plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national.
- Compte tenu de :
 - la difficulté de mise en œuvre des restrictions sur un tel périmètre,
 - le risque subséquent de difficulté d'accès à l'eau potable,
 - les différences d'application des règles sanitaires issues de la même Directive au sein des pays de l'UE,
 - la prise en compte du rapport bénéfice/risque.
- La DGS recommande donc à ses ARS de surseoir temporairement à l'application de ces restrictions d'usage.
 - ➔ « approche de gestion proportionnée » de l'action publique.
 - ➔ concerne également le cumul des substances
- Un plan d'action interministériel découle immédiatement de cette décision.

Les métabolites du Chlorothalonil

Le Chlorothalonil est un fongicide qui a été utilisé en France depuis les années 70 sur de nombreuses grandes cultures : la vigne, le blé-orge, le pois, la betterave, le tournesol, la pomme de terre, l'avoine, seigle, triticales, gazon, cultures de pleins champs type ail, oignon, melon... 39 préparations commerciales en contenant ont obtenu une autorisation de mise sur le marché. Il a été interdit à la vente en France en 2019 avec une fin d'utilisation en mai 2020. Ses produits de dégradation sont très persistants.

Parmi les métabolites du chlorothalonil, le R471811 est particulièrement résistant à la dégradation (forme d'acide sulfonique – la famille phénolique se dégrade beaucoup plus vite).

La campagne nationale menée à grande échelle par l'ANSES entre 2020 et 2022 sur les eaux brutes et eaux traitées représentant 20 % de la population consommatrice d'EDCH (136 000 résultats d'analyses) a montré la présence du R471811 dans plus d'un prélèvement sur 2 et un dépassement de 0.1 µg/l dans un tiers des échantillons



Fréquence de quantification des pesticides et métabolites en eau brute (EB) et eau traitée (ET) dans les eaux destinées à la consommation humaine - Campagne ANSES 2020-2022

Le chlorothalonil R471811, métabolite pertinent, a été déclassé le 29/04/2024 en métabolite non pertinent alors qu'une nouvelle molécule issue de la dégradation de la même substance active dans l'environnement, le chlorothalonil R417888 (ou chlorothalonil SA) a été déclaré pertinent à la même date.

Dans la campagne nationale de l'ANSES, ce nouveau métabolite pertinent est détecté 2 voire 3 fois moins souvent que le chlorothalonil R471811 et à des concentrations 4 à 5 fois plus faibles.

Les métabolites du Chloridazone

Le Chloridazone un herbicide de la famille des diazines qui a été utilisé principalement dans la culture des betteraves depuis les années 1960 jusqu'en décembre 2020.

Il n'a pas été prouvé de potentiel cancérigène ou mutagène pour l'homme. L'arrêt de sa commercialisation est lié à l'absence de demande de renouvellement d'autorisation par le producteur.

Le desphényl-chloridazone (DPC) et le méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC) sont deux produits de dégradation du chloridazone dans le sol ou dans l'eau (métabolites).

En 2007, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) écarte un risque pour la santé humaine associé à ces deux métabolites → toxicité comparable ou inférieure à celle de la chloridazone qui ne présente aucun potentiel cancérigène ou mutagène.

En 2020, l'ANSES identifie des faiblesses dans les protocoles toxicologiques disponibles → elle classe ces 2 métabolites PERTINENTS, par défaut (principe de précaution).

Pas de Valeur Sanitaire Maximum (Vmax) établie par l'ANSES à date, en l'absence de données d'études suffisantes concernant le potentiel génotoxique du DPC et le MDPC.

Certaines ARS intègrent le suivi de ces 2 molécules au contrôle sanitaire, notamment l'ARS HDF à partir de mai 2021. En l'absence de Vmax disponible, elles utilisent une valeur de gestion provisoire (VGP) de 44 µg/l, c'est-à-dire 5 fois plus protectrice que la Vmax établie par l'ANSES pour la molécule mère de chloridazone (222µg/l).

Cette valeur de gestion provisoire n'est plus appliquée depuis juin 2022, date à laquelle le ministère de la santé a fixé une valeur commune à toutes les régions.

En juin 2022, en attendant que l'ANSES établisse la Vmax de ces 2 métabolites, le ministère de la santé fixe une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

Elle correspond à celle établie par l'UBA (Umweltbundesamt, agence fédérale pour l'environnement) en Allemagne. A noter qu'un dépassement de cette valeur en Allemagne n'entraîne pas de restriction de la consommation de l'eau, comme en France, mais uniquement des actions de surveillance des concentrations dans l'eau et de réduction des apports en pesticides.

Le 04 mai 2023, ces deux molécules sont déclarées métabolites pertinents par l'ANSES et le 25 juillet 2024 des Valeurs Sanitaires Maximum (Vmax) ont été déterminées permettant une gestion sanitaire classique de ces deux molécules en cas de dépassement des limites de qualité.

Face aux métabolites : Le CarboPlus® de SAUR, véritable barrière contre les micropolluants

CarboPlus® – traitement des micropolluants

CarboPlus® est la barrière contre les micropolluants.

Même à faible concentration, la multiplicité des micropolluants génère un risque potentiel sur la santé humaine et l'environnement.

Vous souhaitez

- Disposer d'un traitement des micropolluants très performant à moindre coût
- Bénéficier d'une solution de traitement des micropolluants pérenne et évolutive

Vos bénéfices

- Garantie de la **qualité de l'eau** distribuée et épurée
- Maîtrise des coûts d'exploitation
- Flexibilité de la technologie** vis-à-vis de la charge de pollution entrante
- Solution pérenne** par sa capacité d'anticipation sur les exigences réglementaires

Comment ça marche ?

CarboPlus® est un réacteur vertical dans lequel l'eau rentre à la base de l'ouvrage et s'écoule de manière ascendante.

Ce flux traverse un lit de charbon actif qui adsorbe les micropolluants.

Un dispositif de traitement :
 - facile à exploiter
 - performant et fiable
 - compact



1. L'eau à traiter est injectée à la base de l'ouvrage

2. L'eau traverse le réacteur de bas en haut

3. Les micropolluants sont adsorbés sur le lit de charbon actif qui est expansé par le passage de l'eau

4. Le charbon est séparé de l'eau par gravité

5. L'eau traitée est récupérée par surverse

6. Sortie de l'eau traitée



PFAS

Les PFAS ou composés perfluorés

- Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques aux propriétés très diverses.
- Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les substances PFAS sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de très nombreux domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, produits utilisés pour la photographie, isolant de câbles électriques, etc.

Les sources d'exposition aux PFAS

- Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).
- La présence de PFAS dans l'environnement a une origine uniquement anthropique, c'est-à-dire due à l'activité humaine.
- Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire.
- Toute la population est exposée, à des niveaux variables.
- La principale source d'exposition est l'alimentation, en particulier la consommation de produits de la mer, de viande, de fruits, d'œufs et la consommation d'eau de boisson.
- L'air intérieur et extérieur est aussi une voie d'exposition possible mais moins importante, ainsi que l'ingestion de poussières contaminées.
- Une campagne exploratoire est lancée en 2024 sur tout le territoire national par la Direction Générale de la Santé. Le rapport sera publié à une date prévisionnelle à mi année 2025.

Réglementation relative aux eaux de consommation en France

- Les PFAS font partie des nouveaux paramètres introduits à l'occasion de la refonte de la directive cadre sur l'eau, par la directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Ainsi, 20 PFAS sont ciblés et une limite de qualité réglementaire (0,10 µg/L ou 100 ng/L) est fixée pour la somme de ces 20 molécules dans les EDCH. Un autre paramètre plus global, intitulé « PFAS (total) », est également introduit avec une limite de qualité associée de 0,50 µg/L.
 - En décembre 2022, la directive européenne a été transposée en droit français (ordonnance n°2022-1611 du 22.12.2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)
 - A partir du 1er janvier 2023, la France a décidé de faire appliquer, en anticipation, la directive européenne pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.
 - A partir du 1er janvier 2026, les PFAS seront intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation.

Procédés de traitement

- SAUR mène depuis plusieurs années des programmes de recherche et de développement afin d'analyser l'occurrence et le traitement de ces composés dans l'eau.
- Plusieurs technologies sont en cours de développement, présentant des niveaux de maturités différents, et des niveaux de performances technico-économiques variés.
- Il convient de préciser qu'il n'existe pas de traitement « universel » pour éliminer les PFAS, compte tenu de la très grande variété de molécules que cette dénomination recouvre.
- Plusieurs paramètres intrinsèques à chaque molécule influent sur leur facilité à être éliminée : la longueur de la chaîne carbonée, le groupe fonctionnel (carboxylique ou sulfonique), polarité, hydrophilie, etc.

SAUR dispose de solutions de traitement adaptées, avec de nombreux retours d'expérience permettant de vous guider au mieux vers la solution la plus pertinente en fonction de votre problématique locale :

- Traitements au charbon actif (charbon en grain ou micrograin)
 - Le choix du charbon actif doit être adapté aux molécules à éliminer : longueur de la chaîne carbonée et du groupe fonctionnel (acides sulfoniques = OK, carboxyliques = KO).
 - Peut se montrer inefficace sur composés à chaîne courte.
 - Impact important de la matière organique dissoute sur les capacités d'adsorption.
- Filtration membranaire par osmose inverse et nanofiltration
 - Adaptée à l'ensemble des composés perfluoroalkylés
 - Mais génère des volumes de concentrats importants qui doivent être éliminés : pas de filière économique à date pour le devenir de ces rejets.
- Résines échangeuses d'ions

- Choix de résine polystyrénique anionique sélective, exploitation du filtre jusqu'à saturation du média filtrant – durée de vie avancée > durée de vie du CAG
- Efficacité limitée sur les acides carboxyliques
- Solutions eaux souterraines :
 - à court terme = location d'unité mobile CAG
 - à moyen/long terme = mis en place d'unité fixe à CAG ou d'une unité CarboPlus micrograin.

Par ailleurs, SAUR dispose de pilotes-démonstrateurs « CarboPlus », spécialement conçus pour permettre une mise en place rapide sur une filière de traitement.

Un protocole de 6 mois est alors mis en place, sous pilotage par notre Direction Technique, afin de tester différentes configurations opérationnelles et vous proposer la solution technique la plus performante (validation du type de charbon actif utilisé, prise en compte des variations de qualité de l'eau à traiter, validation des paramètres de pilotage du CarboPlus, validation des hypothèses de consommation et de coûts d'exploitation, etc.).



Nitrates

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement.
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®.
- résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®.

Manganèse

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau.
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution.
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée.
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessus.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

Chlorure de Vinyl Monomère (CVM)

Valeur de référence dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) : < 0,5 µg/L

Description générale :

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, la DGS a modifié l'instruction du 18 Octobre 2012 en lien avec le CVM dans l'EDCH. Une **nouvelle instruction** est parue avec une échéance de respect de cette dernière pour **le 29 avril 2023**. Les évolutions majeures étaient :

- **Votre collectivité**, en tant que Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) et Maître d'ouvrage, est responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et vos obligations de moyen et de résultats, à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un repérage des canalisations à risques devait être finalisé **pour le 29 avril 2023**, avec identification **des conduites PVC ou matériau inconnu posées avant 1980**. Un **diagnostic CVM** devait être transmis à la Délégation Départementale de l'ARS (DDARS) à la date prévue sur l'ensemble des conduites à risque (selon la nature de la conduite, sa date de pose et le temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses (effectués dans un laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de la santé)
- **Pour les conduites à risques**, une mesure initiale devait être programmée pour confirmer le risque, avec une priorisation des sites selon le risque, dans le cas où plusieurs tronçons devaient faire l'objet d'un prélèvement. Ce programme d'investigation devait être transmis à l'ARS dans un délai court et toute analyse non-conforme, devait faire l'objet d'une communication à la DDARS. Par la suite, une campagne de prélèvement est à organiser annuellement pour suivre les évolutions de concentration de CVM, avec 4 prélèvements au minimum dont 2 lors des périodes estivales (température de l'eau pouvant être supérieure à 15°C).
- En cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

Comme évoqué plus haut, l'arrêté du 30 décembre 2022 exige que le programme d'autocontrôle de la PRPDE intègre des actions de surveillance sur tout paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou distribuée, tel que le chlorure de vinyle monomère. Les plans d'actions doivent être transmis à la DDARS ainsi que les plannings des travaux qui seront entrepris pour limiter le risque CVM, avec leurs chiffrages, les échéanciers, et le suivi des réalisations.

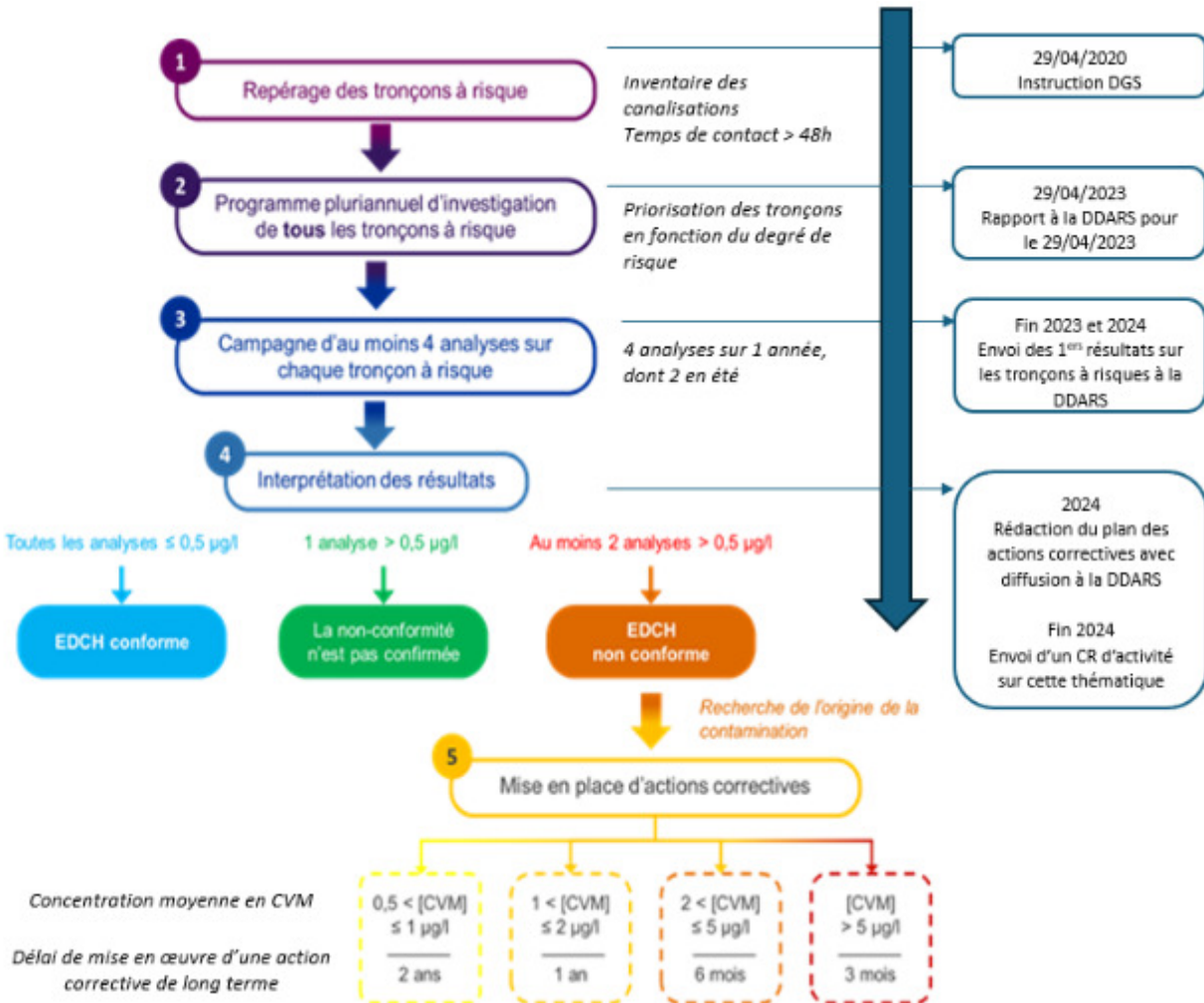
Le PRPDE et les maîtres d'ouvrage risquent une mise en demeure en cas de non mise en œuvre de programmes de travaux permettant la fin des non-conformités CVM de manière pérenne (la DDARS ne considère pas les purges de réseau une méthode pérenne pour limiter le contact CVM).

De plus, avec l'établissement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), qui est une obligation réglementaire à l'horizon de janvier 2029, l'analyse des dangers permettra de déterminer le programme de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact.
- mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **proposition** d'actions correctives.

Le logigramme ci-dessous reprend les grandes étapes et les dates clés définies pour transmettre les informations aux autorités compétentes.



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-DF16-8677-8040-81E75E80023C



XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:
XL INSURANCE COMPANY SE
006E102NE8D04F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Verjy (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance
---	------------	-----	---------------------------------------

Responsabilité Civile Après Livraison

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance
---	------------	-----	---------------------------------------

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2026 au 31/12/2026 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voies Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'Innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
-----------------------	------------------------



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 680 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
 Siège social : 89 rue Talbot - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 028



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBY1
 Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBY1
 Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBY1
 Siège social : 89 rue Talbott - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Generali Iard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la **période d'assurance** sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1^{er} avril 2026** au **1^{er} avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tel : +33 1 49 02 42 22
Fax/sinist : 01 49 02 44 04

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 40 mois - la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : - des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE - des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

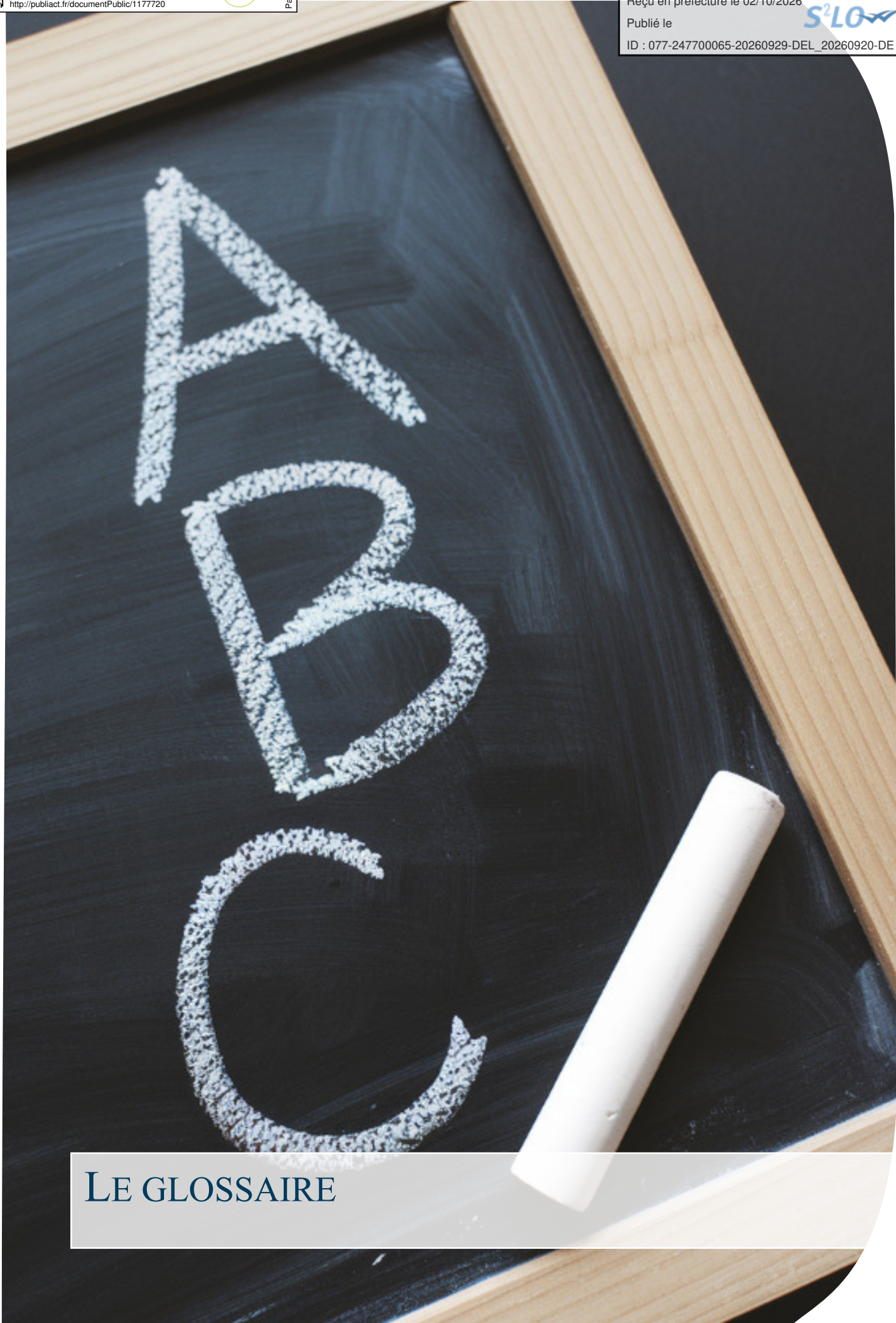
La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
Société anonyme au capital de 94 530 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS-PRFS B 552 062 693

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 530 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 693 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 498 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Pénalités, Société anonyme au capital de 213 641 820 euros - Fonds de Héritage Professionnelle Supplémentaire régie par le Code des assurances - 080 060 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



A
B
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 077-247700065-20260929-DEL_20260920-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

2025

ENVIRONNEMENT

- ➔ [Décret n° 2025-239 du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base et modifiant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour des usages non domestiques](#)

Le décret du 14 mars 2025 permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, en remplacement de l'eau potable, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers. Le décret annonce l'arrêté du même jour. Il prévoit également des modifications des dispositions du code de l'Environnement relatives à l'utilisation d'eaux de pluie et d'eaux usées traitées pouvant être utilisées pour des usages non domestiques afin de clarifier son champ d'application.

- ➔ [Arrêté du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement](#)

L'arrêté définit les critères de qualité et les conditions techniques à respecter pour l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine, dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour des usages dits « domestiques », tels que le lavage du linge, le lavage des sols intérieurs, l'évacuation des excréta ou l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments. Cet arrêté détaille également les utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine qui peuvent être librement mises en œuvre et celles dont les critères de qualité et les conditions techniques sont préalablement fixés.

En définissant ces règles, son objectif est de favoriser la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement par la réutilisation d'eau non potable afin de préserver la ressource en eau provenant du réseau d'alimentation en eau potable ou du milieu naturel.

- ➔ [Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement](#)

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

PFAS

→ **Loi du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS)**

Depuis le 1^{er} janvier 2026, sont interdits à la fabrication, à l'importation, à l'exportation et à la mise sur le marché des produits suivants contenant des PFAS : cosmétiques, farts (revêtement sous les skis),

- vêtements, chaussures et leurs imperméabilisants (excepté les vêtements et chaussures de protection, comme ceux des militaires ou des pompiers).

Cette interdiction sera étendue au 1^{er} janvier 2030 à tous les textiles (d'ameublement, par exemple) contenant des PFAS (sauf exceptions, comme les textiles techniques à usage industriel, qui seront listés par décret).

Ces interdictions ne concerneront pas les produits contenant seulement des traces de PFAS. Des seuils de concentration résiduelle seront définis par décret.

→ **RÈGLEMENT (UE) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 – Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS)**. Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ **DICT**

Rappel :

À partir du 1^{er} janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1^{er} janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1^{er} janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

→ **Évolutions apportées par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la santé publique**

Rappel :

- De nouvelles limites de qualité dans l'eau potable sont introduites permettant ainsi une meilleure protection de la santé du consommateur vis-à-vis de certains paramètres d'intérêt, notamment les sous-produits de la désinfection – chlorates, chlorites, acides haloacétiques – les composés perfluorés, le bisphénol A, l'uranium chimique, les microcystines. Le suivi de ces nouveaux paramètres en eaux distribuées, et pour certains également en eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable, est attendu au plus tard pour le 1^{er} janvier 2026

- Mise en place du mécanisme de vigilance pour les paramètres de la liste de vigilance (nonylphénol, 17-béta-estradiol) à compter du 1^{er} janvier 2026

- Mise à jour des modalités d'adaptation du suivi de la qualité de l'eau (simplification) à compter du 1^{er} janvier 2026

➔ **LOI n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »**

La loi abroge le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération. Ce transfert redevient facultatif, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la loi "NOTRe", pour l'ensemble des communes qui n'avaient pas encore transféré leurs compétences au 23 avril 2025, date d'entrée en vigueur de la loi. En revanche, les transferts déjà réalisés à cette date ne pourront pas être remis en cause.

Les communes n'ayant pas encore transféré ces compétences auront désormais le choix de les confier ou non, en tout ou partie, à un syndicat, quelle que soit sa date de création (suppression de l'obligation d'une création antérieure au 1er janvier 2019), ou à leur communauté de communes ou d'agglomération.

➔ **Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique**

Ce texte vise à adapter les obligations relatives à la mise en ligne d'informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement. Il fait suite à l'ordonnance de transposition de la nouvelle directive "eau potable" (ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) qui prévoit notamment une meilleure information des usagers sur la production d'eau, l'organisation du service public de distribution de l'eau, la qualité de l'eau et la facture d'eau. Ce texte apporte ainsi des précisions sur les informations à faire figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Et renvoie au décret le soin de préciser les indicateurs qui doivent y figurer et sont transmis au système d'information dédié (mentionné au 1° du I de l'article R.131-34 du code de l'environnement), ainsi que les modalités de transmission de ces données.

➔ **Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 (PLF) :**

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance dispose que : « *Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...)* »

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics**

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux